

# Sommaire

INTRODUCTION.....	7
DE LA « CRISE DÉMOCRATIQUE » ELTSINIENNE (1991) AU RÉTABLISSEMENT DE « L'ORDRE » POUTINIEN (2000) : LE COMPROMIS DE LA « DÉMOCRATIE DIRIGÉE ET SOUVERAINE ».....	11
I.De Gorbatchev à Eltsine (1985-1993) : les acquis de la démocratie libérale.....	11
II.L'atomisation de la démocratie russe au tournant du deuxième millénaire (1993-1999).....	18
III.V. Poutine et le « régime de la démocratie dirigée » (2000-2012).....	27
CONCLUSION.....	41
BIBLIOGRAPHIE.....	45
ÉTAT DES SOURCES.....	50
LA PLACE DES ARCHIVES DANS L'ÉTAT FÉDÉRAL RUSSE : « L'INDICATEUR LE PLUS FIABLE DU DEGRÉ DE DÉMOCRATIE D'UN ÉTAT » ?.....	55
I.L'organisation des Archives de la Fédération de Russie depuis 1991.....	56
II.Archives d'État et démocratie russe : point de tension des revendications pour la mémoire et les droits de l'Homme.....	70
III.La communicabilité des archives d'État, la transparence des archives en Russie face aux procédures administratives strictes de communication.....	80
CONCLUSION.....	94
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	95
ANNEXES.....	98

## Introduction

Lorsqu'en 1991, l'URSS disparaissait pour devenir une Fédération, la Russie était devenue un microcosme fermé et observé attentivement par la communauté internationale qui ne cessa de voir en elle un « contraire étrange » mais puissant. Critiquée et à la fois crainte pour sa puissance d'antan, son intégration au pouvoir décisionnel international l'a ramenée au rang d'une puissance, certes amoindrie par la crise qui l'a frappa à la fin des années 1980 et au début des années 1990, mais une puissance tout de même capable de « changer la face du monde » par son droit de veto au Conseil de Sécurité de l'ONU. Mais si la Russie a « gagné » le pari de son intégration au sein de la communauté internationale, l'apaisement à ses propres frontières et au sein de sa société reste plus difficile. Ce qui aurait dû être déclencheur de son engagement dans la globalisation, à savoir son affiliation à un « modèle occidental », a été compromis par la tournure autoritaire et césariste que prirent les trois régimes qui se sont succédés de 1991 à 2012 et par la difficulté à établir un État de droit. Alors comment penser la question de la démocratie et des droits de l'Homme en Russie ? Dans un son article, « Comprendre le nouveau régime russe », Jean-Robert Raviot<sup>1</sup>, explique les spécificités du régime russe. L'auteur se demande si la Russie d'aujourd'hui est une démocratie telle que nous l'entendons en Occident. Il axe sa réflexion dans une perspective historique sur la façon, de l'Empire à la Fédération, dont a été créée une identité russe « sous le règne des poncifs ». Vue comme « l'étranger exotique le plus proche de l'Europe » jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, la Russie a construit une identité imbibée de fantasmes occidentaux. Le débat sur la démocratie s'est exacerbé pendant la Guerre froide, durant laquelle se consolida le clivage entre la « russophobie » et la « russolâtrie » bien ancrée depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Le conflit Est/Ouest des années 1960 divisa les soviétologues américains entre partisans d'une vision « totalitariste » et d'une vision « révisionniste » de l'URSS. Il est permis de penser que ces divisions ne conduisirent pas à une démarche assez épistémologique pour faire un travail aux conclusions probantes et justes. Selon Nicolas Werth, seule l'ouverture des archives dans la décennie des années 1990 a permis l'étude « sérieuse » de l'histoire de l'Union soviétique et balayé la prééminence des soviétologues dans cette discipline. Ce « règne des poncifs » s'est pourtant bien ancré même dans la période « libérale » des années 1980. Cette fois la russolâtrie berçait certains dans l'idée que la *perestroïka* avait été la période ultime des revendications entendues et prises en compte par les instances dirigeantes. Jean-Robert Raviot constate encore la prégnance de ce dualisme dans les médias occidentaux. Le dernier de ces clichés politiques est le plus important pour notre sujet : celui affirmant qu'aucune « véritable démocratie » ne peut émerger en Russie. Alors comment « comprendre le nouveau régime russe » ? Un des enjeux de ce sujet, récent et sensible, est d'écartier tous les « clichés » risquant de rendre aveugle la recherche pour ne pas tomber dans le prosélytisme ou l'opinion. Il faudra donc dans un premier temps faire une synthèse sur la démocratie en s'appuyant sur des historiens, sociologues et philosophes dont les publications sont les plus

---

1. Maître de conférence à Nanterre et Science-Po, spécialiste de la Russie.

récentes et les mieux documentées pour ne pas tomber dans des schémas simplistes et continuer à entourer la Russie d'une définition énigmatique. Ensuite, il faudra souligner l'étroite relation qui existe entre la société et le droit. Comme le souligne Hervé Bastien, dans son introduction du *Droit des Archives* en 1996, les archives et le droit « entretiennent une relation privilégiée » parce que « la nature même des archives [a] une valeur primaire [qui est] d'ordre probatoire et administrative ». Les archives sont avant tout des « *titres* » permettant de justifier le droit des personnes, avant d'être des « *documents* » pouvant servir l'histoire<sup>2</sup>. En cela il est justifié de s'interroger si les archives d'État, leur gestion humaine et matérielle sont un outil de mesure efficace d'un État de droit et d'une démocratie. Et si leur « bonne gestion » n'est pas une condition nécessaire pour évaluer ce genre de principes de droit nécessairement abstraits, est-elle un moyen de revendication de droits pour la société civile ?

### ***Penser la démocratie : vers un consensus universel de définition de la démocratie***

Faire la longue histoire des fondements de la démocratie et de ses principes fondamentaux serait inutile et trop long. Inutile car le concept de démocratie s'oppose à son effectivité. La démocratie s'est fondée concrètement selon des modèles historiques et des traditions philosophiques américains et européens en France et en Angleterre. Sa connotation positive actuelle tranche avec le XIX<sup>ème</sup> siècle durant lequel elle était synonyme de violence et de frayeur. Elle évoquait souvent le souvenir de la Révolution et de la Terreur (1793-1794) durant lesquels la stabilité des régimes fut menacée par cette nouvelle revendication du « droit naturel » des peuples.

Étymologiquement le terme « démocratie » vient du grec « *demos* » et « *cratos* » signifiant le gouvernement par le peuple : elle n'est pas forcément synonyme de libertés si on la compare à la démocratie grecque par exemple. Le gouvernement par le peuple pose autant de questions qu'il n'en résout. L'ensemble des citoyens (*demos*) excluait de l'espace politique les esclaves, les étrangers, et les femmes... Alors comment définir le gouvernement du peuple ? Le sujet est objet de débats intenses depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle car il s'agissait de *délimiter* une sphère du pouvoir démocratique c'est-à-dire une *forme de gouvernement* qui englobe un *intérêt* commun. De Nicolas Machiavel au XVI<sup>ème</sup> à Norberto Bobbio au XX<sup>ème</sup>, on pensa et conceptualisa la démocratie en s'interrogeant sur les formes de délégation du pouvoir<sup>3</sup>, la régulation de la participation démocratique sur des territoires démographiquement plus ou moins vastes mais aussi sur les dérives des démocraties qui peuvent glisser vers l'oligarchie ou la tyrannie. La démocratie, étant un « équilibre instable », il faut de la vertu civique<sup>4</sup> pour ne pas tomber dans les « excès » de la démocratie.

2. Hervé Bastien, *Droit des archives*, Introduction, Paris, Direction des Archives de France, 1996, 192 p, p. 7.

3. La délégation du pouvoir pose la question de « représentativité » des prétendants.

4. Que certains penseurs appellent *fraternité* et *patriotisme* se définissant par un attachement à l'entité politique, pour faire passer le bien commun avant son intérêt personnel.

Toutes ces interrogations posent la question de l'effectivité de la démocratie en tant que régime politique et des difficultés à lui donner une définition avec des contours précis. Néanmoins des principes communs essentiels la cadrent. La démocratie doit d'abord garantir la souveraineté du peuple<sup>5</sup>, l'égalité en droit<sup>6</sup>, le pluralisme politique<sup>7</sup>, et l'égalité des chances<sup>8</sup>.

Dans l'histoire des États, la démocratie pose un problème d'interprétation entre des pays qui seraient de tradition démocratique et d'autre, comme la Russie, « dernier bastion de l'absolutisme »<sup>9</sup>, dont l'autocratie a été le seul modèle pérenne. Le cas de la Russie est particulier : il y a eu une « brutale » « importation » de la démocratie depuis des pays de tradition « démocratique » puis son appropriation. Il faut s'attacher dans cette introduction, à la façon dont ce « régime politique » a été revendiqué en Russie et comment, pour la première fois, son impact a été mondial. Il faut partir de la fin des années 1960 lorsqu'un « Mouvement démocratique » se mit en place notamment avec le « libéralisme » incarné par Andreï Sakharov qui croyait à « une évolution vers une démocratie de type occidental, tout en conservant le principe de propriété socialisée »<sup>10</sup>. « En quelques années (1967-1973), la question des droits de l'Homme en Union soviétique devint une affaire internationale de première importance, qui devait altérer durablement l'image de l'URSS dans le monde »<sup>11</sup>.

### ***Penser les droits de l'Homme en Russie***

Le respect de la démocratie et des droits de l'Homme en Russie est garanti par la Constitution de 1993. Mais la démocratie n'est pas forcément un synonyme de respect des droits de l'Homme. Il paraît donc essentiel de faire un bilan sur la manière dont la « question » des droits de l'Homme a pénétré en Russie et surtout dans quel contexte ces droits ont été revendiqués par toutes les tranches de la population et comment ils sont apparus comme une revendication « naturelle » et comme un avantage inaliénable pour les peuples. Car si la démocratie ne garantit pas forcément le respect des droits de l'Homme, quels ont été leurs moyens de diffusion au sein de la communauté internationale ? Les 30 articles de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*<sup>12</sup> ont été adoptés le 10 décembre 1948. La Déclaration est la base et est présentée comme le texte international fondateur mais son effectivité pose problème. Le site de l'ONU décrit la déclaration comme une « source d'inspiration pour chacun d'entre-nous et pour promouvoir l'exercice universel des droits de l'Homme ». La question des droits de l'Homme

---

5. Aucun pouvoir n'est légitime s'il ne parvient pas au *demos*, c'est le « self gouvernement ».

6. Selon le philosophe Noberto Bobbio la démocratie est un ensemble de règles dont les principes régissent le commun (un contrat établissant les règles de la collectivité).

7. Les choix politiques des citoyens doivent être réels.

8. Soit par un système de méritocratie républicaine (modèle américain avec une ascension sociale de l'individu à partir des inégalités des conditions) ou par un État interventionniste, un État Providence pour régler l'égalité des situations.

9. Nicolas Werth, *Histoire de l'Union soviétique*, Presses Universitaires de France, 6<sup>ème</sup> édition mise à jour, 2008, 588 p, p. 5.

10. *Ibid.*, p. 511.

11. *Ibid.*, p. 511-512.

12. Voir <https://www.un.org/fr/documents/udhr>.

englobe la liberté, elle lui est liée par le texte et la démocratie n'est pas nécessaire à leur application<sup>13</sup>. Les droits de l'Homme en Russie peuvent être pensés en trois temps. Un premier temps au moment de l'ère onusienne et la Déclaration des droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948. L'URSS ne l'a pas signée mais un de ses citoyens, Alexander E. Bogomolov (1900-1969), était membre de la Commission des droits de l'Homme. Une autre étape dans la revendication des droits de l'Homme en URSS fut les accords d'Helsinki signés le 3 juillet 1975. Par ces accords l'Union soviétique obtenait un *statu quo* avec l'Ouest par la « reconnaissance solennelle de l'ordre territorial et politique qu'elle avait fait prévaloir en Europe de l'Est ». En échange des articles pour le respect des droits de l'Homme et pour la libre circulation des idées et des hommes furent insérés. Nicolas Werth rappelle que les signataires s'engageaient à respecter le « droit des individus de connaître leurs droits et leurs devoirs dans ce domaine et agir en conséquence ». Dans cet esprit d'Helsinki, de réels « partis dissidents » se créèrent et la même année le « Groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki » voit le jour. A. Sakharov constitua en 1970 le « Comité pour la défense des droits civiques » mais fut sévèrement réprimé par le KGB jusqu'à son assignation à résidence en 1980. Enfin, un troisième temps peut être distingué avec l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe le 28 février 1996 et la ratification de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales le 30 mars 1998<sup>14</sup>.

Ainsi, les droits de l'Homme se sont jusqu'ici imposés à la Russie par la contrainte d'un modèle occidental. La démocratie libérale devant assurer une égale protection de droits de l'Homme, des droits civils et des libertés individuelles, il s'agissait pour la Russie de se former à au moins quelques principes de ce modèle de l'Ouest. La volonté était d'assurer une « détente » globale dans le contexte de Guerre Froide tout en acceptant le *statu quo* est-européen. Mais cette période de « détente » repose sur un « profond malentendu » selon N. Werth. Car pour l'URSS, la « détente » ne signifiait pas la remise en question de ses « considérations idéologiques » et l'abandon de la « mondialisation de sa politique extérieure ». La « rupture » gorbatchévienne s'incarna par une réelle volonté politique pour une application de la démocratie. Ainsi quel bilan sur la démocratie en Russie peut-on faire en 1991 ? Quels ont été les jalons de l'appropriation d'une démocratie identitaire russe ? Comment la comprendre ? Quels ont été les acteurs de cette création ?

---

13. C'est le cas pour la monarchie parlementaire anglaise par exemple.

14. « Par le même acte, la Russie a admis le droit de requête individuelle et la juridiction obligatoire de la Cour européenne des droits de l'Homme. Jusqu'à présent l'État russe a ratifié les protocoles n°s 1, 4 et 7 à la Convention. La Russie est le seul membre du Conseil de l'Europe qui n'a pas ratifié le Protocole n° 6 qui interdit la peine de mort en temps de paix. Mais en décembre 2006 la Douma d'État, la chambre basse du Parlement russe, a refusé de ratifier le Protocole n° 14 à la Convention portant la réforme du système du contrôle conventionnel. Ce refus - unique parmi les 46 membres du Conseil de l'Europe dont 45 ont déjà ratifié le Protocole en question - met en danger l'efficacité de la Convention et de la Cour européenne des droits de l'Homme. ». Kirill Koroteev, Doctorant et allocataire de recherche à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, extrait de l'article « La Russie et la convention européenne des droits de l'Homme. Bilan jurisprudentiel et institutionnel », Droits fondamentaux, n° 5, janvier-décembre 2005, 24 p., p. 1, [En ligne], disponible sur <http://www.droits-fondamentaux.org/IMG/pdf/df5kkrcedh-2.pdf> (consulté le 12 mai 2014).

## De la « crise démocratique » eltsiniennes (1991) au rétablissement de « l'ordre » poutinien (2000) : le compromis de la « démocratie dirigée et souveraine »

### I. De Gorbachev à Eltsine (1985-1993) : les acquis de la démocratie libérale

Comment la démocratie s'est imposée à la Russie à partir de la fin des années 1980 ? En 1990, on considéra que le pays était au summum de son « état démocratique ». Pour la première fois, en 1989, des élections libres eurent lieu et des partis politiques furent autorisés en 1990. Arrivé au pouvoir en 1985, Mikhaïl Gorbachev provoqua en sept années une véritable « révolution idéologique, politique, économique, sociale qui a affecté le plus vaste pays du globe, bouleversant de fond en comble l'ensemble des structures étatiques et économiques mises en place depuis 1917 »<sup>15</sup>. Pourtant cette initiative fut un échec : comment cette tentative de pénétration de la démocratie en Russie fut-elle une épreuve ? Une épreuve expliquée par le contexte d'arrivée au pouvoir de Gorbachev marqué par vingt ans d'immobilisme sous l'égide d'une « oligarchie de gérontes ». Le défi était de taille car il fallait « libérer la société des séquelles du stalinisme » par la grande Réforme. Un des objectifs affichés de la politique de la *glasnot* était de « rendre public ce qui était jusque là caché »<sup>16</sup> et d'incarner une première transparence démocratique dans le pays. Il faudra souligner comment en 1991, Boris Eltsine mit en place une politique libérale concrète et une « démocratie radicale »<sup>17</sup> pour les premiers pas d'un système nouveau mais devant composer avec un héritage politique imparfait. Le régime gorbatchévien s'était terminé par une modernisation et une démocratisation inachevée des institutions russes<sup>18</sup>.

Plus globalement, et cela sera vrai pour l'ensemble de la période 1991-2012, la politique russe s'est incarnée par trois *formes* de césarisme souligné par J-R. Raviot qui devront être précisées car toutes ont leur incidence propre sur les archives de la Fédération et leur communication<sup>19</sup> : un *césarisme de transition* avec Gorbachev (1989-1991), un *césarisme oligarchique* avec Eltsine (1991-1999) et un *césarisme bureaucratique* avec V. Poutine (depuis 2000).

15. Nicolas Werth, *op. cit.*, p. 539.

16. *Ibid.*, p. 541.

17. Youri Levada, « D'Eltsine à Poutine, les élections présidentielles en Russie de 1991-2004 », *Pouvoirs*, 2005/1, n° 112, p. 141-152.

18. Nicolas Werth, *op. cit.*, p. 579.

19. Système dans lequel la démocratie figure sur l'appui populaire d'un homme exceptionnel mais où une « réalité monarchique du pouvoir » (J.B Raviot) est exercée. Cette définition prouve que la personnalité du dirigeant aura une grande incidence sur l'appropriation ou non du passé de l'État, il y a une volonté personnelle en contradiction avec un état de fait qui serait la démocratie. La place des archives d'État sera donc majoritairement conditionnée par ce postulat de départ.

## I.1. *Glasnost* et *perestroïka*, le « césarisme de transition » de M. Gorbatchev (1985-1989)

Il s'agit de mettre en relief ce qu'a été la « révolution et la volonté de démocratisation gorbatchéviennes » par une tentative d'importation de la « démocratie néo-libérale ». Qu'est ce que la démocratie libérale ? Pourquoi cette tentative a échoué ?

En phase avec notre sujet sur les archives d'État, il faut insister sur les politiques et réformes qui ont trait à la culture et au patrimoine de la Russie c'est-à-dire en premier lieu : la *glasnost* puis plus indirectement, la *perestroïka*. La *glasnost* et la déstalinisation eurent pour conséquence la libéralisation de la parole et de la mémoire. Cette politique de « transparence » a été le point de départ à la « conquête de nouveaux espaces de liberté »<sup>20</sup> et des débats sur les sujets les plus sensibles tels que le passé soviétique qui n'étaient plus débattus en privé mais aussi en public. Une brèche était ouverte et ce qui devait être à la base d'une modernisation du discours idéologique de la *glasnost* est devenu un frein à la politique traditionnelle et permit de mettre en lumière des « courants sous-jacents »<sup>21</sup> de la société russe. L'ouverture des archives est certainement apparue comme la conséquence sociale inévitable de la « dialectique »<sup>22</sup> qui était en train de s'implanter sur le territoire après les révélations sur le passé et sur le présent. Peu à peu les revendications et critiques issues de la politique russe eurent une incidence « qualitative »<sup>23</sup> sur les libertés. Et alors que la compréhension de l'histoire de la Russie était un des porte-drapeau de la *perestroïka*, l'ouverture des archives était aussi un moyen de réconciliation avec un « passé qui ne passe pas ». Parler et critiquer le stalinisme et ses crimes étaient le « test de crédibilité » le plus sûr pour vérifier l'effectivité de la *glasnost*. Plus encore, la critique du stalinisme, dont l'héritage politique et administratif était encore brûlant au début des années 1980 rendait indispensable la politique de la *perestroïka*. N. Werth cite le professeur historien et historiographe Youri Afanassiev : « Sans passé l'auto-conscience est impossible. Le sens et le non-sens du présent, ses angoisses, ses espoirs et ses plans deviennent incompréhensibles ». Mais Gorbatchev était partisan d'une « déstalinisation équilibrée » et s'opposa très vite aux défenseurs d'une réelle déstalinisation. Cependant la politique de réhabilitation des victimes du stalinisme a eu une double conséquence et a fait naître des « interprétations plurielles du passé répressif »<sup>24</sup> ouvrant la brèche, encore une fois, à une confrontation idéologique qui n'existait plus jusqu'alors avec le Parti unique, entre conservateur de la mémoire de Staline et partisan d'une réécriture de l'histoire officielle. En 2010<sup>25</sup>, Marc Élie explique comment le processus de réhabilitation des victimes du stalinisme resta inachevé

20. *Ibid.*, p. 543.

21. Moshe Lewin (1921-2010), historien spécialiste de l'URSS.

22. Nicolas Werth, *op. cit.*, p. 543.

23. *Ibid.*, p. 543.

24. Marc Élie, « Ce que réhabiliter veut dire : Khrouchtchev et Gorbatchev aux prises avec l'héritage répressif stalinien », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/3 n° 107, p. 101-113.

25. *Ibid.*, p. 101-113.

après le départ de Gorbatchev. Il souligne comment la Russie se confronta brutalement à son passé stalinien et la place importante que prirent soudain les archives soviétiques dans la formation d'un État de droit et d'une citoyenneté démocratique.

Plus largement il est important de souligner que les années gorbatchéviennes marquèrent un tournant dans la relation qu'entretenait la « tête dirigeante », incarné par le Secrétaire général du Parti (dont Gorbatchev transféra le pouvoir et abolit le rôle dirigeant en faveur de l'État en février 1990<sup>26</sup>), avec *les peuples russes*. En effet bien que le tsarisme, marxisme-léninisme et le stalinisme avaient toujours parfaitement reconnu l'existence « d'identités plurielles » en URSS, d'« appartenance nationale »<sup>27</sup>, et d'une « *koinè* de peuples »<sup>28</sup>. Tous demeurent cependant citoyens de l'Union soviétique, c'est le principe de l'Empire qui transcende tous les autres. L'idéologie était la base de tout et dans cette édification de la « grande puissance », la *velikoferjavnost*<sup>29</sup>, les peuples étaient un ciment insuffisant. Ces peuples pourtant reconnus soviétiques mais tantôt considérés comme ennemis de l'URSS tantôt privilégiés dans l'accès au pouvoir ont existé par un travestissement total du concept de démocratie<sup>30</sup> fondé uniquement sur la puissance « pauvre »<sup>31</sup> d'une *nation*<sup>32</sup>. Dans sa tentative d'importer une démocratie néo-libérale, Gorbatchev brisa l'hymen socialiste de l'URSS en diffusant le principe de « libertés individuelles » à son peuple et en reconnaissant son inégalité face à son passé. Pour la première fois en 1987, Gorbatchev condamne la terreur de 1937-1938, le principe d'élimination physique des opposants politiques, mais aussi le Grand Tournant stalinien. Il nuança en effet les succès de l'industrialisation, de la collectivisation et de la dékoulakisation. Gorbatchev montra clairement son intention de réécrire le passé pour réhabiliter des milliers de personnes.

C'est parce qu'il y a une prise en compte de l'individu, un regard plus omniscient sur le peuple russe que la démocratie a pu s'implanter en Russie et « réconcilier » les Russes avec le passé. En poursuivant la politique de réhabilitation des victimes du stalinisme dès 1985, Gorbatchev a permis de catalyser le processus de démocratisation. Par ailleurs le Soviet suprême pensait que sans cette politique, la « *perestroïka* ne réussirait pas »<sup>33</sup>. Voilà un exemple particulièrement pertinent et frappant pour comprendre le lien indéfectible qui existe entre l'implantation de la démocratie et le contexte historique d'un État. Il y a donc un objectif globalisant dans l'établissement de la démocratie en Russie. La politique de la *glasnost* visait un progrès *pour* le peuple russe et

26. Troisième phase de la *perestroïka*.

27. Une *nacionalnost*, национальность en russe.

28. Georges Nivat, *Regards sur la Russie de l'An VI, considérations sur la difficulté de se libérer du despotisme*, Paris Édition de Fallois, 1998, 292 p., p. 138.

29. *Ibid*, p. 137.

30. Incarnée seulement par le centralisme démocratique depuis 1917 c'est-à-dire par un mode d'organisation d'un parti politique ou d'un syndicat dans lequel les délégués nationaux sont élus démocratiquement, mais où les décisions prises lors d'un Congrès doivent être appliquées par tous. Il existe une liberté de débat en interne (démocratie), mais une forte discipline en externe (centralisme), gage d'efficacité.

31. Georges Sokoloff, *La puissance pauvre, une histoire de la Russie de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1993, 937 p.

32. La nation désigne ici un groupe d'homme qui aurait une origine commune selon la définition rousseauiste du terme.

33. *Reabilitacia*, 3, p. 20.

non plus pour la grandeur ou la puissance de la « Grande Russie ». C'est cet aspect de la démocratie, entièrement nouveau en URSS, que Gorbatchev a incarné jusqu'en 1991.

## I.2. Le *court-termisme* de la « démocratie radicale » et libérale de B. Eltsine (1990-1993)

Le 29 mai 1990 Boris Eltsine est élu par le Soviet suprême de la RSFSR<sup>34</sup> et entame une politique de défiance contre l'autorité centrale de l'URSS d'abord en affirmant la souveraineté de la RSFSR<sup>35</sup> et en démissionnant du PCUS en juillet. En remettant en cause la souveraineté de l'URSS et la « position hégémonique du Parti dans l'arène parlementaire »<sup>36</sup>, c'est aussi l'autorité et la figure de Gorbatchev qu'Eltsine conteste. Ces trois années furent, pour Eltsine, une période d'appropriation du pouvoir et d'acquisition d'une « personnalité charismatique »<sup>37</sup> par la promotion de la démocratie mais aussi par une forte « stratégie individuelle de représentation de soi »<sup>38</sup>. Eltsine s'impose alors comme le défenseur et sauveur de la démocratie naissante.

Eltsine est aussi le premier chef d'État russe de l'histoire élu au suffrage universel direct en juin 1991. Rhéteur charismatique et bénéficiant du suffrage populaire, Eltsine est pour l'instauration d'une démocratie de type occidental et pour des réformes économiques libérales. Les années eltsiniennes sont en effet marquées par les plus gros efforts de « transparence » sur le passé soviétique. 1992 est peut-être l'année la plus libérale qu'ait connue la Russie avec une véritable appréhension de son passé soviétique et concrétisée par la mise en place d'une législation<sup>39</sup> d'ouverture des archives de l'État. La pression sociale entourant la question des archives est telle qu'Eltsine pensait organiser le transfert des fonds historiques des ministères clés (Défense, Intérieur, Justice, Affaires étrangères) sous la tutelle de l'Agence fédérale des archives. Enfin la loi du 7 juillet 1993 sur les « Principes de la législation de la Fédération de Russie portant sur les archives » explicite nettement les « limites de l'intervention régaliennes dans le domaine des archives, où les associations de défense des droits de l'Homme œuvraient déjà »<sup>40</sup>.

Paradoxalement, ces premières élections libres au suffrage universel représentent aussi la pierre angulaire du césarisme politique qu'incarnait déjà Gorbatchev à travers son programme de la *perestroïka*.

34. République socialiste fédérative soviétique de Russie.

35. Déclaration de souveraineté le 11 juin 1990 au Congrès des députés des peuples de la RSFSR.

36. Maryse Ramanbason-Vauchelle, « Boris Eltsine : homme providentiel ou conjoncture providentielle ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010/1 n° 13, p. 72-86, p. 82.

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

39. Oukase présidentielle du 23 juin 1992 « De la déclassification des lois et d'autres documents concernant les répressions de masse et la violation des droits de l'Homme ».

40. Victoria Prozorova-Thomas, Sonia Combe dir, *Archives et histoire dans les sociétés post-communiste*, « Accès aux archives soviétiques : difficultés du passé, contradictions du présent », Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2009, 332 p., p. 49.

En juin 1991, les Russes choisissaient leur président à qui, par leur vote, octroyaient un « pouvoir fort dont la légitimité fondatrice réside dans la résolution d'une crise politique »<sup>41</sup>. Un problème systémique empêchait la résolution des conflits. En effet les fondements législatifs incarnés par le Soviet suprême<sup>42</sup>, et exécutifs représentés en la personne du président Eltsine, ne trouvaient pas de terrain d'entente sur les politiques et réformes à mener. C'est notamment le cas dans le domaine de l'économie qui a été profondément affaiblie par la libéralisation des prix entraînant une inflation explosive des prix.

Les premières élections libres de 1991 et les réformes ultra-libérales qui suivirent doivent également être comprises par le contexte immédiat et le choix que les Russes devaient faire entre maintenir les institutions soviétiques ou non. En 2005<sup>43</sup>, Y. Levada insistait sur l'atmosphère émotionnelle qui régnait en Russie lors des premières élections de 1991 et observait que la confirmation de B. Eltsine sur 82 % des citoyens qui le soutenaient, « 56 % lui accordaient une pleine confiance » contre 15 % pour M. Gorbatchev. Ainsi, le sociologue montre que les « espoirs » qu'incarnait B. Eltsine dont les principaux fondements étaient la garantie d'un « avenir démocratique », étaient pour les Russes de voir émerger, plus qu'un régime, un système nouveau. De façon moins évidente, ce vote montre que les traditions soviétiques étaient restées sous-jacentes avec Gorbatchev. Les années eltsiniennes sont le résultat d'un vote des citoyens russes plus pour une « personnalité » que pour un personnage politique. Incarnant le « centrisme », Eltsine rejette clairement l'héritage communiste en dénonçant « l'omnipotence de l'État parti »<sup>44</sup>. « Idéologie de l'élite par excellence »<sup>45</sup>, le centrisme est le parti du pouvoir<sup>46</sup>. Après son coup de force contre Gorbatchev le 22 août 1991<sup>47</sup>, Eltsine consacre le nouveau régime par l'adoption de la Constitution de la Fédération de Russie le 12 décembre 1993. Le putsch est plus la consécration d'un homme que d'un système, c'est la théorie de « l'homme providentiel » pour faire face et résoudre le nœud politique, économique et social que traversait la Russie en 1991.

Sur le plan de la mémoire, l'ouverture des archives après l'échec du putsch, apparut comme un acte politique majeur et particulièrement significatif pour « marquer une rupture avec les pratiques en vigueur du temps de l'URSS »<sup>48</sup>. En juillet 1992, la première commission de déclassification commandée par le président Eltsine, fut dirigée par Mikhaïl Poltoranine et souligna la volonté de faire le procès « historique » du PCUS contre ses « agissements criminels ». La commission publia en effet des documents particulièrement sensibles. Parmi eux, des textes inédits de Lénine, des ordres opérationnels du NKVD de 1937 (période des Grandes

41. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., p. 3, [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

42. Rouslan Khasboulatov en 1991.

43. Youri Levada, *op. cit.*, p. 142.

44. Marie-Pierre Rey dir., *Les Russes, de Gorbatchev à Poutine*, Armand Colin, Paris, 2005, 237 p.

45. Jean-Robert Raviot, « La démocratie russe », *Amnis*, janvier 2001, 7 p., p. 3, [En ligne], disponible sur <http://amnis.revues.org/196> (consulté le 18 octobre 2013).

46. Kremlin, gouverneurs, maires des grandes villes, grands patrons...

47. Le putsch de Moscou est la conséquence de la rivalité continue entre le président russe et le président soviétique.

48. Nicolas Werth, « L'historiographie de l'URSS dans la période post-communiste », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, volume 30, 1999, n°1, Dossier « Retours sur le passé », p. 81-104.

Purges), mais aussi des documents du NKVD sur le massacre de Katyn. Jusqu'en 1993, date à laquelle fut adoptée une nouvelle législation sur les archives, des documents provenant des archives très fermées de la présidence ruinèrent l'image historique de Lénine afin de donner une nouvelle vision du passé soviétique. Selon Nicolas Werth, cette nouvelle vision devait être :

*fondée sur la mythification de la Russie tsariste pré-révolutionnaire, une Russie riche et laborieuse détournée, un jour fatal d'octobre 1917, du « cours naturel » de l'histoire emprunté par les sociétés occidentales par un coup d'État perpétré par une bande de criminels ayant imposé au pays une dictature sanglante pour réaliser les préceptes d'une doctrine étrangère au peuple russe, le marxisme-léninisme.<sup>49</sup>*

Cette nouvelle histoire devait rompre avec la « vision culpabilisante » de l'histoire qu'avait fait émerger Gorbatchev à travers la *perestroïka*. Les Russes, victimes plutôt qu'acteurs de ce lourd passé pourraient enfin « fermer la page du « soviétisme » » et se réapproprier une histoire plus glorieuse, celle du tsarisme pré-révolutionnaire. C'est à cette période, durant laquelle les « enjeux de mémoire » s'enracinent dans les préoccupations historico-politiques, que les premiers dénombrements<sup>50</sup> des *victimes du stalinisme*<sup>51</sup> et leurs publications<sup>52</sup> furent établis par des historiens grâce aux sources des hautes autorités du Parti mais aussi des sources locales.

Dans le même temps lors du virage libéral des années 1990, l'*intelligentsia* s'est retrouvée rapidement au devant de la scène politique et représentée au principal organe de gouvernement d'URSS entre 1989 et 1991 : le Congrès des députés du peuple. Maria Ferretti explique que cette classe sociale n'a pas été préparée face aux nombreuses questions d'économie et de démocratie qu'entraînait la politique de *perestroïka*. Dans son rôle de porte-drapeau des valeurs de la liberté, de la démocratie, du marché et de l'autodétermination des peuples<sup>53</sup> pour assurer la « transition démocratique », l'*intelligentsia* décida d'assurer ce « pas en avant » par un dialogue permanent avec le passé. Très vite les libéraux guidés par Eltsine, comme Sakharov et Afanassiev, ont intégré le Parlement et prirent une voie radicale par rapport à la politique modérée de Gorbatchev et creusèrent un conflit d'idée entre reconnaissance ou rejet des acquis de la Révolution d'Octobre. En effet pour engager la réforme et tout particulièrement la réforme économique, le *travelling*<sup>54</sup> sur la réussite et l'ouverture à l'économie

---

49. *Ibid.*

50. V.N Zemskov fut le premier à partir de 1992 sur les détenus et déportés spéciaux (paysans déportés à partir de février 1930 dans le cadre de la *dékolakisation*)

51. Il faut entendre ici la désignation *victimes du stalinisme* au sens large : exécutions, déportations, déplacements forcés...

52. Publié de manière confidentielle.

53. Maria Ferretti, « La mémoire refoulée. La Russie devant le passé stalinien », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, p. 1249, 50<sup>e</sup> année, n° 6, 1995, p. 1237-1257.

54. J'emploie ici volontairement un terme cinématographique afin d'appuyer l'image dominante du succès économique de la Russie tsariste dans les médias sous Gorbatchev.

de marché de la Russie tsariste, permettait aux libéraux radicaux de promouvoir une autre voie que celle de la *perestroïka*. Ils préféraient une « radicalisation du processus réformateur » par une transition immédiate vers la démocratie et une économie de marché<sup>55</sup>. C'est ainsi que la sociologue Maryse Ramambason-Vauchelle voit en Eltsine le « véritable porteur du changement démocratique en Russie reléguant l'initiateur de la *perestroïka*, Mikhaïl Gorbatchev, au statut de dirigeant du Parti Communiste, symbole de l'ancien régime ».<sup>56</sup>

Bien qu'en 1989, le rejet du stalinisme semble être désormais assimilé et clairement affiché par les plus hautes instances politiques de l'URSS, le tournant radical que prend le conflit entre le Soviet suprême dans les années 1990-1991, la relève d'Eltsine dans le camps des libéraux radicaux et la mort de Sakharov<sup>57</sup>, aboutissent à une fondamentalisation du discours sur le passé. Très vite un processus « d'oubli de Staline » se mit en place pour laisser place à la désignation d'un nouveau coupable : Lénine. Présenté dans la presse populaire comme un « criminel sanguinaire à la solde des étrangers », et par I. Afanassiev comme étant celui qui a « élevé la violence, la terreur de masse en principe d'État » et « l'illégalité en principe politique de l'État »<sup>58</sup>, Lénine devient un ennemi de la mémoire publique tandis que Staline tendait à devenir une « figure du silence »<sup>59</sup>. Une vision dichotomique du passé s'imposait alors entre l'éclatante Russie tsariste et l'Union soviétique violente et « vouée à l'autodestruction »<sup>60</sup>. C'est cette idée de l'histoire qui permettra à Eltsine et à ses alliés libéraux de s'opposer à Gorbatchev mais aussi de créer « l'identité du libéralisme russe contemporain »<sup>61</sup> par un clair rejet du passé communiste et soviétique. Cette idée montre que le passé dans la construction politique de la Russie post-communiste n'avait rien d'accessoire mais était au contraire un pilier nécessaire, un potentiel pour répondre positivement ou négativement aux ambitions de chacun.

Pour engager la réforme, Eltsine doit cependant se confronter à un « problème structurel » : l'hétérogénéité de l'espace social en Russie rendait difficile l'application d'une politique de réforme large. Comme le souligne Maria Ferretti, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les libéraux majoritairement issus de l'*intelligentsia*, se sont enveloppés dans l'idée qu'ils appartenaient à la section « bien pensante » de ce « triangle » qu'ils formaient avec le pouvoir et le peuple. Celle-ci était sensée exercer son influence et diffuser les idées qu'elle portait au peuple mais elle n'était pas vraiment capable de définir et d'inspirer au peuple une réforme aussi radicale. « La difficulté de penser le social » comme sujet autonome est selon Maria Ferretti la

---

55. *Ibid.*

56. Maryse Ramambason-Vauchelle, *op. cit.*, p. 86.

57. Andrei Sakharov décède le 14 décembre 1989.

58. Jutta Scherrer, « L'érosion de l'image de Lénine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 85, novembre 1990, *La crise du léninisme*, p. 54-69.

59. Maria Ferretti, « La mémoire refoulée. La Russie devant le passé stalinien », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, p. 1250, 50<sup>e</sup> année, n° 6, 1995, p. 1237-1257, p. 1250.

60. *Ibid.*, p. 1250.

61. *Ibid.*, p. 1250.

conséquence de la voie autoritaire qu'a pu prendre Eltsine à partir de 1993 vers un « despotisme éclairé pour mener à bien les réformes »<sup>62</sup>.

## II. L'atomisation de la démocratie russe au tournant du deuxième millénaire (1993-1999)

*La démocratie n'est pas un état mais un processus de consolidation et de défense de certains principes et institutions. La société russe n'est pas entrée dans le royaume de la démocratie proclamée. Elle s'était engagée d'un pas plutôt hésitant vers un régime démocratique à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Or ce processus est aujourd'hui menacé.<sup>63</sup>*

Youri Levada

### II.1. La « démocratie illibérale » (1993-1999) et le principe de *gouvernance démocratique*

En octobre 1993, la dynamique césariste stoppe les premiers pas de la démocratie représentative qui avait été amorcée par les élections de 1991. Ce régime eltsinien, caractérisé par un « exécutif fort dominé par un chef politique au *leadership* charismatique, et, en contre-point, des institutions parlementaires faibles voir quasi-inexistantes », provoqua une « crise de la démocratie ». Eltsine personnalisa en effet son pouvoir en un *césarisme oligarchique*<sup>64</sup> en jouant avec les rivalités des grands patrons issus des privatisations. Cette crise, ajoutée aux retombées de la dislocation de l'État en 1991, eut pour conséquence la volonté politique d'imposer une démocratie libérale de type occidental en Russie. Pourquoi ? Parce que l'appui politique et financier de l'Europe et des États-Unis était essentiel pour construire la « nouvelle Russie »<sup>65</sup>. Imposer une *forme* de démocratie reconnaissant le pluralisme c'est d'abord pour Eltsine « renforcer la légitimité des dirigeants par le biais du suffrage universel plutôt que jeter les bases d'une véritable démocratie libérale »<sup>66</sup>. C'est ainsi qu'il faut interpréter l'affirmation de Y. Leveda sur la société russe qui « n'est pas entrée dans le royaume de la démocratie proclamée » ; elle se l'est appropriée au nom de son développement politico-économique et de l'impérative acceptation de ses frontières par la communauté internationale. Comment définir les contours de

62. *Ibid*, p. 1251.

63. Youri Levada, *op. cit.*, p. 141.

64. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., p. 7, [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

65. *Ibid*, p. 4.

66. *Ibid*, p. 4.

l'implantation d'une « démocratie illibérale »<sup>67</sup> combinant des « institutions plus ou moins démocratiquement élues à un pouvoir oligarchique et des pratiques non démocratiques voire autoritaires »<sup>68</sup> ?

La Constitution adoptée le 12 décembre 1993 devait charpenter le nouveau régime d'une base constitutionnelle et juridictionnelle en droit du « peuple multinational de la Fédération de Russie »<sup>69</sup>. On aurait donc pu penser que la politique d'ouverture continuerait et serait en phase avec un processus de démocratisation enclenché avec Gorbatchev mais l'inverse s'est produit et cette période est marquée par une grave « crise constitutionnelle »<sup>70</sup>. Les années 1993-1996 furent marquées par des conflits politiques graves qui rendirent vacillante l'autorité du président de la Fédération. La « défaite du constitutionnalisme »<sup>71</sup> avait déjà commencé en 1993 selon Marie Mendras. En effet, pour que la démocratie soit fixée, la proclamer n'est pas suffisant. Elle doit être garantie par le texte qui en assurera les principes en droit : c'est la Constitution. Selon la politologue, les bouleversements agissant depuis les années gorbatchéviennes n'ont pas permis une réelle réflexion sur la crise politique qui restait latente en 1993. La Russie était selon elle comme « suspendue au dessus d'un vide juridique et institutionnel »<sup>72</sup>. En 1993 il était déjà trop tard et l'implosion de l'URSS en 1991 a entraîné la non prise en compte des diversités territoriales russes qui existaient depuis des générations. La *perestroïka* de Gorbatchev n'a pas fait disparaître l'URSS et ses *sujets* soviétiques. La Constitution a eu pour conséquence un basculement important sur le thème de l'identité nationale. En effet, même si l'URSS a toujours parfaitement reconnu l'existence « d'identités plurielles », une « *koinè* de peuples »<sup>73</sup>, qu'elle reconnut soviétiques, elle les a également tantôt considérés comme ennemis de l'URSS tantôt privilégiés dans l'accès au pouvoir. En 1991, l'éclatement de l'URSS, l'indépendance de certains territoires ont rendu le concept d'identité nationale très flou et désinstitutionnalisé. La Constitution de 1993 orienta le « sujet » vers la sphère privée<sup>74</sup> et se calqua sur la définition première de ce qu'est « l'identité nationale » c'est-à-dire un « *sentiment* d'appartenance » qui peut être « personnellement exprimé »<sup>75</sup>. Cependant comme le souligne Alain Blum du CERCEC<sup>76</sup>, cette relégation de « l'identité nationale » dans la sphère privée ne fit pas disparaître ces identités « ancrées dans une histoire longue, propre à l'Empire puis à l'URSS »<sup>77</sup>. Car en effet après l'éclatement de son territoire, « la Russie se

---

67. *Ibid*, p. 4.

68. *Ibid*, p.4.

69. Constitution de la Fédération de Russie, Préambule, 1993.

70. Crise ouverte lorsqu'en mars 1993, le Congrès annule le projet de référendum visant à adopter le nouveau projet de constitution, préparé par Eltsine et le gouvernement russe.

71. Marie Mendras, *Russie, l'envers du pouvoir*, p. 91, Odile Jacob, Paris, 2008, 317 p.

72. *Ibid*, p. 92. .

73. Georges Nivat, *op. cit.*, p. 138.

74. « Chacun a droit de déterminer et d'indiquer son appartenance nationale. Nul ne peut être contraint de déterminer et d'indiquer son appartenance nationale » (Chapitre 2. Les Droits et Libertés de L'homme et du Citoyen, article 26, alinéa 1).

75. Marie-Pierre Rey dir., Alain Blum, *Les Russes, de Gorbatchev à Poutine*, « Parcours de vies de l'URSS à la Russie », Armand Colin, Paris, 2005, 237 p., p. 139,

76. Centre d'Études des Mondes russe, Caucasiens et Centre-européen.

77. Marie-Pierre Rey dir., Alain Blum, *op. cit.*, p.144.

retrouve coupée de 25 millions de Russes, désormais en terre étrangère »<sup>78</sup>. Ce bouleversement portait atteinte à la stabilité des frontières<sup>79</sup> de ce vaste territoire devenu État fédéral. En libérant la parole et en instaurant des « fondements » démocratiques en Russie, Gorbatchev souffla sur les braises des aspirations indépendantistes. En effet, dès 1989 pour les élections présidentielles, les citoyens usèrent de ce nouveau droit, le suffrage universel libre et direct, avec application et enthousiasme et déjouèrent les projets politiques des dirigeants conservateurs. En faisant rentrer le parlementarisme, c'est-à-dire en instaurant un réel balancier politique face au pouvoir exécutif<sup>80</sup>, un premier « éclatement institutionnel »<sup>81</sup> s'enclencha en Russie. Peu à peu les nouvelles assemblées démocratiquement élues dans les républiques proclamèrent leur « souveraineté » jusqu'à leur indépendance en 1991. Le putsch d'août 1991 devait être la reprise du pouvoir par Gorbatchev pour sauver une URSS centralisée (PCUS-URSS). Mais son échec à instaurer un « système fédéral souple » face aux aspirations indépendantistes des républiques et à la confrontation politique permanente avec le président populaire Eltsine<sup>82</sup> ont conduit Gorbatchev à la démission le 8 décembre et à la disparition de l'URSS le 25 décembre 1991.

Très vite, avec la création de la Communauté des États indépendants (CEI), la question de la Constitution et du pluralisme politique devint secondaire parce que la question de l'indépendance de ces républiques cristallisait le débat politique au Parlement. En plus des divergences qui opposaient B. Eltsine et la Douma, les fondements d'un nouveau système démocratique n'étaient pas pensés comme ils devraient l'être c'est-à-dire par une réelle réflexion sur une constitution. Cette situation d'instabilité politique poussa le président à tester et vérifier le soutien populaire dont il pouvait bénéficier face au Parlement par un référendum le 25 avril 1993. Cet usage permanent du référendum plébiscitaire souligne une caractéristique majeure du régime eltsinien dont la légitimité n'est pas fondée sur la *représentation* du peuple souverain par le biais d'institutions, mais sur la recherche d'une *identité* entre « le peuple souverain et son dirigeant suprême »<sup>83</sup>. Fort de la confiance que lui accordent les citoyens russes<sup>84</sup>, Eltsine reste malgré tout en opposition avec la politique conservatrice du Soviet suprême Rouslan Khasboulatov qui retarda l'élaboration d'une constitution. En décidant de dissoudre le Parlement et en suspendant l'ancienne Constitution le 21 septembre 1993, Eltsine freine le processus de démocratisation commencé à la fin des années 1980. La prise d'assaut du Parlement<sup>85</sup> le 3 et 4 octobre 1993 donna un coup fatal à son développement. La réécriture de la Constitution à partir de novembre

78. *Ibid.*

79. Ces territoires comme l'Ukraine ou le Kazakhstan devenaient nationaux, politiques et linguistiques mais ce rapprochaient plus du statut de « marche » ou « d'étranger proche » plutôt que d'États indépendants.

80. C'est-à-dire en élisant des non-communistes.

81. Marie Mendras, *Russie, l'envers du pouvoir*, p. 91, Odile Jacob, Paris, 2008, 317 p.

82. En juin 1991, le suffrage universel et libre est activement utilisé comme plébiscite par Eltsine pour s'opposer à Gorbatchev et s'assurer du soutien populaire.

83. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

84. 58,7 % des électeurs accordent un vote de confiance à B. Eltsine et 53 % approuvent ses réformes économiques et sociales.

85. L'assaut de la Maison Blanche fit presque 200 morts.

1993, sensée être un moment de « formation d'un *État* démocratique », devient le point culminant de la dynamique césariste. Cette dynamique s'explique par la volonté de B. Eltsine de donner un caractère présidentiel fort au nouveau régime. Car, certes la rédaction de la nouvelle Constitution aboutit à une vision floue et contradictoire du fonctionnement de l'État, mais elle légitima l'omnipotence d'Eltsine en rendant constitutionnelle la primauté présidentielle<sup>86</sup>. En théorie la Constitution est « l'ensemble des textes fondamentaux qui établissent la *forme* d'un gouvernement, règlent les apports entre gouvernants et gouvernés, et déterminent l'organisation des pouvoirs publics »<sup>87</sup>. Si on se rapporte à la doctrine constitutionnaliste, la Constitution doit garantir le pouvoir souverain et les droits fondamentaux. De même qu'elle dispose d'une suprématie sur la hiérarchie des normes juridiques et les lois, ce qui lui confère un rôle de limitation du pouvoir et évite les dérives totalitaires. Ce point de départ de la Constitution de la Fédération de Russie offrait plus une vision de monarchie constitutionnelle au nouveau régime eltsinien<sup>88</sup> plutôt qu'à l'instauration d'une véritable démocratie. Pourtant son préambule est très clair sur les principaux fondements de l'État et de la société : la Fédération de Russie est une démocratie respectueuse des droits et libertés des citoyens :

*Nous, peuple multinational de la Fédération de Russie, uni par un destin commun sur notre terre, affirmant les droits et libertés de l'homme, la paix civile et la concorde, conservant l'unité de l'État historiquement constituée, nous fondant sur les principes universellement reconnus d'égalité en droit et d'autodétermination des peuples, vénérant la mémoire des ancêtres qui nous ont transmis l'amour et le respect de la Patrie, la foi dans le bien et la justice, faisant renaître l'État souverain de la Russie et rendant intangible son fondement démocratique, visant à assurer le bien-être et la prospérité de la Russie, mus par la responsabilité pour notre Patrie devant les générations présentes et futures, nous reconnaissant comme une part de la communauté mondiale, adoptons*

#### *LA CONSTITUTION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE.*

Préambule de la Constitution de la Fédération de Russie<sup>89</sup>

La Constitution reste très floue sur le fonctionnement de la Fédération en général. Elle ne définit pas ce que doit être le fonctionnement des différentes instances fédérales et provinciales et la formation du Conseil de

86. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., p. 3, [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

87. Définition du Petit Larousse illustré 2014.

88. Lilia Shevtsova parle de « monarchie élective » dans *Putin's Russia*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2003.

89. *Constitution de la Fédération de Russie*, traduction française du site officiel de la Fédération de Russie , disponible sur <http://www.constitution.ru/fr/>.

la Fédération<sup>90</sup> n'est pas clairement établie. Elle ne précise pas non plus les rôles des pouvoirs exécutifs dans les républiques et régions de la Fédération et leur rôle avec l'administration centrale. De plus, bien que la Constitution affirme l'égalité de tous les citoyens de la Russie, les statuts diffèrent selon les républiques, régions et territoires. En fait, tout ce qui devait garantir un État de droit et consolider la démocratie était mis en péril par la tournure pro-présidentielle de la Constitution et par le bâillonnement des institutions parlementaires<sup>91</sup>. De plus Marie Mendras précise les conditions controversées de l'adoption de la Constitution en soulignant que plus de la moitié des quatre-vingt-neuf sujets de la Fédération n'ont pas adopté le texte. Les polémiques autours de l'adoption « forcée » de la Constitution ont entraîné un premier divorce entre le président et les citoyens qui perdaient confiance dans le principe du « vote démocratique »<sup>92</sup> mais aussi en la personne d'Eltsine<sup>93</sup>.

Ce « moment constitutionnel » a fait basculer les « espoirs » de démocratie portés en la personne d'Eltsine. Ce qui aurait dû être une période de consolidation de la démocratie rend le paradoxe total entre la volonté d'instaurer un cadre constitutionnel et de rompre avec le « passé communiste », et le coup de force contre le symbole de la démocratie représentative (le Parlement). La Constitution de 1993 apparaît alors comme une « adaptation », un « décorum »<sup>94</sup> au contexte capitaliste international de la fin du premier millénaire. La Russie se donnait ainsi une « image civilisée » comme l'avait été la grande ambition de Gorbatchev, restée sous-jacente avec Eltsine. Alors que l'élaboration d'une Constitution aurait dû être une étape et une avancée majeure dans le processus de démocratisation et de libéralisation de la Russie post-communiste, elle a été tout au contraire la période qui s'est apparentée le plus à une « démocratie illibérale ». Une *démocratie* parce que son attribut principal réside dans des élections encadrées par une loi et des commissions électorales, mais *illibérale* parce qu'aucune dynamique représentative à proprement parlé n'existe et la faiblesse du peu de partis politiques qui demeuraient, était de se cantonner à « l'animation du moment électoral »<sup>95</sup> face au PCFR<sup>96</sup> qui était le seul parti de masse *leader* et structuré autour d'une idéologie et d'un programme clairement établi<sup>97</sup>. Cette démocratie « de façade » implantée en Russie dans les années 1990, ne s'oppose pourtant pas à un modèle de *gouvernance démocratique*. Celle-ci est fondée « sur la participation de tous à l'élaboration des décisions qui les concernent, d'une part, et sur des États « réactifs » (capables de répondre efficacement aux demandes

90. Le Conseil de la Fédération est la chambre haute du Parlement (la chambre basse étant la Douma).

91. Au moment du projet de Constitution, B. Eltsine dissout par décret le Parlement le 21 septembre 1993 et fait rédiger le projet par un groupe d'experts du Kremlin.

92. Marie Mendras, *Russie, l'envers du pouvoir*, p. 91, Odile Jacob, Paris, 2008, 317 p.

93. Alors qu'en avril 1993, les citoyens accordaient à 58 % leur pleine confiance à B. Eltsine, un nouveau référendum du 12 décembre souligne un « silence de défiance » des Russes à l'égard de la politique du président qui s'abstient à 45,2 %.

94. Marie Mendras souligne que la Russie compare sa Constitution à celle de la V<sup>e</sup> République en France.

95. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., p. 6, [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

96. Parti communiste de la Fédération de Russie.

97. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., p. 6, [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

des citoyens) et responsables (redevables, transparents, etc.), d'autre part »<sup>98</sup>. Ce principe est aussi le thermomètre pour évaluer la démocratie d'un État. Pourtant, dans le contexte de globalisation, la *gouvernance démocratique* est conditionnée par un mode de gouvernement qui ne centralise plus le pouvoir exécutif mais fait intervenir plusieurs pouvoirs privés ou publics en concurrence. Ce système « polyarchique »<sup>99</sup> favorise ainsi l'émergence de groupes économiques et sociaux et modifie profondément la fresque électorale russe car ces groupes qui ne représentent pas forcément politiquement l'ensemble des citoyens. Ainsi et comme le souligne J. R. Raviot, la *gouvernance démocratique* en Russie ne peut être analysée à la lumière de la démocratie représentative mais de la démocratie participative. Ce constat fait perdre le caractère absolu du suffrage universel russe car la « pleine-citoyenneté » ne se résume pas au vote mais aussi à agir dans l'espace public et cette définition limite la *gouvernance* aux pouvoir de quelques uns. Elle est ainsi plus un obstacle qu'un atout à une réelle démocratisation. Elle est cependant en phase avec la fin des années 1990 avec l'appropriation de la Russie d'une démocratie identitaire et malléable.

## II.2. Le tournant de 1996, la fin d'un « régime démocratique », pas d'un système

Les résultats des élections de 1996 sont la conséquence d'un « vote par élimination »<sup>100</sup> en faveur d'Eltsine contre le retour du communisme<sup>101</sup>. En 1996, Eltsine ne jouit pourtant pas d'une popularité assurée essentiellement pour deux raisons qu'a souligné Y. Levada dans son analyse<sup>102</sup> des élections présidentielles russes de 1991 à 2004 : la première est la non-tenue des promesses de réformes pour défendre les intérêts de la population, la deuxième est la déception de « l'*intelligentsia* démocratique »<sup>103</sup> qui ne digère pas les violences de 1993 lors de la prise d'assaut de la Maison blanche contre le Soviet suprême et qui condamne la guerre en Tchétchénie<sup>104</sup> (1994-1996). Ainsi lors du scrutin de juin 1996, seulement 9 % donnaient leur « pleine confiance »<sup>105</sup> à Eltsine. Ces résultats montrent un ferme rejet d'un retour en arrière<sup>106</sup> mais aussi l'exclusion

98. Séverine Bellina (docteure en administration publique), *La gouvernance démocratique*, Institut de recherche et de débat sur la gouvernance, 21 p.

99. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., p. 6, [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

100. Selon les sondage de Y. Levada, au moment du scrutin de juin 1996, 41 % de la population accordaient encore leur confiance à Boris Eltsine, mais seuls 9% leur « pleine confiance ».

101. Au second tour des élections présidentielles de 1996, Boris Eltsine était opposé au leader du PCFR Guennadi Ziouganov.

102. Youri Levada, *op. cit.*, p. 143.

103. *Ibid.*

104. Le *casus belli* de la guerre de Tchétchénie a été l'ordre de Boris Eltsine de déclarer l'état d'urgence à Grozny contre la proclamation d'indépendance de la Tchétchénie le 4 novembre 1991, zone pétrolière stratégique en mer Caspienne grâce à son réseau d'oléoducs. Au moment des élections présidentielles en juin 1996, le conflit n'était pas terminée mais s'avérait déjà être une catastrophe militaire et humanitaire avant que la paix de Khassavivourt soit signée le 31 août 1993.

105. Youri Levada, *op. cit.*, p. 143.

106. Selon les sondages de Y. Levada, les Russes qui avaient voté pour Boris Eltsine pensaient qu'il n'y avait pas eu d'autre choix (1 600 personnes interrogées en juin 1996).

d'une démocratie libérale puisque, comme le souligne Y. Levada, « pour rester au pouvoir, Eltsine a renoncé au rôle de démocrate radical qu'il avait dû assumer à la fin des années 1980 et au début des années 1990 »<sup>107</sup>.

L'orientation du régime eltsinien de 1996 à 1999 a mené à une « crise démocratique »<sup>108</sup>. La réélection d'Eltsine à l'été 1996 a été appuyée par une vaste opération de financement grâce aux prêts de l'État gagés sur des participations des anciennes industries soviétiques<sup>109</sup>. Cette période est qualifiée par la kremlinologue Lilia Shevtsova, de « monarchie élective »<sup>110</sup> et de « pouvoir distributif »<sup>111</sup> par Youri Levada c'est-à-dire que le pouvoir, comme celui du monarque, était concentré entre les mains du président de la Fédération. Mais le monarque *gouverne seul mais pas solitairement*. Entre 1996 et 1999, Eltsine rend « l'administration présidentielle en institution principale du pouvoir »<sup>112</sup> en confiant plus ou moins longtemps, et en une certaine quantité, du pouvoir aux « agents » de cette administration tous choisis et investis selon sa *volonté*. Eltsine faisait fonctionner le régime par un système de favoritisme<sup>113</sup> en oscillant plusieurs fois entre confier un pouvoir fort aux *siloviki*<sup>114</sup>, aux démocrates, aux étatistes et aux réformateurs<sup>115</sup>. Ce système de « révolutions permanentes »<sup>116</sup> du pouvoir a très vite laissé s'installer un « système de cour »<sup>117</sup> au Kremlin face à un président affaibli par la maladie<sup>118</sup>. Et alors qu'au début de son régime Eltsine semblait contrôler les élites financières en jouant sur leur rivalités, la fragilité de la seconde phase de la présidence est marquée par un rôle et une pression politique très importante de ces oligarques constituant de forts *lobbies* économiques et industriels.

Pourtant, si les institutions démocratiques sont fortement ébranlées, la libéralisation et son ouverture à l'internationale n'ont pas cessé de progresser et sont même parfois poussées à l'excès. La « thérapie de choc »<sup>119</sup> eut pour conséquence la concentration de la richesse et du pouvoir économique à un petit groupe et a exacerbé le ressentiment des citoyens envers les élites financières et les privatisations de masse. De plus les affaires de

107. Youri Levada, *op. cit.*, p. 143.

108. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

109. Par des oligarques financiers tels que Norilsk Nickel (Société russe spécialisée dans l'exploitation et la transformation du nickel et du palladium).

110. Lilia Shevtsova, *Putin's Russia*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2003.

111. Youri Levada, *op. cit.*, p. 143.

112. *Ibid.*

113. Lilia Shevtsova, « La Russie de Vladimir Poutine : un virage vers le passé ? », *Politique étrangère*, 2007/5 Hors série, p. 75-88, p. 79.

114. Hommes des Affaires intérieures (MVD), du ministère de la Défense (MO) et du Service fédéral de Sécurité (FSB).

115. Youri Levada, *op. cit.*, p. 143.

116. Lilia Shevtsova, *op. cit.*, p. 79.

117. Marie Mendras, « Le citoyen en danger, droits de l'Homme et libertés dans la Russie poutinienne », étude pour la Direction générale des politiques externes de l'Union et pour la sous-commission des Droits de l'Homme du Parlement européen, février 2008, 27 p., disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN\\_DV\\_282008%29385539\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN_DV_282008%29385539_FR.pdf) (consulté le 20 février 2014).

118. B. Eltsine souffrait d'une maladie coronarienne.

119. Libération soudaine des prix et des changes, une privatisation rapide des entreprises et services publics, et libéralisation du commerce extérieur.

corruptions et de blanchiment d'argent contaminèrent les plus hautes instances du pouvoir comme lors du scandale de la Bank Of New-York<sup>120</sup> en 1997.

Durant cette même période, les enjeux de la démocratie se posèrent sur la question de l'administration des régions<sup>121</sup> et de ses rapports avec le pouvoir central. En effet comme le souligne J-R. Raviot s'il n'y a jamais eu de formation d'un parti d'opposition politique sous la présidence d'Eltsine, les dirigeants régionaux ont constitué « un parti du pouvoir »<sup>122</sup> et ont préparé le terrain à l'inévitable démission du président en 1999. Cela était possible parce qu'il y avait avec Eltsine une reconnaissance par le pouvoir central d'une autonomie minimum des régions<sup>123</sup> mais qui étaient soumises à un degré d'indépendance en fonction de leur statut. Les « Sujets fédéraux » sont en effet répartis en Russie selon une géographie administrative stricte et inégale dont les principes sont fixés dans la Constitution de 1993<sup>124</sup>. Il faut donc plus parler de « pluralisme territorial »<sup>125</sup>, qui garantissait en principe « l'auto-administration locale »<sup>126</sup> comme fondement d'un système démocratique, plus que d'un « pluralisme politique et idéologique ». Car en effet, la période 1996-1999 est aussi un moment du renforcement de la centralisation du pouvoir dans la capitale moscovite. Centre politique et économique de la Fédération, « la topographie moscovite détermine la topographie politique générale du pays. »<sup>127</sup>.

Cette rupture est particulièrement intéressante pour comprendre l'attitude de la classe dirigeante envers le passé stalinien. Il y a en effet un paradoxe à souligner entre la période 1991-1996<sup>128</sup> et la période 1996-1999. Alors que la première période était marquée par la politique la plus libérale pour les archives de l'époque soviétique et du stalinisme qu'ait connue la Russie, au même moment le renforcement de la popularité d'Eltsine n'a jamais été autant favorisée par des représentations du passé. Dès 1990, Eltsine devait incarner le « continuateur de la tradition de la Grande Russie »<sup>129</sup> et sûrement pas avec l'image de Staline mais avec les symboles de la Russie tsariste<sup>130</sup>. Maria Ferretti prend l'exemple de la cérémonie d'investiture du président le 10 juillet 1991 assimilable au sacre d'un empereur par la bénédiction du président par le patriarche. Comment la

120. Affaire de blanchiment impliquant Alexeï Koudrine, alors premier vice-président des Finances.

121. La Russie était organisée en 89 régions de 1990 à 1999.

122. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

123. Gouverneurs, présidents ou chefs d'administration étaient depuis 1991 jusqu'en 2005 élu au scrutin direct.

124. Il existe six catégories différentes de sujets fédéraux : les oblasts et les républiques (extrêmement autonomes et possédant leurs propres constitutions, président et Parlement), les krais, des districts autonomes, deux villes fédérales et un oblast autonome. Voir le Chapitre 3 « La Fédération de Russie », de la Constitution de la Fédération de Russie.

125. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

126. Principe défini dans la Charte européenne de l'autonomie locale entrée en vigueur en septembre 1988 et dans la Constitution de la Fédération de Russie comme étant le moyen de garantir « aux populations de décider de manière autonome sur les questions d'importance locale » (Article 130).

127. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

128. Voir 1-2.

129. Maria Ferretti, « La mémoire refoulée. La Russie devant le passé stalinien », « Le refoulement du stalinisme et la culture politique du libéralisme », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 50<sup>e</sup> année, n° 6, 1995. p. 1237-1257.

130. Le symbole le plus éloquent est certainement le retour après échec du putsch en août 1991 de l'aigle à deux têtes de l'Empire.

rupture avec le régime soviétique s'est incarnée progressivement par le refoulement du passé stalinien<sup>131</sup> ? Et comment a-t-elle rendu presque invisible l'ouverture des archives ?

Un seuil a été franchi avec Eltsine. Alors que l'amnésie du stalinisme dans la Russie soviétique était une *volonté* du pouvoir pour construire un régime nouveau et s'affranchir de toute responsabilité à l'égard du passé soviétique, la Russie post-communiste, elle, a fait un *travail de mémoire* mais a effacé Staline de celle-ci. Le stalinisme a été réintégré dans la mémoire collective et a pu être évoqué publiquement mais il ne constituait pas la « faute » ou la « honte » nationale. Sa réintégration n'a pas ou très peu contribué au *processus* de construction d'une identité collective puisqu'en 1987 encore 92,8 % des citoyens affirmaient « éprouver un sentiment orgueil pour le passé de son peuple ». En juin 1988, ce chiffre baisse à 63 %<sup>132</sup> jusqu'à 5 % à la fin de cette année. Pourtant Y. Levada montre que dès 1989, ce pourcentage augmente finalement à 34 % jusqu'à 52 % en 1990<sup>133</sup>. Comment expliquer cet « attachement » dès 1990 au moment où la rupture avec le passé communiste est entamée pour de bon ? Maria Ferretti explique que les problèmes sociaux et économiques qu'avait exposé publiquement la politique de transparence gorbatchévienne n'a pas provoqué chez les Russes une affection pour les valeurs capitalistes et un espoir d'un « avenir meilleur ». Mais ils ont contribué au contraire à la détresse et au désarroi populaire parce que cette image dépréciative<sup>134</sup> blessait « l'orgueil national »<sup>135</sup> et le mythe de la « Grande Russie ».

Pour Maria Ferretti, l'usage du passé dans le discours politique s'était « substitué » à un véritable « programme susceptible d'assurer une base sociale à la politique de réforme dans la quête du consensus populaire »<sup>136</sup>. En 1995, elle écrivait :

*Si l'histoire veut se savoir objective la mémoire collective se situe au croisement des mémoires individuelles et de la mémoire historique elle doit donner à la société une image de soi dans le passé qui soit acceptable. La Russie [dont nous avons parlé] vivait au rythme de la mémoire et non de l'histoire. Le temps des historiens viendra plus tard quand les tensions émotionnelles s'apaiseront.*<sup>137</sup>

131. L'exemple le plus frappant de ce refoulement a été en 1993 les déclarations d'Eltsine sur la non-responsabilité de la Russie dans la répression de l'insurrection de Varsovie en 1944 au motif qu'il ne s'agissait pas de la Russie mais de l'URSS.

132. G.T Zuravlev, V.I Merkusin, « La conscience historique essai enquête sociologique » *Voprosy Istorii*, ,6, 1989.

133. Youri Levada, « Chaque année tout empire », *Nezavisimaja Gazeta*, 12 mars 1991.

134. Pour la première fois cette image rompait avec la propagande stalinienne d'une Union soviétique invincible et victorieuse.

135. Maria Ferretti, « La mémoire refoulée. La Russie devant le passé stalinien », « Le refoulement du stalinisme et la culture politique du libéralisme », p. 1252, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 50<sup>e</sup> année, n° 6, 1995. p. 1237-1257, p. 1252.

136. *Ibid*, p. 1251.

137. *Ibid*, p. 1257.

La reclassification de certains fonds d'archives à partir de 1996 et les nouvelles revendications qui suivirent montrent que l'apaisement n'est pas encore terminé. Il faut maintenant expliquer la nouvelle place que prend la mémoire du stalinisme dans la société russe à la toute fin du XX<sup>ème</sup> siècle et à l'ère de la « modernisation autoritaire »<sup>138</sup> de l'État par V. Poutine.

### III. V. Poutine et le « régime de la démocratie dirigée » (2000-2012)

#### III.1. *La dépolitisation de l'espace politique et la théorique démocratie*

L'arrivée de V. Poutine aux commandes de la Russie a bouleversé les cadres politiques russes et a profondément affaibli les aspirations à la démocratie. En 2008, dans son article « Retour du Politburo. La scène politique russe après le « départ » de Poutine », Agnieszka Moniak-Azzopardi reprend la théorie du sociologue Youri Levada qui percevait dans le « système Poutine, l'extrême concentration du pouvoir, la mise au pas de toutes les sphères de la société et la mise « hors-jeu » des institutions politiques » : la *dépolitisation de l'espace politique*<sup>139</sup>.

Ce principe est le socle du régime poutinien. Elle est selon Y. Levada « un mode administratif de gestion [répartissant] les ressources matérielles et les pouvoirs et ne [défendant] aucun programme »<sup>140</sup>. Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il faut d'abord comprendre dans quel contexte V. Poutine a été élu le 26 mars 2000. Eltsine démissionna le 31 décembre 1999 et nomma V. Poutine comme président de la Fédération par intérim jusqu'aux prochaines élections présidentielles. Dans quel état Eltsine laissa-t-il la Russie en 1999 ? Comme il a été vu précédemment, depuis le second mandat eltsinien, les institutions démocratiques se dégradèrent progressivement et la nomination de V. Poutine en tant que président par intérim est marquée par un premier « coup de force » envers le « tous égaux devant la loi et le tribunal »<sup>141</sup> puisque son premier acte officiel est un décret présidentiel assurant « l'immunité totale »<sup>142</sup> au président Eltsine et à sa famille. Une analyse sociologique du vote du 26 mars 2000<sup>143</sup> montre que les citoyens ont voté avant tout pour un « destructeur », une administration capable de mettre fin à l'ancien régime eltsinien « sans visage politique apparent »<sup>144</sup>, sans programme et sans véritable parti. Pour Y. Levada, ce non-alignement à un parti politique a

138. Iouri Aleksandrovitch Levada (1930-2006), sociologue, père du Centre analytique Levada en 2004.

139. Youri Levada, *op. cit.*, p. 144.

140. *Ibid.*

141. Article 19 de la Constitution de la Fédération de Russie (Chapitre 2 : « Les Droits et Libertés de l'homme et du Citoyen »).

142. Oukase du 31 décembre 1999 n°1763 « pour assurer au président de la Russie qui a cessé ses activités et à sa famille des garanties juridiques et sociales ».

143. Vladimir Poutine est élu avec 52,52 % des suffrages contre 29,2 % à Guennadi Ziouganov (parti communiste) et 5,8 % à Grigori Iavlinski (parti Iabloko).

144. Youri Levada, *op. cit.*, p. 144.

permis à V. Poutine de contrer toute opposition et de manœuvrer avec la droite et la gauche comme il le souhaitait ce qui a conduit à un « modèle d'élection sans alternative »<sup>145</sup> pour la première fois depuis la fin du communisme. C'est en cela que le nouveau « système Poutine » a évolué vers une *dépolitisation de l'espace politique*<sup>146</sup> ; parce qu'il s'est approprié les programmes des différents partis qui composaient le paysage politique russe. C'est également ainsi que le nouveau président mit en danger le pluralisme politique en faisant émerger un nouveau « parti » sans coloration politique : le centrisme. Ainsi disparaissait le clivage qui existait au début des années 1990 entre les « réformisme démocratique et libéral »<sup>147</sup> d'Eltsine et les « fidélités aux valeurs du communisme »<sup>148</sup> de Ziouganov. C'est d'ailleurs en critiquant violemment et en jetant la responsabilité sur les dysfonctionnements et abus du régime de son prédécesseur que V. Poutine construisit une politique de « remise en ordre ». Ils permirent aussi de justifier aussi les dérives autoritaires de sa politique et assurer la stabilité que recherchaient les citoyens russes après la période de « chaos eltsinien ».

Qu'est ce qu'une « démocratie dirigée » ? Selon David Mandel<sup>149</sup> les démocraties dirigées se situent « entre les démocraties libérales (capitalistes), caractérisées par la (formellement) libre concurrence des intérêts politiques organisés, les libertés démocratiques et le respect du droit, et les dictatures, qui suppriment violemment l'opposition politique organisée et les droits politiques. Les « démocraties dirigées » préservent les parures de la démocratie et tolèrent, de manière variable, les droits politiques et une opposition politique organisée. Cependant, ceux qui contrôlent les appareils coercitifs de l'État n'hésitent pas à violer la loi et les normes démocratiques admises pour assurer la continuité de leur pouvoir. ». Il y a donc l'idée d'un compromis entre « le mieux » et « le pire » mais les contours de ce système sont extrêmement difficiles à définir parce que ce régime repose nécessairement sur un principe aléatoire qui est la « tolérance variable ». La « démocratie dirigée » de V. Poutine s'incarne par un « système hybride »<sup>150</sup> selon L. Shevtsova, nourri de l'héritage historique du passé<sup>151</sup> c'est-à-dire par la concentration du pouvoir par la seule institution présidentielle, et d'une pratique inédite du pouvoir allant toujours plus loin vers la libéralisation de son marché. Ce pouvoir peut être « désormais légitimé par des élections et non par la violence, l'idéologie, la prééminence d'un parti ou la succession monarchique. »<sup>152</sup> V. Poutine mis en place un « régime bureaucratique semi-autoritaire »<sup>153</sup> c'est-à-

145. *Ibid.*

146. *Ibid.*

147. Jean-Robert Raviot, « La démocratie russe », *Annis*, janvier 2001, 7 p., p. 4, [En ligne], disponible sur <http://annis.revues.org/196> (consulté le 18 octobre 2013).

148. *Ibid.*

149. Professeur à l'Université du Québec à Montréal et codirecteur de l'École de la démocratie ouvrière en Russie et en Ukraine (une institution non-gouvernementale de formation syndicale), est membre de la Gauche socialiste (section québécoise de la IVe Internationale).

150. Lilia Shevtsova, *op. cit.*, p. 78.

151. La Fédération de Russie a aujourd'hui pour symbole le drapeau tricolore post-communiste, l'hymne soviétique et l'aigle bicéphale tsariste.

152. Lilia Shevtsova, *op. cit.*, p. 78.

153. *Ibid.*

dire un pouvoir essentiellement au main du président comme leader d'une équipe qu'il a lui-même constitué. Pour cela il place logiquement des hommes de force au gouvernement ; des personnes issues de l'armée, de la police et des services de renseignement : les *siloviki* ou guébistes qui assurent l'application de la « verticale du pouvoir ». La politique de réforme entamée dès l'année 2000 a abouti à une « institutionnalisation du pouvoir » affirmant la suprématie de la loi qui affaiblit le rôle de l'oligarchie au sein de la sphère politique plutôt que de l'expulser du Kremlin.

La « démocratie dirigée » c'est aussi une limitation du pluralisme politique et des libertés. Dès février 2001, une loi sur les partis politiques est adoptée par la Douma supprimant de nombreux mouvements en créant un cadre institutionnel strict. Il permit un plus grand contrôle de l'exécutif sur l'environnement politique russe et défavorisa la création de partis locaux pouvant faire émerger des oligarques au pouvoir. Cette restriction est renforcée par une série d'amendements adoptés à partir de 2004 durcissant les conditions d'enregistrement des partis politiques. Cette baisse du pluralisme politique permettait à V. Poutine de transformer les principaux partis en place en « partis de masse » implantés partout sur le territoire et à mieux les contrôler. Dès 2003, lors des élections de la Douma, libéraux et démocrates ne sont plus représentés et ne subsistent au Parlement que des partis en accord avec le pouvoir exécutif. Le « Kremlin [devenait] la source unique de la politique russe »<sup>154</sup>. La « verticale du pouvoir » remettait également en question le fédéralisme et mettait la partition politique des régions de la Russie entre parenthèses. Ce constat est effectif en 2005, lorsque V. Poutine fait passer une loi fédérale<sup>155</sup> supprimant le droit aux gouverneurs de se faire élire au suffrage universel direct. Le système est remplacé par une procédure où ce sont les assemblées régionales qui désignent un candidat choisi préalablement par le président. Cette loi est peut-être celle qui incarne le mieux le régime hyper-présidentiel que V. Poutine met en place après sa réélection en 2004<sup>156</sup>. Bien que cette décision soit une entrave concrète à la démocratie, elle est justifiée par le fait que le chef de l'exécutif local se trouvait « dans un lien de subordination directe vis-à-vis du Président de la Fédération de la Russie qui, en tant que chef de l'État, élu au suffrage universel direct, assure le bon fonctionnement des pouvoirs de l'État »<sup>157</sup>. La « remise en ordre » se traduisait donc par une plus forte centralisation du pouvoir exécutif en la personne du Président de la Fédération. V. Poutine justifia ce virage autoritaire sous plusieurs formes. D'abord comme étant la conséquence du contexte immédiat du début des années 2000. La Russie est en effet confrontée à de graves actes terroristes

---

154. Lilia Shevtsova, *op. cit.*, p. 83.

155. Loi fédérale n°159 du 11 décembre 2004 validée par la Cour constitutionnelle le 11 décembre 2005 et abolie le 1<sup>er</sup> juin 2012 par D. Medvedev.

156. V. Poutine réélu Président de la Fédération de Russie le 14 mars 2004 avec 71,2 % des voix.

157. Marie-Élisabeth Baudoin, « La Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie vue par juriste français », Cahier du Conseil constitutionnel n° 28 (Dossier : Russie), juillet 2010, [En ligne], disponible sur <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank/pdf/conseil-constitutionnel-52725.pdf> (consultée le 11 mai 2014).

en 1999<sup>158</sup> et 2004<sup>159</sup> dont la responsabilité est attribuée aux indépendantistes tchétchènes. Selon Marie Mendras, V. Poutine s'est servi de l'argument de la « nation en danger » pour justifier ce virage ; pour faire face, « l'unité et l'intégrité de l'État doivent être renforcées »<sup>160</sup>. La centralisation du pouvoir s'est donc caractérisée par une remise en question du fédéralisme justifiée par le « principe constitutionnel d'unité du pouvoir exécutif »<sup>161</sup> après le drame de Beslan en 2004.

La centralisation du pouvoir s'est également accompagnée par un fort contrôle des médias. Selon Floriana Fossato<sup>162</sup>, l'appropriation des deux chaînes gouvernementales (ORT et RTR) par le pouvoir lui donne le contrôle de l'information politique et sociale chez 80 % des Russes<sup>163</sup>. Ce contrôle est ressenti dès la Deuxième Guerre de Tchétchènie et lors de la tragédie du sous-marin Koursk le 12 août 2000<sup>164</sup>. Le musellement des médias<sup>165</sup> est le contre-pied le plus éloquent à l'instauration d'un État de droit et fait violation de l'article 29 de la Constitution de la Fédération de la Russie. Il interdit en effet la censure mais n'intègre pas totalement le principe de libre diffusion de l'information qu'il limite au « moyen légal » et au « secret d'État »<sup>166</sup>. La loi fédérale contourne l'interdiction de censure en la légitimant par des lois et des décrets relatifs à la protection du secret de l'État, de la vie privée et de la réputation, contre la diffamation mais aussi à la

158. En septembre 1999, une série d'attentats dans des immeubles des grandes villes de Russie avait fait plusieurs centaines de morts et un millier de blessés. Ces attentats avaient déclenché la Seconde Guerre de Tchétchènie (1999-2000).

159. Prise d'otage de Beslan en Ossétie du Nord du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2004 attribué à des terroristes tchétchènes.

160. Marie Mendras, « Le citoyen en danger, droits de l'Homme et libertés dans la Russie poutinienne », étude pour la Direction général des politiques externe de l'Union et pour la sous-commission des Droits de l'Homme du Parlement européen, février 2008, 27 p., p. 9 disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN\\_DV\\_0282008%29385539\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN_DV_0282008%29385539_FR.pdf) (consulté le 20 février 2014).

161. Termes du chef adjoint de l'administration présidentielle de Vladislav Sourkov.

162. Floriana Fossato, « Vladimir Putin and the Russian Television « Family », *Les Cahiers Russie – The Russia Papers*, CERISciencesPo, n°1, 2006.

163. Une loi récente du 20 avril 2013 est un exemple bien précis de ce qu'est la « centralisation médiatique d'État » : Décret du Président de la Fédération de Russie du 20 avril 2013 n° 367 relatif à la modification du décret du Président de la Fédération de Russie du 24 juin 2009 n° 715 relatif à l'obligation de gratuité des chaînes de télévision et stations de radio nationales et à la liste adoptée par le décret. Ce décret modifiait la composition du premier multiplex TNT du pays en supprimant les chaînes régionales pour diffuser uniquement des chaînes nationales.

164. Une intervention publique et filmée de l'État major, après une semaine d'attente d'informations pour les familles, montra une mère d'une victime interpellant violemment le vice-premier ministre Ilia Klebanov et lui exprimant sa colère et son désarroi, on voit un médecin s'approcher de la femme avec une piqûre anesthésiante. L'image est supprimée des journaux télévisés et la presse est évacuée par les militaires. Voir : « *Koursk* : un sous-marin en eaux troubles [documentaire Infrarouge], 2012, Les Films Grain de Sable, Yenan Production, Clap d'Ort Films, France 2, France, 70 min, disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=unoV1J9Hpk> (visionné le 2 avril 2014)

165. Cet état de fait n'empêche pas V. Poutine de déclarer au journaliste allemand Hubert Seipel « Naturellement nos adversaires politiques sont très critiques notamment sur la liberté de la presse mais c'est leur droit ! Ils peuvent s'exprimer publiquement et avec ardeur, ils peuvent manifester. Les médias fonctionnent de manière parfaitement autonomes. C'est bien la preuve que notre société a décidé de ne pas renouer avec le passé » (cf : Hubert Seipel (2012), *Moi, Vladimir Poutine* [documentaire], Allemagne, 2012, 53 minutes, disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=C-57MIIQwKo>).

166. Article 29 de la Constitution de la Fédération de Russie : « 4. Chacun a le droit de rechercher, d'obtenir, de transmettre, de produire et de diffuser librement des informations par tout moyen légal. La liste des informations constituant un secret d'État est fixée par la loi fédérale. ».

prévention contre le terrorisme et l'extrémisme dans les médias<sup>167</sup>. Un rapport<sup>168</sup> de l'Observatoire européen de l'audiovisuel de 2013 montre que depuis 1987, par trois fois des journalistes russes saisirent la Cour européenne des droits de l'Homme en 2005, 2007 et 2009. Sur les trois casiers judiciaires, deux concernent un jugement pour diffamation et un pour atteinte à la sécurité et au secret de l'État<sup>169</sup>.

*La dépolitisation de l'espace politique* a donc eu pour conséquence l'instauration d'une « parodie de la démocratie » en Russie. V. Poutine a pourtant réussi à in-dissocier deux régimes. La « démocratie dirigée » fait exister de manière interdépendante tous les grands principes démocratiques (vote et Constitution) à un « régime bureaucratique semi-autoritaire ». L'un ne peut pas fonctionner sans l'autre. Ceci est illustré parfaitement par le vote qui est une sorte « d'impératif politique objectif »<sup>170</sup> selon Stephen Holmes. Le vote souligne que les élections nationales ne sont qu'un moyen de ratification d'un homme déjà désigné pour exercer la présidence. En 2007, pour ne pas modifier la Constitution et briguer un troisième mandat, V. Poutine se place à la tête de la campagne électorale de son parti Russie Unie. Ayant la ferme intention de devenir le chef du prochain gouvernement, il soutient (et désigne) alors son ami D. Medvedev comme « candidat » à la présidence. La faiblesse du pluralisme politique qui a été montrée précédemment, montre que ces deux présidents n'ont pas été candidats face à d'autres candidats « sérieux » pour obtenir le soutien populaire. Pour S. Holmes c'est ce qui caractérise les principes « d'élections sans choix »<sup>171</sup> c'est-à-dire avec en amont aucune concurrence démocratique. Ce modèle *free but unfair*<sup>172</sup> c'est-à-dire « libre mais inéquitable »<sup>173</sup> permet au président un large contrôle de son pouvoir tout en lui assurant une apparence démocratique réelle de laquelle les citoyens ressentent les *effets*<sup>174</sup>. Bien que demeure une « érosion de l'espace démocratique »<sup>175</sup> et un retour à des « valeurs traditionnelles », la popularité de V. Poutine est bien réelle en Russie. Une étude sociologique<sup>176</sup> de Y. Levada réalisée en 2005 démontre que V. Poutine bénéficie d'un fort soutien des jeunes de moins de 30 ans (61 % des 18-19 ans et 58 % des 25-29 ans) mais aussi des femmes (60 % d'entre elles en 2004 contre 40 % des

167. Loi fédérale de lutte contre les activités extrémistes n°114-FZ du 25 juin 2002, *Rossiyskaya gazeta*, 30 juillet 2002 et Résolution « sur les pratiques judiciaires dans les affaires relatives à des crimes à caractère extrémiste » n°11 du 28 juin 2011. Toutes ces lois sont disponibles sur le site de l'Observatoire européen de l'audiovisuel sur <http://www.obs.coe.int/>.

168. Tarlach McGonagle, Francisco Javier Cabrera Blázquez (Eds), *Freedom of Expression, the Media and Journalists: Case-law of the European Court of Human Rights*, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2013.

169. Rapport disponible sur <http://www.obs.coe.int/documents/205595/2667238/IRIS+Themes+III+%28final+9+December+2013%29.pdf/2e748bd5-7108-4ea7-baa6-59332f885418>.

170. Stephen Holmes, « Eltsine et Poutine : deux incarnations d'un même système », *La Vie des idées*, 5 juillet 2011, 15 p., [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/Eltsine-et-Poutine-deux.html> (consulté le 29 janvier 2014).

171. *Ibid.*

172. Formule occidentale pour qualifier les élections russes.

173. Marie Mendras, « Russie : des élections « free but unfair » », *Esprit*, janvier 2004, 5 p., p. 4.

174. Les observateurs européens de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) saluaient le « grand professionnalisme [de la Russie] dans l'organisation du scrutin ». Voir le rapport final du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE pour les élections présidentielles de la Fédération de Russie du 26 mars 2000, disponible sur <http://www.osce.org/odihr/elections/russia/16275?download=true>.

175. Lilia Shevtsova, *op. cit.*, p. 85.

176. Youri Levada, « D'Eltsine à Poutine, les élections présidentielles en Russie de 1991-2004 », *Pouvoirs*, 2005/1, n° 112, p. 141-152.

hommes). Ce sont aussi 60 % des sondés qui lui accordent leur pleine confiance en 2004 et qui soutiennent l'évolution du régime vers une personnalisation du pouvoir puisque 77 % des sondés pensaient que l'administration présidentielle devait « contrôler le travail de la Douma » en février 2004 et 54 % pensaient qu'un gouvernement « entièrement soumis au président et à son administration »<sup>177</sup> serait plus efficace.

Comment ce régime d'apparence monolithique peut-il subsister ? Alors que la « démocratie dirigée » est un processus antinomique d'instauration du pouvoir « par le haut » mais une réappropriation de la démocratie « par le bas », comment *de facto* une *re-politisation* de l'espace politique, est-elle possible ? Pour la professeure Carine Clément, depuis 2011 un mouvement de mobilisation pour des « élections honnêtes »<sup>178</sup> s'est constitué sous l'égide de « valeurs politiques universelles »<sup>179</sup>. La suppression des élections au suffrage universel direct des dirigeants locaux en 2005 fait certainement partie de l'amertume en arrière plan de ces mouvements puisqu'il y a une volonté de reconnaissance par le pouvoir de la « citoyenneté et des citoyens »<sup>180</sup>. C'est d'ailleurs cette loi qu'abolira V. Poutine quelque mois après son élection en tant que président en mars 2012. C'est cette « marginalisation des électeurs » qui a été vue précédemment qui fragilise le pouvoir. Cependant C. Clément, qui dans son étude des mobilisations citoyennes russes, fait une distinction entre « mouvements citoyens » et « mouvements sociaux »<sup>181</sup>, elle observe que les mouvements sociaux « recèlent davantage de potentialité politique que les mouvements citoyens » parce qu'ils dissolvent les identités sociales et les différents points de vue sur le monde dans un même élan unitaire » et, en oubliant la question sociale, elle marginalise les régions qui ne se retrouvent pas forcément dans ce processus de protestation mais dans d'autres images nostalgiques d'un passé « plus accessibles » et surtout plus sensibles et compréhensibles.

Cette distinction est particulièrement intéressante pour la suite de notre propos et sur la façon dont V. Poutine, si c'est en « fermant les yeux » sur des revendications politiques des citoyens, peut légitimer son pouvoir et rassembler autour de lui tous « les Russes » par l'histoire du pays. Pour A. Moniak-Azzopardi, la vision paternaliste des relations entre l'État et la société est importante pour les Russes. Selon la spécialiste, les

177. *Ibid.*

178. Carine Clément, « Mobilisations citoyennes russes. Le quotidien au cœur des protestations », *La Vie des idées*, 11 décembre 2012, 11 p., p. 9, [En ligne], disponible sur [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20121211\\_mvt\\_sociaux\\_russie.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20121211_mvt_sociaux_russie.pdf) (consulté le 3 avril 2014).

179. *Ibid.*

180. *Ibid.*

181. « Je distingue divers types de mouvements (au sens d'idéaux-types et non de faits empiriques) : les mouvements sociaux, les mouvements citoyens et les mouvements politiques. Par mouvement « social », j'entends un mouvement mettant en avant des questions sociales, c'est-à-dire relatives aux besoins des hommes vivant en société, et, en cas de « montée en généralité » et d'élargissement des solidarités, défendant certains biens communs et introduisant de la différenciation sociale entre « nous » qui partageons les mêmes intérêts, opinions et valeurs, et « eux ». Par mouvement « citoyen », je comprends un mouvement visant à affirmer le contrôle des citoyens sur le pouvoir ainsi que la suprématie de la loi et du droit, devant lesquels tous les citoyens sont égaux. » dans « Mobilisations citoyennes russes. Le quotidien au cœur des protestations », *La Vie des idées*, 11 décembre 2012, 11 p., p. 9-10, [En ligne], disponible sur [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20121211\\_mvt\\_sociaux\\_russie.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20121211_mvt_sociaux_russie.pdf) (consulté le 3 avril 2014).

périodes durant lesquelles la Russie n'a pas connu de régime autoritaire sont aussi les moments que la population identifie comme des temps de « chaos »<sup>182</sup>.

### III.2. Réécrire l'histoire

#### III.2.1. *Poutine, Staline et le nationalisme*

Sur l'assimilation de son histoire, l'arrivée de V. Poutine a placé la Russie sous le régime de l'ambiguïté. Une des volontés nettes du président a été de rompre avec les *acquis gorbatchéviens*. L'historien et sociologue Perry Anderson expliquait en 2008, qu'un « travail de mémoire » serait particulièrement difficile en Russie parce que ce qui différencie les partisans d'une mémoire tournée vers la prospère Russie tsariste et ceux nostalgiques de la puissante URSS, est fondé sur une opposition entre un passé trop ancien qui ne génère aucune « mémoire vive »<sup>183</sup> et un passé trop immédiat et « ingérable »<sup>184</sup>. Sur le plan scientifique, P. Anderson note également que depuis les années 1990, le passé soviétique a été un « trou noir » de la recherche historique et a été volontairement isolé par les historiens russes<sup>185</sup>. Selon lui, V. Poutine, par sa popularité, s'est constitué un « système de pouvoir incontesté » similaire à celui de l'État soviétique. Mais à la différence de ses prédécesseurs, V. Poutine a « désincarné » son régime de l'idéologisation communiste et a détruit ses héros (Lénine et Eltsine), pour créer un « ordre nouveau » fondé sur la stabilité et la durabilité. Ce régime, le président tente de l'incarner par sa personne et en réintroduisant l'image « forte » de Staline. Ainsi, pour P. Anderson, V. Poutine avait réussi le rassemblement « de toutes les Russie », des « survivants de la révolution originelle, encore attachés à ses valeurs, et les antirévolutionnaires, qui détestent le climat anarchique et les changements radicaux qu'elle a produit. »<sup>186</sup>

Le passé devenait ainsi une grande « cuisine » dans laquelle on venait chercher les ingrédients pour agrémenter le gâteau politique et social russe. L'ambiguïté résidait dans le dosage des ingrédients et surtout, de leurs *usages* c'est-à-dire leur politisation et la façon dont ils sont appliqués et réappropriés dans la société. Quels sont ces « ingrédients » utilisés par V. Poutine depuis son élection en 2000 et sur quels fondements se les est-il appropriés pour renforcer son régime de « démocratie autoritaire » ? Quels « risques » prend t-on à

182. Agnieszka Moniak-Azzopardi, « Les élites de la Russie postsoviétique. Le cynisme et l'apathie », *La Vie des idées*, 25 octobre 2007, [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/Le-cynisme-et-l-apathie.html> (consulté le 17 novembre 2013).

183. Perry Anderson, *op. cit.*, p. 157.

184. *Ibid.*

185. Seule étude sérieuse par un historien russe sur l'URSS dans les années 1990, celle de Oleg Khlevniouk qui n'aurait pas été possible sans le soutien financier de l'Occident. Oleg Khlevniouk, *Staline et le bureau politique dans les années 1930: les jeux de pouvoir*, trad. Par P. Forques et N. Werth, Paris, Éd. du Seuil, 1996. Cette étude a été rendue possible grâce au soutien de l'Université de Birmingham et du Centre d'études russe/est-européen. Il n'existe aucune édition russe.

186. Perry Anderson, *op. cit.*, p. 162.

fragmenter l'histoire nationale d'un pays en empêchant la société de s'inscrire dans un « vécu personnel et collectif »<sup>187</sup> ? La réintroduction « passive » de Staline à un point neutre de l'histoire dans la mémoire russe avait permis à V. Poutine de redonner une « image flatteuse » que les Russes avaient perdu d'eux-même<sup>188</sup>. Jouissant d'une popularité exceptionnelle, c'est aussi en affichant fièrement ses origines d'un ex-membre du KGB<sup>189</sup>, que V. Poutine construisit une image « de marque » d'une des figures lanternes de l'État soviétique. Une nouvelle histoire officielle se construit avec V. Poutine. M. Ferretti note que pour réconcilier les Russes avec le passé soviétique on s'est attaché à plus ou moins « vinaigrer » certains ingrédients du passé. C'est ainsi que la Révolution d'Octobre, « accident » de l'histoire de la Russie, et le bolchevisme devenaient les points noirs de l'histoire russe et le stalinisme leur conséquence inévitable. La « dénonciation du stalinisme devient dénonciation du bolchevisme »<sup>190</sup>, et ce dès les années 1990, comme étant la cause de l'arrêt brutal et violent du processus de démocratisation et d'enrichissement économique amorcé avec Nicolas II<sup>191</sup>.

La réhabilitation de la mémoire du stalinisme à la fin des années 1980 et au début des années 1990 avait soulevé un autre point majeur indissociable avec les « enjeux mémoriaux » de la Russie : l'identité. C'est sur ce thème précis que le nationalisme devint un « cheval de bataille » pour V. Poutine. L'oubli volontaire de Staline permettait de donner une meilleure image que les Russes se faisaient d'eux-même, une « image acceptable »<sup>192</sup>. Surtout après le choc de la découverte des crimes staliniens, il a atténué l'idée d'une responsabilité collective dans un système de crime organisé. Les enquêtes sociologiques de Y. Levada démontrent par plusieurs sondages qu'en 1989, les répressions de masse sont à 36 % considérées comme étant les événements les plus importants dans l'histoire du pays, en 1999, cet avis n'est plus vrai qu'à 11 %. Par contre, la personnalité de Staline se trouve estimée à 35 % par la population en 1999 contre 12 % en 1989. Ainsi, *s'identifier* et se réconcilier avec ce lourd passé c'était souligner les éléments qui avaient rassemblé la population autour d'un événement positif, symbolique, fort et victorieux. La victoire soviétique à la Seconde Guerre mondiale remodelait le statut de Staline dans l'histoire comme *grand guide* vers la victoire face au puissant oppresseur nazi.

Sur le thème de la réécriture du passé par V. Poutine, M. Ferretti fait une distinction importante sur la constitution d'une histoire officielle de la Russie post-communiste. En effet, selon elle depuis la fin du régime soviétique, il ne faut pas considérer l'histoire officielle comme, s'inscrivant dans une norme mais comme restant un des supports idéologiques pour légitimer une politique<sup>193</sup>. C'est cependant cette histoire officielle qui a le

187. Maria Ferretti, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2002, n° 68, *Historiens et usages publics du passé. Allemagne, Italie, Russie*, p. 65-81, p. 79.

188. Marie-Pierre Rey, *op. cit.*, p. 82.

189. V. Poutine a d'abord été officier opérationnel dans le service du contre-espionnage local, chargé en particulier de la lutte de la police politique au début des années 1980.

190. Maria Ferretti, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *op. cit.*, p. 72.

191. Cf : II-2.

192. Maria Ferretti, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *op. cit.*, p. 80.

193. *Ibid.*

plus d'impact sur les citoyens dans le processus de fondement d'une identité et d'une conscience nationale<sup>194</sup> parce que comme il l'a été vu précédemment, elle bénéficie du budget et du média fédéral pour mieux toucher les mentalités. Le contrôle sur les médias de masse avait en effet le fort avantage de diffuser et toucher largement la société. En touchant les consciences et les *cœurs*, en diffusant, par exemple, de nombreuses publications sur l'exécution et la mort de Nicolas II et sa famille pour les années 1990, il était plus facile d'atteindre les masses. L'idéalisation de la Russie tsariste permettait au pouvoir de légitimer la récupération d'emblèmes impériaux comme l'aigle bicéphale mais aussi la création de nouveaux lieux de mémoire. L'Église orthodoxe fut également un puissant agent promotionnel du nationalisme puisque depuis 1997, elle détient une place réelle dans le discours public<sup>195</sup> et comme étant le média capable de devenir « dépositaire d'une identité nationale positive »<sup>196</sup>.

Qu'en est-il du stalinisme à la fin des années 1990 ? C'est à ce moment précis qu'intervient l'association Memorial pour souligner et rendre compte de « l'oubli » du stalinisme par le gouvernement et la société russe. Dès 1988, l'organisation rassembla des signatures pour ériger un monument aux victimes de la Terreur mais le projet fut abandonné. C'est aujourd'hui à Moscou, depuis octobre 1990, qu'une pierre des îles Solovetski<sup>197</sup> posée sur la place Loubianka face à l'immeuble du KGB, fait état de la mémoire des victimes du stalinisme. Cependant, M. Ferretti note que la plupart des monuments soviétiques sont restés en place<sup>198</sup>. De « l'oubli » dans la première moitié des années 1990, c'est la nostalgie qui prend place à l'aune du XXI<sup>ème</sup> siècle. Les sondages montrent que les citoyens russes sont aujourd'hui attachés à des figures de l'époque soviétique indirectement liés à l'idéologie soviétique comme l'astronaute Youri Gagarine pour la conquête spatiale de l'URSS. Celle-ci faisait pour 60 % des personnes interrogées, une des plus fortes fiertés nationales après la victoire de 1945. Dans le même temps, le « détachement » mais surtout la « désillusion »<sup>199</sup> envers le passé tsariste se produit à la toute fin des années 1990. Il se traduit par l'indifférence populaire lors de la cérémonie de funérailles de Nicolas II et des membres de sa famille en juillet 1998<sup>200</sup>.

194. M. Ferretti explique notamment que les études publiées sur la période stalinienne après l'ouverture des archives au début des années 1990 ne trouvèrent pas d'impact réel sur la mémoire collective ; ce qu'elle explique par le décalage qui existe entre une étude scientifique du passé et le processus mémoriel plus sensible et moins rationnel. Sur la même question, l'auteure précise l'expression « mémoire collective » qui, selon elle, est utilisée aujourd'hui de façon trop « totalisante » et qui ne distingue pas assez ce qui est véhiculé par la mémoire publique et la mémoire des groupes sociaux. C'est pour cela que l'expression de « mémoire collective » doit être utilisée comme étant « le souvenir d'expériences vécues en commun par un groupe social, ou même par la société dans son entier ». C'est ainsi que pour M. Ferretti, mémoire et identité sont deux composantes indissociables pour la structure et la stabilité de la société parce qu'elles génèrent toutes les deux le « sentiment d'appartenance » qui amène le citoyen à se reconnaître dans la société dans laquelle il vit et réside.

195. L'Église orthodoxe jouit d'une large considération de la population russe car elle incarne l'autorité et la stabilité dans le désordre du régime eltsinien.

196. Maria Ferretti, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *op. cit.*, p. 79.

197. Îles dans la baie d'Onega sur lesquelles furent organisés les premiers camps de prisonniers politiques en 1923.

198. Voir la carte des places et monuments moscovites du XX<sup>ème</sup> siècle de la mémoire impériale et soviétique en annexe n°1.

199. Maria Ferretti, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *op. cit.*, p. 78.

Le « divorce mémoriel » avec la Russie tsariste s'est enclenché dans le contexte capitaliste des années 1990 dans lequel les Russes ne se retrouvent pas. Plus significatif est le renversement de l'opinion publique sur l'Occident et le ressentiment envers la politique de *perestroïka* de Gorbatchev et plus largement sur la chute de l'URSS<sup>201</sup>. Les Russes sont extrêmement attachés aux libertés instituées par Gorbatchev et Eltsine mais la fin des années 1990 est marquée par un rejet de plus en plus palpable du « modèle occidental ». Le ressentiment envers les années eltsiniennes est encore pire dans le cœur des Russes avec des sondages extrêmement sévères dépassant les 70 % de mécontentement.

### III.2.2. *La réécriture de l'histoire et ses effets visibles dans la société*

C'est dans ce contexte mémoriel, que V. Poutine arrive au pouvoir en mars 2000. *Réécrire le passé* était un enjeu politique et social essentiel pour l'image de la Russie. Il fallait user du souvenir de la victoire de la Deuxième Guerre mondiale partagé par un sentiment de fierté par 86 % de la population en 2000 selon un sondage de Y. Levada et le réintégrer dans la mémoire officielle. Cette mémoire exhale l'héroïsme du peuple russe en occultant que cet héroïsme n'aurait pas été possible sans le renforcement du régime stalinien<sup>202</sup>. Plus que *réécrire le passé*, il fallait aussi le signifier dans l'espace public, non pas en érigéant de grands monuments à la gloire de Staline mais évoquer, et chuchoter visuellement, les « bienfaits du Guide » pour la victoire. Ainsi en août 2009, peu de temps après que la « Commission de lutte contre les tentatives de falsification de l'histoire » soit instaurée par décret présidentiel<sup>203</sup>, une inscription en l'honneur de Staline<sup>204</sup> a été restaurée dans la station de métro Kourskaïa à Moscou. Il s'agit d'exhaler l'héroïsme *intemporel* de la nation russe notamment sur des faits plus anciens comme la prise de Paris par les troupes d'Alexandre Ier le 7 janvier 1814 lors de la

200. Le Centre national d'étude de l'opinion politique (VCIOM) révélait que 45 % des personnes interrogées ne ressentant pas d'émotions particulières pour cet anniversaire.

201. Un très récent débat à la Douma et rapporté par un article de la *RIA Novosti* a conduit à la demande le 10 avril 2014, de quatre députés du parti Russie Unie de V. Poutine, du Parti libéral-démocrate et du Parti communiste, au procureur général d'engager des poursuites contre Gorbatchev, qualifié de « d'espion américain » par M. Fiodorov (Russie Unie) pour avoir provoqué la chute de l'URSS dont les conséquences se font sentir sur la Russie « jusqu'à nos jours » (M. Degtiariov, Parti libéral-démocrate). Voir : Andrey Rudakov, « Chute de l'URSS : des députés russes veulent poursuivre Gorbatchev », 10 avril 2014, *RIA Novosti*, [En ligne], disponible sur <http://fr.ria.ru/politique/20140410/200940721.html> (consulté le 10 avril 2014).

202. C'est sur cette remarque que M. Ferretti note les tendances de la toute fin des années 1990 à vouloir « anonymiser » les victimes de la Deuxième Guerre mondiale en construisant des monuments confondant les victimes des purges stalinien et les morts de la guerre.

203. Oukase présidentiel du 19 mai 2009 sur la « Commission auprès du président de la Fédération de Russie de lutte contre toute tentative de falsifier l'histoire au détriment des intérêts de la Russie ». Cette commission a été jugée anticonstitutionnelle par l'association Memorial car elle impliquerait l'imposition d'une « idéologie officielle » (voir Association Memorial International, « Une nouvelle commission, pour le Président de la Fédération de Russie », 22 mai 2009, Moscou, traduit par Jean-Jacques et Nadine Marie, [En ligne], disponible sur <http://associationdesamisdememorialenfrance.hautefort.com/list/textes-fondateurs/275614948.pdf> (consulté le 11 avril 2014) contraire à l'article 13 de la Constitution de la Fédération de Russie : « Aucune idéologie ne peut s'instaurer en qualité d'idéologie d'Etat ou obligatoire. » (Article 13, Chapitre 13).

204. Cette inscription est une strophe de l'hymne soviétique : « Staline nous a élevés dans la foi en le peuple, il a inspiré notre travail et nos exploits ».

« Guerre Patriotique ». Cette commémoration ne se fait plus depuis l'alliance franco-russe pour la Première Guerre mondiale mais un amendement à la loi fédérale « Des jours de la gloire militaire et des dates commémoratives en Russie » proposé par deux parlementaires, le 27 mars 2014, a réactivé cette mémoire presque un siècle plus tard. Déjà, en 2012, l'« Année de l'histoire » en Russie a été marquée par une série de cérémonies officielles notamment une, sur la place Rouge, commémorant l'invasion napoléonienne lors de la Campagne de Russie de 1812 et célébrant le courage et la bravoure des soldats (à pied) de l'armée impériale russe formant un barrage pour protéger femmes et enfants face aux chevaliers de l'armée napoléonienne, représentés sous la forme de chevaliers de l'Apocalypse. Ce thème de la forteresse assiégée était très souvent utilisé dans les discours staliniens pour justifier les procès de Moscou ou les vagues de terreur et de répression<sup>205</sup>. Plus étrange, lorsqu'on sait les persécutions qu'a subi l'Église orthodoxe pendant l'ère soviétique, est la vente par une maison d'édition orthodoxe du patriarche Dostoinstvo de la Laure de la Trinité Saint-Serge pour l'année 2014, d'un calendrier consacré à l'image de Staline. Cette maison d'édition publie également un magazine se voulant « historique et éducatif »<sup>206</sup> et exerçant une « mission nationale » pour diffuser la « dignité et l'honneur » du passé russe comme « clé » de l'histoire<sup>207</sup>. Ces exemples traduisent en somme un mécanisme ancien que le nationalisme huile sans effort. En effet, l'image de Staline est aussi le produit d'une propagande extrêmement contrôlée de son vivant qui a abouti à un « choc d'émotion » parce que Staline se montrait comme étant le « père » de son peuple avec tout ce qu'évoque la figure paternelle : la sécurité, la protection, une certaine « omniscience » mais aussi la peur, l'autorité, la répression. Dans le documentaire *L'ombre de Staline*<sup>208</sup>, Theodore Shanin, professeur de sociologie à l'École de sciences économiques et sociales de Moscou, explique comment il a été une victime puis un acteur du stalinisme. Son père avait été envoyé au Goulag alors que lui et sa mère avaient été déportés dans les villages spéciaux de Sibérie. Après la guerre, il fuit et rejoint les combattants communistes en Israël qui utilisaient l'image de Staline pour se mobiliser. Il parle de son propre exemple de victime du stalinisme lorsqu'il était enfant mais qu'il a interprété comme étant « le symbole de quelque chose de positif » par la suite. Selon lui il n'y avait rien de surprenant en cela si on pense le problème du « point de vue de la psychologie de masse ». Ceci dit ce phénomène est tout à fait « exceptionnel du point de vue de la logique ». Ce témoignage souligne pertinemment comment le domaine du sensible et des émotions peut avoir un impact significatif sur le contrôle des « masses ». Le nationalisme, en s'appuyant sur l'unité historique, culturelle et linguistique de la nation, éveille les sentiments primaires de l'individu parce qu'il touche son passé et sa propre existence.

205. On peut voir des extraits de cette cérémonie dans le documentaire (1.24.3) Thomas Johnson et Marie Brunet-Debaines, *L'ombre de Staline* (voir Thomas Johnson, Marie Brunet-Debaines (2013), *L'ombre de Staline* [documentaire], YLE, ARTE, Finlande, France, 90 minutes).

206. <http://id-dostoinstvo.ru>

207. Voir : <http://id-dostoinstvo.ru/page/27.html>

208. Thomas Johnson et Marie Brunet-Debaines, *L'ombre de Staline* (voir Thomas Johnson, Marie Brunet-Debaines (2013), *L'ombre de Staline* [documentaire], YLE, ARTE, Finlande, France, 90 minutes).

*Cela ne relève pas de la logique mais de la psychologie, de la psychologie collective bien sûr.*<sup>209</sup>

Theodore Shanin

Ainsi le nationalisme est la base de l'idéologisation politique poutinienne prenant en compte, en plus du désordre politique, le « désordre mémoriel » dont souffraient les Russes. La mémoire publique devait se réconcilier avec la mémoire collective<sup>210</sup>. Un des résultats de la construction d'une « mémoire éclatante » de la victoire contre les nazis est de l'avoir rendu intouchable. Le 27 février 2014, un sondage sur le blocus de Leningrad durant la Seconde Guerre mondiale<sup>211</sup> avait fait scandale et crée une grave polémique en Russie. Le parquet de Saint-Pétersbourg lança immédiatement une enquête contre la chaîne qui avait diffusé ce sondage, pour « déclarations extrémistes » et la menaça d'arrêter sa diffusion<sup>212</sup>. Le site internet français *La Russie d'Aujourd'hui*<sup>213</sup> publiait le 31 janvier 2014, « La chaîne de télévision Dojd a blessé la fierté nationale des Russes »<sup>214</sup>. Ce sondage montre encore combien le passé des Russes, surtout lorsqu'il s'agit de porter atteinte au nationalisme et au patriotisme russe, peut cristalliser autant de passions dans la société et le milieu politique. L'Agence Russe d'Information internationale *RIA Novosti*<sup>215</sup> publiait le 27 janvier 2014 un article reprenant la condamnation de la présidente du Comité de la Douma pour la sécurité et la lutte contre la corruption Irina Iarovaïa (Russie unie) qui pensa que ce sondage devait être considéré comme un « crime visant à réhabiliter le nazisme », en évoquant une « insulte directe à la mémoire sacrée de la guerre et de toutes les personnes tombées au cours du blocus »<sup>216</sup>.

### III.2.3. La mémoire du stalinisme aujourd'hui en Russie

M. Ferretti démontre que le refoulement du stalinisme au début de la présidence de V. Poutine est aussi la conséquence de l'absence d'un travail de deuil des victimes. Ce phénomène aboutit logiquement selon elle à

209. 48.08. Thomas Johnson et Marie Brunet-Debaines, *L'ombre de Staline* (voir Thomas Johnson, Marie Brunet-Debaines (2013), *L'ombre de Staline* [documentaire], YLE, ARTE, Finlande, France, 90 minutes).

210. Maria Ferretti, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *op. cit.*, p. 80.

211. La question était : « Fallait-il livrer la ville aux troupes allemandes pour sauver les vies de ses habitants lors du blocus de Leningrad pendant la Seconde Guerre mondiale ? ».

212. Daria Liubinskaïa, « La chaîne Dojd continuera à diffuser », *La Russie d'Aujourd'hui* , 6 février 2014, [En ligne], disponible sur [http://larussiedaujourdhui.fr/ps/2014/02/06/la\\_chaine\\_de\\_television\\_dojd\\_continuera\\_a\\_diffuser\\_27701.html](http://larussiedaujourdhui.fr/ps/2014/02/06/la_chaine_de_television_dojd_continuera_a_diffuser_27701.html), consulté le 19 février 2014.

213. *La Russie d'Aujourd'hui* est un projet du quotidien russe Rossiyskaya Gazeta, journal officiel du gouvernement russe.

214. Marina Obrazkova, « La chaîne de télévision Dojd a blessé la fierté nationale des Russes », *La Russie d'Aujourd'hui* 31 janvier 2014, [En ligne], disponible sur [http://larussiedaujourdhui.fr/ps/2014/01/31/la\\_chaine\\_de\\_television\\_dojd\\_a\\_blesse\\_la\\_fierte\\_nationale\\_des\\_russes\\_27627.html](http://larussiedaujourdhui.fr/ps/2014/01/31/la_chaine_de_television_dojd_a_blesse_la_fierte_nationale_des_russes_27627.html), consulté le 19 février 2014.

215. *RIA Novosti* compte parmi ses clients l'administration du Président et le gouvernement de Russie, le Conseil de la Fédération et la Douma (chambres haute et basse du Parlement), les principaux ministères et départements, les administrations régionaux, des représentants des milieux d'affaires russes et étrangers, des missions diplomatiques et des associations.

216. Vladimir Fedorenko, « Blocus de Leningrad : un sondage provoque une polémique en Russie », 27 janvier 2014, *RIA Novosti*, Moscou, [En ligne], disponible sur <http://fr.ria.ru/society/20140127/200317283.html> (consulté le 10 avril 2014).

un éloignement des « idéaux de types démocratiques »<sup>217</sup> pour un nationalisme fort instaurant naturellement une attitude nostalgique envers le passé. Elle s'interroge sur la liaison entre le travail de deuil et la construction d'une identité démocratique et par opposition, les comportements nostalgiques à l'égard du passé et la montée « d'idéologies autoritaires »<sup>218</sup> nationalistes. L'enjeu démocratique se mêle au travail du deuil car il suppose l'endorsement de la part de l'individu de la responsabilité d'un héritage commun qui fonde sa volonté à s'engager dans la vie politique pour empêcher que le passé puisse se répéter<sup>219</sup>. A l'inverse les attitudes mélancoliques à l'égard du passé auront tendance à le mystifier et à le rendre responsable des « malheurs » de la société par des forces transcendantes innommables et inatteignables. Cette attitude déresponsabilise l'individu face au passé et le rend « passif politique ». Il cherchera plutôt la protection d'une figure forte et autoritaire qui fera refléter dans la société un passé « rassurant » grâce au nationalisme. C'est pour cela que le refoulement de la mémoire du stalinisme constraint la Russie moderne à ne pas pouvoir se constituer une identité « autrement que sur la modalité nationaliste ».

Dans tous les cas, la *réécriture du passé* s'oppose à une vision « froide » et hiératique de l'histoire mais elle implique aussi la difficile construction d'un consensus et d'un apaisement des consciences qui devraient s'enclencher par « le haut ». Il n'y a pas de concept simple et évident, malgré l'existence d'une mémoire officielle, qui puisse être instauré et faire marcher un parfait État de droit parce qu'il y a un aspect nécessairement sensible dans les questions de mémoire et d'identité. Ces difficultés sont aussi peut-être le signe d'une prise en compte encore difficile de l'individu dans la société alors que certains veulent faire aujourd'hui le procès de celui qui a fait chuter l'URSS. C'est précisément une des luttes que l'association Memorial, créée en 1988 au moment où la mémoire était en état de « bouillonement » dans la société russe, a voulu rendre une portée « éthique » et « politique »<sup>220</sup> à la mémoire en arguant qu'il n'existe « pas de futur sans passé »<sup>221</sup>. M. Ferretti explique le combat de Memorial en trois actes : « la liaison entre droit et devoir de mémoire, combat pour l'histoire et engagement politique au sens large »<sup>222</sup>. Dans ce combat, le document d'archives constituait la preuve pour être *identifié* comme *victime* de répression. Dans le documentaire *L'ombre de Staline*, on montre comment Memorial tente de reconstituer ces *matériaux de mémoire* avec les survivants du stalinisme et dont l'objectif principal est « d'appeler par son nom » les victimes<sup>223</sup>. L'enjeu concerne l'individu mais aussi l'humanité puisque c'est le dépouillement des archives qui permis d'avancer le bilan (certainement provisoire)

217. Maria Ferretti, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *op. cit.*, p. 81.

218. *Ibid.*

219. *Ibid.*

220. Maria Ferretti, « Mémorial : combat pour l'histoire, combat pour la mémoire en Russie », *Le Débat*, 2009, n° 155, p. 131-140, p. 135.

221. *Ibid.*, p. 137.

222. *Ibid.*, p. 132.

223. Memorial constitua une liste de presque 3 millions de noms créée à partir de livres de mémoire locaux, de martyrologes et de sources orales.

de 20 millions de victimes. Pour Arseni Roginski, historien russe et activiste des droits de l'Homme, la mémoire du stalinisme ne peut se faire sans qu'il y est une réflexion réelle et indépendante sur le sujet en démontrant que le stalinisme a été un « crime d'État contre l'individu et contre l'humanité ». Perry Anderson, dressait en 2008, un bilan pessimiste sur les activités de Memorial depuis les années 2000, son impact est diminué parce qu'elle ne joue plus aucun rôle politique comme cela était le cas à la fin des années 1980. Memorial souffre de l'indifférence populaire et, l'auteur observe aussi que l'étude du passé soviétique n'intéresse plus notamment dans le contexte où un nouveau « rejet de l'occident » se fait sentir au sein de la société russe. Selon lui , il y a une « nostalgie sans curiosité du passé »<sup>224</sup>. L'association Memorial est considérée comme étant à la solde de l'Ouest<sup>225</sup>. En juin 2012, une loi fédérale oblige les associations bénéficiant de financements extérieurs, à s'inscrire sur le registre des « agents de l'étranger » sous peine de prison.

---

224. Perry Anderson, *op. cit.*, p. 159.

225. Le siège de Memorial à Moscou est tagué d'un graffiti « Agent étranger USA ».

## Conclusion

*La démocratie russe est autre.* Cette synthèse a permis de s'éloigner du schéma dichotomique qui subsiste dans la pensée occidentale. Il est certain que le *processus* de démocratisation, si on considère que l'essence d'un système démocratique est la souveraineté et l'égalité du peuple, a été consacré lors des premières élections au suffrage universel direct du 12 juin 1991<sup>226</sup>. Mais si on envisage la construction d'une démocratie sur des *principes* et des *fondements* abstraits tels que les libertés et la constitutionnalité comme il a été vu au tout début de cette synthèse, l'histoire de la Russie de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, essentiellement « mouvante » et récente, rend difficile ce travail d'interprétation. Il faut penser la démocratie russe à partir des années gorbatchéviennes lorsque le principe de « liberté individuelle » a pénétré la société russe. Pourtant Gorbatchev n'est pas celui qui mit fin à l'*ancien régime* mais il inspira sa *modernisation* et son « progrès »<sup>227</sup> vers un système nouveau. Si Gorbatchev n'a pas donné *forme* à un régime démocratique en URSS, il en avait posé certains *fondements* idéologiques par la mise en place d'une politique de *transparence* concrète. Cette politique donne un indice sur l'ampleur et l'importance du travail d'assimilation du passé. Le régime gorbatchéviens est caractérisé par la *volonté* de rupture avec un *ancien régime* en « rendant public ce qui était jusque là caché »<sup>228</sup>. *Régime de transition*, il laissa derrière lui une modernisation et une démocratisation inachevée des institutions russes<sup>229</sup>. Gorbatchev avait choisi une attitude mimétique par le choix d'une politique libérale de « type occidental » (la *perestroika*) que les Russes n'arrivaient pas à s'approprier parce que l'*objectif gorbatchéviens* était sûrement trop globalisant et, le peuple qui a su user de droit et de fait, des nouvelles libertés qui leur ont été conférées, ont revendiqué leur droit de disposer d'eux-mêmes dans cet agrégat de territoires et de « micro-identités ». Une « identité soviétique » n'avait plus vraiment de sens après le démantèlement de l'URSS.

Eltsine arriva en 1991, en accusant Gorbatchev d'être le pourfendeur de la démocratie et en critiquant vivement l'omnipotence du Parti qui empêchait l'établissement d'un État de droit et une réforme réelle si les anciennes institutions soviétiques étaient maintenues. En se présentant comme sauveur des libertés et de la démocratie, Eltsine consacra la Russie sous l'égide d'un régime césariste c'est-à-dire appuyé par une forte personnalité incarnée en la personne du Président de la Fédération. Ne s'opposant pas à la démocratie, le césarisme était une première forme d'adaptation et d'*appropriation* d'un nouveau système identitaire « à la russe ». La légitimité du régime eltsinien n'était pas fondée sur la *représentation* du peuple souverain par le biais d'institutions (parlementaires, par exemple), mais sur la recherche « d'une *identité* entre le peuple

226. Cette date est d'ailleurs jour de fête nationale de la Fédération de Russie, « Jour de la Russie » depuis 1994.

227. En considérant tout ce que le terme de « progrès » contient d'abstrait et de théorique.

228. Nicolas Werth, *Histoire de l'Union soviétique*, Presses Universitaires de France, 6<sup>ème</sup> édition mise à jour, 2008, 588 p., p. 583.

229. *Ibid*, p. 579.

souverain et son dirigeant suprême »<sup>230</sup> et c'est en cela que le vote démocratique prenait un autre sens que celui que l'Occident voudrait lui donner. Eltsine donna *forme* à une démocratie russe en détruisant les fondements de l'ancien régime et en créant une nouvelle carte territoriale et politique par l'institution d'un État fédéral et d'une nouvelle Constitution. Plus significatif encore, la consécration de ce nouveau système tourné vers un libéralisme économique exacerbé et peu contrôlé, s'est faite sur l'introduction d'un nouveau souvenir du passé et l'oubli progressif du stalinisme malgré l'ouverture des archives du stalinisme au début de son mandat. C'est la mémoire éclatante du tsarisme et de son succès économique qu'Eltsine veut diffuser dans la société.

En 2000, V. Poutine décida d'incarner le régime présidentiel et de mettre fin à l'instabilité des années 1990. La démocratie selon V. Poutine devait être « dirigée » et son inspiration devait venir « d'en haut », par celui qui a été élu par le peuple comme la « fée Poutine » qui mettrait fin au chaos eltsinien. La *dépolitisation de l'espace politique* et l'*hyperprésidentialité* du régime se caractérisent par d'abord une forte limitation du pluralisme politique, un contrôle des médias de masse et une bureaucratisation semi-autoritaire des institutions<sup>231</sup> par la mise en place « d'agents d'exécution » plus que de « têtes politiques » au sommet de celle-ci. L'hybridité du régime<sup>232</sup> permet à V. Poutine d'en faire une parodie de la démocratie nourrie de l'héritage historique du passé<sup>233</sup> mais aussi d'exercer une pratique inédite du pouvoir en adoptant un mode de vie toujours de plus en plus occidentalisé. La mémoire, V. Poutine en fit une autre ligne directrice de son pouvoir dans son objectif de rassembler « toutes les Russie » en rétablissant et en instaurant un sentiment nationaliste fort dans tout le pays. La victoire de 1812 et le souvenir de la « Grande Guerre patriotique 1941-1945 » forment à elles seules la pierre angulaire de l'histoire russe et Staline devint et devient un héros « discret » et « suggéré » de l'histoire nationale russe plutôt que l'ordonnateur du massacre de millions de personnes. Plus aimé que blâmé, Staline devint en trois décennies bourreau, personnalité neutre, puis « héros discret » du peuple russe<sup>234</sup> et souligne pertinemment le « problème » des droits de l'Homme qui règne en Russie car un État qui ne rend pas visible, refoule, ou réinterprète presque trois décennies de répression de son histoire, pose un problème de *droits des victimes* et de leurs descendances au-delà du droit de connaître et avoir conscience de son passé.

Le problème qui se pose avec la démocratie et la question des droits est le peu de tangibilité de ces principes. Il fragilise leur perception dans la société et surtout leur garantie lorsqu'ils sont soumis à un

230. Jean-Robert Raviot, « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

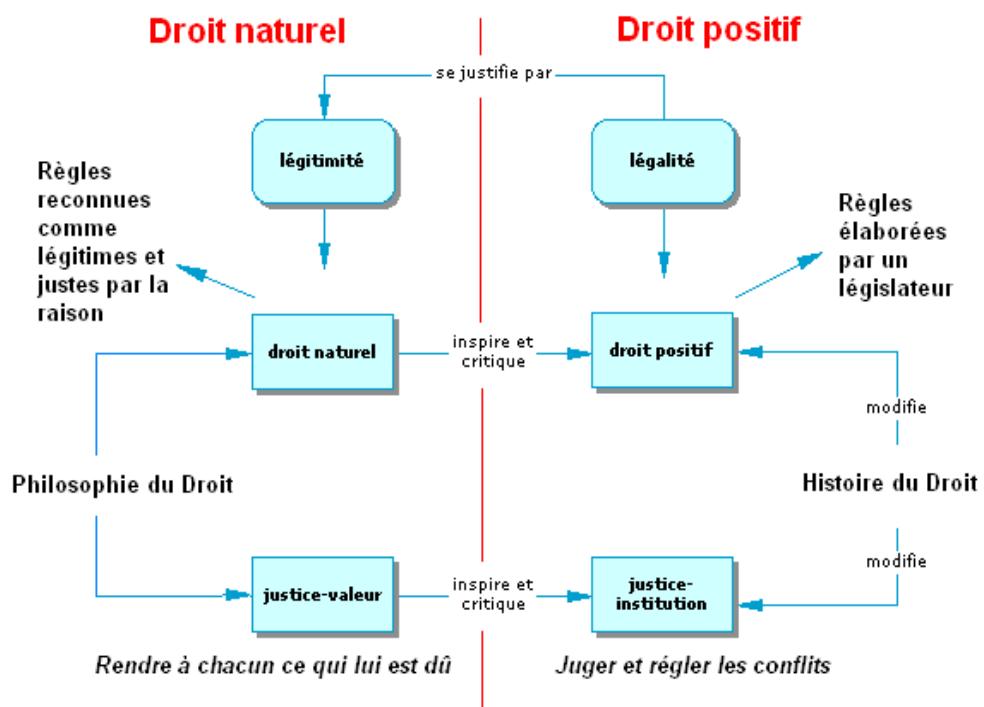
231. Lilia Shevtsova, *op. cit.*, p. 79.

232. *Ibid.*

233. La Fédération de Russie a aujourd'hui pour symbole le drapeau tricolore post-communiste, l'hymne soviétique et l'aigle bicéphale tsariste.

234. L'actualité nuance en partie ce propos. Le 21 avril 2014, V. Poutine a signé un décret de réhabilitation des Tatars de Crimée qui avaient été accusés de collaboration avec le Troisième Reich et déportés en masse. Cependant, aujourd'hui, cette réhabilitation peut également être mise en lien pour faciliter l'intégration de la Crimée à la Fédération. Cf : Valery Melnikov, « Tatars de Crimée : Poutine signe un décret de réhabilitation », 21 avril 2014, *RIA Novosti*, [En ligne], disponible sur <http://fr.ria.ru/politique/20140421/201021524.html>).

phénomène d'interprétation. Dans le débat qui nous concerne, il a été vu que la démocratie n'est pas forcément synonyme de justice et d'équité : il faut la garantie de droits positifs (écrit) et effectifs (légitime).



Source : <http://www.wikiberal.org/>

La deuxième étape de ce travail consiste donc à détecter quels sont les moyens de garantie de ces principes. Il a pu être démontré que l'histoire de la Russie représentait un « point de tension » très fort autant dans la société, qui a dû digérer le lourd passé du stalinisme, que dans l'espace politique, qui lui a fait face par trois expériences différentes : la reconnaissance, l'oubli et le refoulement, la réinterprétation. Il a été vu que les archives constituaient des preuves, la trace de ce passé et, lorsqu'il y a dissimulation de la part de l'État, elles sont revendiquées au nom des droits de l'Homme et de la démocratie. De Gorbatchev à V. Poutine, tous ces changements de régimes, ces considérations politiques qui ont été résumées dans cette synthèse ont tous eu en toile de fond le passé et par voie de conséquence les archives qui en sont peut-être le matériau le plus « sensible ». L'historien Youri Afanassiev écrivait : « Sans passé l'auto-conscience est impossible. Le sens et le non-sens du présent, ses angoisses, ses espoirs et ses plans deviennent incompréhensibles ». L'ouverture des archives au début des années 1990 était *le moment libéral* de la jeune Fédération et consacrait une position de transparence du pouvoir envers un passé difficile.

Les archives sont donc un *vecteur* dans la définition biologique du terme. Il a été vu en effet qu'elles étaient, comme l'être vivant infecté et infectieux, à la fois porteuses actives de la démocratie et droits de l'Homme (par leur contenu) mais aussi agent passif parce qu'elles sont à elles-même un concept appelé « droit

des archives ». Les archives sont-elles un outil fiable, un objet de droit positif et effectif pour mesurer la démocratie d'une société et d'un État de droit ? Son « intégration » politique et économique au sein de la communauté internationale au cours des années 1990 fait de la Russie un égal de « l'Occident » soumis aux mêmes conventions. Ainsi les hautes instances européennes et mondiales agissent en gendarme du monde et veillent au respect du droit supranational. Parmi ces droits, les archives sont inscrites et figurent comme « biens culturels » et comme une « partie essentielle et irremplaçable du patrimoine culturel »<sup>235</sup> permettant la « pérennité de la mémoire de l'humanité ». A l'échelle supra-nationale comment les archives permettent-elles de rendre compte d'un degré de démocratie et de l'application des droits de l'Homme d'un État ? Si elles permettent de rendre compte de cet état, comment au sein du système russe, les archives sont-elles prises en compte ? Comment sont-elles organisées au niveau fédéral et quel souci lui accorde le système depuis 1991 en terme de législation et de cadre organisationnel ? Qu'en est-il aujourd'hui des archives nationales et des problèmes de mémoire en Russie et leurs conséquences sur leur communication ?

---

235. Recommandation R(2000)13 du Comité des Ministres du 13 juillet 2000.

## Bibliographie

### I - Sur l'histoire générale de la Russie (1900-2008)

NIVAT (Georges), *Regards sur la Russie de l'An VI, considérations sur la difficulté de se libérer du despotisme*, Paris, Édition de Fallois, 1998, 292 p.

REY (Marie-Pierre) dir., *Les Russes, de Gorbachev à Poutine*, Armand Colin, Paris, 2005, 237 p.

URSS, *fin de parti(e), les années Perestroïka, le blog de l'exposition*, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Paris, 2 décembre 2011 – 26 février 2012, [En ligne], disponible sur <http://urssfindepartie.wordpress.com/> .

WERTH (Nicolas), *Histoire de l'Union soviétique*, Presses Universitaires de France, 6<sup>e</sup> édition mise à jour, 2008, 588 p.

### II - Sur la démocratie en Russie

BAUME (Sandrine), « L'espace public et la formation du peuple », publié dans *La Vie des Idées* le 9 avril 2009, 3 p., [En ligne], disponible sur [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20090409\\_baume.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20090409_baume.pdf) (consulté le 9 mai 2014).

CLEMENT (Carine), « Mobilisations citoyennes russes. Le quotidien au cœur des protestations », *La Vie des idées*, 11 décembre 2012, 11p., [En ligne], disponible sur [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20121211\\_mvt\\_sociaux\\_russie.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20121211_mvt_sociaux_russie.pdf) (consulté le 3 avril 2014).

KALINOWSKI (Wojtek), MONIAK-AZZOPARDI (Agnieszka), Entretien avec DOUBINE (Boris), sociologue, sur le déclin de l'espace public russe, « Silence au pays de Poutine », paru dans *La Vie des Idées*, n° 10, 1<sup>er</sup> mars 2006, [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/Silence-au-pays-de-Poutine.html> (consulté le 17 novembre 2013).

HASSNER (Pierre), « La transition autocratique en Russie » (conférence de novembre 2007), *The Journal of the Democracy*, Avril 2008, vol. 19, n° 2, 15 p., [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/La-transition-autocratique-en.html> (consulté le 17 novembre 2013).

MENDRAS (Marie), « Russie : les institutions politiques en danger », *Pouvoirs*, n°112 *La Russie de Poutine*, p. 5-22.

MENDRAS (Marie), « Russie : des élections « free but unfair » », *Esprit*, janvier 2004, 5 p.

MENDRAS (Marie), *Russie, l'envers du pouvoir*, Odile Jacob, Paris, 2008, 317 p.

MONIAK-AZZOPARDI (Agnieszka), « Retour du Politburo. La scène politique russe après le « départ de Poutine », *La Vie des idées*, 25 mars 2008, 7 p., [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/Retour-du-Politburo.html> (consulté le 17 novembre 2013).

MONIAK-AZZOPARDI (Agnieszka), « Les élites de la Russie postsovietique. Le cynisme et l'apathie », *La Vie des idées*, 25 octobre 2007, [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/Le-cynisme-et-l-apathie.html> (consulté le 17 novembre 2013).

RAVIOT (Jean-Robert), « La démocratie russe », *Amnis*, janvier 2001, 7 p., [En ligne], disponible sur <http://amnis.revues.org/196> (consulté le 18 octobre 2013).

RAVIOT (Jean-Robert), « Comprendre le nouveau régime russe », *Strates*, décembre 2006, 12 p., [En ligne], disponible sur <http://strates.revues.org/1662> (consulté le 16 novembre 2013).

### **III - Sur le régime eltsinien et poutinien**

ANDERSON (Perry), « La Russie de Poutine ou la démocratie à l'ombre de l'autocratie », *Le Débat*, 2008/2 n° 149, p. 145-169.

HOLMES (Stephen), « Eltsine et Poutine : deux incarnations d'un même système », *La Vie des idées*, 5 juillet 2011, 15 p., [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/Eltsine-et-Poutine-deux.html> (consulté le 29 janvier 2014).

LEVADA (Youri), « D'Eltsine à Poutine, les élections présidentielles en Russie de 1991-2004 », *Pouvoirs*, 2005/1, n° 112, p. 141-152.

MENDRAS (Marie), « L'élection présidentielle de 1996 en Russie », *Revue française de science politique*, 1997, vol. 47, n° 2, p. 173-203.

MENDRAS (Marie), « Le citoyen en danger, droits de l'Homme et libertés dans la Russie poutinienne », étude pour la Direction général des politiques externe de l'Union et pour la sous-commission des Droits de l'Homme du Parlement européen, février 2008, 27 p., disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN\\_DV%282008%29385539\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN_DV%282008%29385539_FR.pdf) (consulté le 20 février 2014).

RAMAMBASON-VAUCHELLE (Maryse), « Boris Eltsine : homme providentiel ou conjoncture providentielle ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010/1 n° 13, p. 72-86.

SEIPEL (Hubert) (2013), *Moi, Vladimir Poutine* [documentaire], Allemagne, 2012, 53 minutes, disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=C-57MII0wKo>.

SHVTSOVA (Lilia) et LOMIDZE (Svetlana), « La Russie de Vladimir Poutine : un virage vers le passé ? », *Politique étrangère*, 2007/5 Hors série, p. 75-88.

#### **IV - Organisation du réseau archivistique russe et son histoire**

« Archives and Archival issues of Russia » *Comma*, Revue de Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

« Archives, gouvernance et développement », *Comma*, Revue du Conseil international des Archives, 2008, vol. 1, 228 p.

« Archives et coopération européenne : enjeux, projets et perspectives » et « Les données personnelles, entre fichiers nominatifs et jungle internet », Actes des journées d'études de l'Association des archivistes français du 28 mars 2008 et 17 mars 2009, *La Gazette des Archives*, Association des archivistes français, n°215, 2009-3, 192 p.

COMBE (Sonia) dir., *Archives et histoire dans les sociétés post-communiste*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2009, 332 p.

DELMAS (Bruno), STAROSTINE (Eugène), LANSKOI (Grigori), *Les sources de l'histoire de France en Russie - Guide de recherche dans les archives d'État de la Fédération de Russie à Moscou (XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle)*, 2010, École nationale des Chartes, 480 p.

WOLIKOW (Serge), *Une histoire en révolution ? Du bon usage des archives, de Moscou et d'ailleurs*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996, 315 p.

## **V - Socle législatif et nouvelle législation archivistique**

PETROV (Nikita), « Dix ans de réformes des archives en Russie », *Communisme*, 2002, n° 71-72, p. 12-32.

## **VI - La déclassification des archives «sensibles» de la Fédération et ses commissions de 1994 et 1996**

COMBE (Sonia) dir., *Archives et histoire dans les sociétés post-communiste*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2009, 332 p.

DUCOULOMBIER (Romain), « La Grande Terreur », *La Vie des idées*, 24 septembre 2009, 6 p., [En ligne], disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/La-Grande-Terreur-en-URSS-1937.html> (consulté le 29 janvier 2014).

WERTH Nicolas, « L'historiographie de l'URSS dans la période post-communiste », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, volume 30, 1999, n°1, Dossier « Retours sur le passé », p. 81-104.

## **VII - L'enjeu mémoriel des archives et son impact sur les droits de l'Homme**

COEURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée, les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot & Rivages, 2007, 270 p.

ELIE (Marc), « Ce que réhabiliter veut dire : Khrouchtchev et Gorbatchev aux prises avec l'héritage répressif stalinien », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/3 n° 107, p. 101-113.

FERRETTI (Maria), « Mémorial : combat pour l'histoire, combat pour la mémoire en Russie », *Le Débat*, 2009, n° 155, p. 131-140.

FERRETTI (Maria), « La mémoire refoulée. La Russie devant le passé stalinien », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 50<sup>e</sup> année, n° 6, 1995. p. 1237-1257.

FERRETTI Maria, « Le stalinisme entre histoire et mémoire : le malaise de la mémoire russe », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2002, n° 68, *Historiens et usages publics du passé. Allemagne, Italie, Russie*, p. 65-81.

JOHNSON (Thomas), BRUNET-DEBAINES (Marie) (2013), *L'ombre de Staline* [documentaire], YLE, ARTE, Finlande, France, 90 minutes, disponible sur :<http://www.youtube.com/watch?v=vz-wYrV2pU0> (visionné le 20 février 2014)

## État des sources

### I - Sources administratives, législatives, réglementaires

**Site officiel de Rossarkhiv** (<http://archives.ru>) contenant l'ensemble des sources réglementaires et législatives mais aussi d'importantes données statistiques sur ses budgets (investissements, dépenses...), sur les relations avec les citoyens (demandes de dérogation et plaintes...) et sur la fréquentation des sites fédéraux.

#### *Ordre :*

- Ordre de l'Agence fédérale des archives du 9 février 2010 sur « l'approbation de la soumission des citoyens qui aspirent à des postes de la fonction publique fédérale à l'Agence fédérale des archives, et sur les informations des fonctionnaires fédéraux de l'Agence fédérale des archives sur les revenus, les actifs et passifs propriété » enregistré par le ministère russe de la Justice sur le 15 mars 2010.

#### *Lois fédérales :*

- Loi fédérale du 2 février 2006 n°59-FZ sur l'ordre d'examen des citoyens de la Fédération de Russie.
- Loi fédérale N°FZ-125 du 22 juin 2004 sur l'archivistique et les archives à la Fédération de Russie.
- Loi de la Fédération de Russie n°5458-1 du 21 juillet 1993 sur le secret d'État.
- Loi sur « l'information, l'informatisation et la protection de l'information » du 25 janvier 1995.
- Loi du 5 juin 1995 pour la protection des réseaux de renseignements des services secrets de l'Etat.

#### *Règlements :*

- Arrêté n°31 du 7 avril 2014 « Du Conseil public auprès de l'Agence fédérale des archives », « Règlement du Conseil public auprès de l'Agence fédérale des archives ».
- Règlement d'accès aux dossiers pénaux et administratifs clos concernant les personnes ayant subi des répressions et des contrôles de filtration du 25 juillet 2006 par décision commune du ministère des Affaires intérieures, FSB et ministère de la Culture.
- Règlement sur la procédure de déclassification des documents créés par le PCUS, approuvé par la Commission interministérielle pour le secret d'État, n°75 le 14 juillet 2001.
- Règlement pour la procédure de conservation, de collecte, de récolement et d'utilisation des documents du fonds d'archives de la Fédération de Russie et d'autres document d'archives conservés aux archives centrales et municipales, aux musées, bibliothèques ainsi qu'aux entités de l'Académie russe des sciences, approuvé par ordre n°19 du 18 janvier 2007 du ministère de la Culture.
- Règlement « Organisation de l'accueil des citoyens pour assurer la prise en compte des demandes orales et écrites, la prise de décisions et l'orientation des réponses en accord avec la législation de la

Fédération de Russie », approuvé par arrêté n°25 du ministère de la Culture de la Fédération de Russie le 23 Janvier 2012.

- Règlement de la Commission du Président de la Fédération de Russie pour contrer les tentatives de falsifier l'histoire au détriment de la Russie - Approuvé par le décret présidentiel du 15 mai 2009 n° 549.

***Décrets gouvernementaux :***

- Décret gouvernemental du 5 octobre 2010, n°795, pour le programme d'État « Éducation patriotique des citoyens de la Fédération de Russie pour la période 2011-2015 »
- Décret gouvernemental du 17 juin 2004 n°290 sur le « Statut de l'Agence fédérale d'archives », Titre II, 5.5.

***Commandes :***

- Commande de Rossarkhiv du 3 juillet 2012 n°38 « Sur les exigences de qualification pour les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de fonctions professionnelles officielles des fonctionnaires de l'Agence fédérale des archives ».
- Commande du ministère de la Culture n°25 du 23 janvier 2012 « Sur « l'organisation de l'accueil des citoyens, assurer la prise en compte en temps opportun et complet les demandes orales et écrites des citoyens, la prise de décisions et l'orientation des réponses à la législation de la Fédération de Russie ».

**Site du Conseil de l'Europe** (<http://hub.coe.int/fr/>) : « Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Sur ses 47 États membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. »<sup>236</sup> Le site propose l'ensemble des statistiques et rapports des commissions annuelles pour la protection des droits de l'Homme en Russie de 1999 à 2013.

- La Recommandation R (2000) 13 « sur une politique européenne en matière de communication des archives »<sup>237</sup> du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
- La convention sur l'accès aux documents publics<sup>238</sup> de 2009

**Le Kremlin** (<http://www.kremlin.ru/>) avec les procès-verbaux/transcriptions des réunions, des discours à l'Assemblée fédérale, déclarations sur les questions majeures, réunion de travail et conférences, conférences

236. Conseil de l'Europe, « Le Conseil de l'Europe – Qui sommes nous ? », [En ligne], disponible sur <http://www.coe.int/aboutCoe/index.asp?page=nosObjectifs&l=fr>.

237. Consultable sur le site du Conseil de l'Europe sur <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=366099>.

238. Consultable sur <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/205.htm>.

presse, discours, rencontres avec divers représentants de communautés et interviews du président de la Fédération.

**Décrets du Président V. Poutine et de D. Medvedev** soulignant le droit de regard important sur les célébrations de la Russie et ses commémorations, sur la désignation des fonctionnaires d'État aux postes d'archiviste dans le cadre de la « lutte contre la corruption » et sur les risque de falsification de l'histoire « au détriment de la Russie »<sup>239</sup> (décret du 15/05/2009 modifié en 2010) donnant au président de la Fédération de Russie un droit de regard sur toutes les archives et les activités qu'elles génèrent ...

- Décret du Président de la Fédération de Russie du 20 avril 2013 n° 367 relatif à la modification du décret du Président de la Fédération de Russie du 24 juin 2009 n° 715
- Décret présidentiel du 7 mai 2012 n°601 « Sur les principales orientations de l'amélioration de la gouvernance »
- Décret présidentiel du 2 juin 2001 « Questions de la Commission interministérielle pour la protection des secrets d'État » modifié par le décret présidentiel du 26 février 2009 et entrée en vigueur le 26 février 2009.
- Décret du Président de la Fédération de Russie du 20 avril 2013 n° 367 relatif à la modification du décret du Président de la Fédération de Russie du 24 juin 2009 n° 715 relatif à l'obligation de gratuité des chaînes de télévision et stations de radio nationales et à la liste adoptée par le décret.
- Oukase présidentiel du 19 mai 2009 sur la « Commission auprès du président de la Fédération de Russie de lutte contre toute tentative de falsifier l'histoire au détriment des intérêts de la Russie ».
- Oukase présidentiel du 2 juin 2001, n°627 créant la « Commission interministérielle pour la protection du secret de l'État »

**Le ministère de la Culture** (<http://www.mkrf.ru/en/>) détient une documentation importante en terme de législation et possède également une rubrique « Discussion publique des actes normatifs et juridiques » (dans un onglet intitulé « Transparence du gouvernement »), une présentation du plan 2013-2018 dont l'objectif numéro un est « l'amélioration de l'accessibilité des valeurs culturelles et des institutions » garantissant les « droits des citoyens aux libre accès aux ressources des bibliothèques et d'information, au patrimoine culturel national conservé dans les bibliothèques et les archives »<sup>240</sup>.

**Archives d'État de la Fédération de Russie (GARF)** (<http://statearchive.ru/>) conservant les archives des organes centraux de l'État de 1917 à 1991. Les fonds de la période allant de la perestroïka à la chute de l'URSS

239. Voir à ce propos l'article de Memorial Moscou « La Commission contre la falsification de l'histoire » (22 mai 2009), disponible sur : <http://associationdesamisdememorialenfrance.hautetfort.com/list/textes-fondateurs/la-commission-contre-la-falsification-de-l-histoire.html>.

240. Ministère de la Culture de la Fédération de Russie, « Plan du ministère de la Culture de la Fédération de Russie sur les années 2013-2018, Site du ministère de la Culture de Russie » [En ligne], disponible sur : <http://mkrf.ru/otkrytoe-pravitelstvo/plan-deyatelnosti> (consulté le 18 février 2014).

sont largement ouverts. C'est autour de ces archives d'État que les revendications se tendent pour l'ouverture des fonds des périodes les plus « sensibles » de l'histoire de la Russie (années 1930 ...). Pour les Archives d'État, le site donne les règlements d'accès des lecteurs selon des démarches par formulaires spécifiques par périodes chronologiques, type d'archives, objet de la demande communication ... Ces règles obéissent à des directives et des lois biens précises du ministère de la Culture et de la Communication de la Russie et de son « Service fédéral de la sécurité » (lois de 2006 et 2008) sur « la réhabilitation des victimes de la répression politique », et « sur les secrets d'État ».

**Portail Commun des Service d'État de la Fédération de Russie** (<http://epgu.gosuslugi.ru>) : permet d'avoir une information précise sur les services de l'Etat russe (peut être comparé à [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) en France). Pour la Rossarkhiv, une description des missions du service est mise en ligne ainsi que les procédures de saisine de l'Agence dans le cadre de ses trois responsabilités : maintien de la mise à jours du registre national de Russie, réponse aux requêtes des citoyens russes, étrangers et apatrides dans le cadre de leurs droits et libertés juridiques pour la communication de documents d'archives envoyés à l'étranger, Sécurité de l'information des citoyens, des pouvoirs publics, collectivités locales, organisations et associations concernant fonds d'archives de la Fédération de Russie et d'autres documents d'archives.

## II - Sources médias/presses indépendants

**Novaya Gazeta** (<http://www.novayagazeta.ru/>) est le périodique russe le plus largement impliquée dans les problèmes de la société ; dans la revendication des droits de l'homme et dans la dénonciation des violations des libertés par le « régime Poutine ». L'implication des journalistes a été telle que six d'entre-deux ont été assassinés depuis 2000. Parmi eux Natalia Estemirova (1958-2009) était membre de la Commission d'administration de l'ONG Memorial. Il s'agira donc de s'appuyer sur des articles de journaux ayant trait aux affaires récentes ou actuelles (2004-2012) et qui touche de près ou de loin aux droits de l'homme et à la démocratie et dans lesquelles les archives ont eu un rôle à jouer comme moyen de revendication, preuve ou contestation.

**Dojd Optimistic Channel** (<http://tvtrain.ru/>). Rare chaîne de télévision indépendante russe diffusée depuis 2010, Dojd connue pour avoir fait passer un sondage sur le blocus de Leningrad durant la Seconde Guerre mondiale (la question était : « Fallait-il livrer la ville aux troupes allemandes pour sauver les vies de ses habitants lors du blocus de Leningrad pendant la Seconde Guerre mondiale ? »). Le parquet de Saint-Pétersbourg lança immédiatement un enquête contre la chaîne pour « déclarations extrémistes » et menaça la

chaîne de l'arrêt de sa diffusion (finalement, ce ne fut pas le cas<sup>241</sup>). Le site internet français *La Russie d'Aujourd'hui* (projet du quotidien russe Rossiyskaya Gazeta, journal officiel du gouvernement russe) publiait le 31 janvier 2014, « La chaîne de télévision Dojd a blessé la fierté nationale des Russes »<sup>242</sup>. La communication de ce sondage a immédiatement posé des problèmes de diffusion de la chaîne (notamment des opérateurs de chaînes câblées qui ont retiré Dojd de leur bouquet de chaînes) et montre encore combien le passé des Russes, surtout lorsqu'il s'agit de remettre en question le nationalisme et le patriotisme russe, peut cristalliser autant de passions dans la société et le milieu politique.

### III - Statistiques, sondages et rapports

**Sondages d'opinion de 2007 réalisés par le Centre analytique Levada**<sup>243</sup> sur ce que pensent les Russes de divers aspects sociaux de leur pays notamment sur la démocratie et les droits de l'Homme.

**Rapport du Conseil de l'Europe**, *Programme européen d'examen des politiques nationales de développement culturel, La politique culturelle de la Fédération de Russie*, Conseil de la coopération culturelle, Strasbourg, 1998, 405 p.

MC GONAGLE Tarlach, CABRERA BLAQUEZ Francisco, *Freedom of Expression, the Media and Journalists: Case-law of the European Court of Human Rights*, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2013.

### Sources associatives

L'Association des amis de Memorial en France<sup>244</sup> offre un corpus d'écrits traduits du russe sur l'activité de Memorial International et des textes publiés par l'ONG .

---

241. Daria Liubinskaïa, « La chaîne Dojd continuera à diffuser », *La Russie d'Aujourd'hui* , 6 février 2014, [En ligne], disponible sur [http://larussiedajourdhui.fr/ps/2014/02/06/la\\_chaine\\_de\\_television\\_dojd\\_continuera\\_a\\_diffuser\\_27701.html](http://larussiedajourdhui.fr/ps/2014/02/06/la_chaine_de_television_dojd_continuera_a_diffuser_27701.html), consulté le 19 février 2014.

242. Marina Obrazkova, « La chaîne de télévision Dojd a blessé la fierté nationale des Russes », *La Russie d'Aujourd'hui* 31 janvier 2014, [En ligne], disponible sur [http://larussiedajourdhui.fr/ps/2014/01/31/la\\_chaine\\_de\\_television\\_dojd\\_a\\_blesse\\_la\\_fierte\\_nationale\\_des\\_russes\\_27627.html](http://larussiedajourdhui.fr/ps/2014/01/31/la_chaine_de_television_dojd_a_blesse_la_fierte_nationale_des_russes_27627.html), consulté le 19 février 2014.

243. Sondages et statistiques de janvier 2007 disponible dans une étude pour le Parlement européen (direction générale politiques externes de l'Union) réalisée par Marie Mendras, chercheuse au CNRS et publié en février 2008 intitulé « Le citoyen en danger, droits de l'Homme et libertés dans la Russie poutinienne », disponible sur : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN\\_DV%282008%29385539\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN_DV%282008%29385539_FR.pdf) (consulté le 20 février 2014).

244. <http://associationdesamisdememorialenfrance.hautefort.com>.

## La place des archives dans l'État fédéral russe : « l'indicateur le plus fiable du degré de démocratie d'un État » ?

Précédemment, il nous a été possible de voir à quel point il est difficile de donner des contours précis à un « état » de démocratie en Russie dans son sens large, c'est-à-dire en tenant compte de l'existence d'un système politique libéral et des principes de droits universels qui en résulte. Évaluer un *taux* de démocratie s'avère difficile car il n'existe pas de réels critères objectifs, il n'y a pas d'échelle de *démocratisation* sur laquelle les pays pourraient obtenir une note sur vingt et sur laquelle on pourrait se fier. La démocratie et le droit se rapprochent plus du concept que d'un état de fait, et dans les efforts de la communauté internationale à « mesurer » et « prévenir » des dérives pouvant mettre en danger certaines « minorités » sur leurs droits, leur sécurité, et leurs conditions de vie. Il faut donc trouver les outils qui sont les *signaux universaux* mais aussi les plus « fiables » pour rendre compte des progrès ou des atteintes à la démocratie et au droit dans un État. Ce sont les organisations internationales, dans leurs compétences supranationales, qui *conceptualisent* et mettent en place des systèmes, qui sont pour la plupart, plus des systèmes de prévention que des moyens d'action. Un exemple pertinent sont les huit considérations du cadre d'analyse du Bureau du conseiller spécial pour la prévention du génocide (OSAPG<sup>245</sup>) qui constituent un outil concret sur des critères objectifs<sup>246</sup> pour recueillir les informations et appliquer les mesures d'alerte en direction de l'ONU. Mais c'est aussi un outil de recommandation envers le Conseil de sécurité pour l'éventuel vote d'une résolution qui aurait une valeur juridique contraignante pour les États. Spécifiquement pour la démocratie, il n'existe pas d'organisation offrant une grille d'évaluation qui aurait abouti à un consensus mondial<sup>247</sup> sur la question même si d'une manière générale, la démocratie et les droits de l'Homme sont en toile de fond du droit international. Elle concerne donc toutes les organisations supranationales dont l'espace de mobilisation est universel et dont le travail vise un *progrès*.

Il a été vu précédemment comment le passé constituait en Russie un outil essentiel de promotion politique et à quel point il s'incarnait en la fonction présidentielle dont le pouvoir est lié à une forme de césarisme. Le passé est aussi un élément d'identité très fort, encore plus que dans d'autres pays parce que jusqu'à récemment la Russie évolue à l'image de la communauté internationale composée de « démocraties libérales » anciennes. Le hiératisme de la politique soviétique a engendré des difficultés pour le peuple russe à imaginer un bouleversement de ses institutions. La preuve en est que la Russie s'est modernisée en se *confrontant* à son passé. Et ce, par la politique de la *glasnost* gorbatchévienne et sa tentative d'associer le

245. Office of the Un Special Adviser On The Prevention Of Genocide.

246. Voir le cadre d'analyse de l'OSAPG sur [http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/pdf/osapg\\_analysis\\_framework.pdf](http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/pdf/osapg_analysis_framework.pdf)

247. Seule l'organisation intergouvernementale IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) a mis en place un cadre d'évaluation de la démocratie disponible sur [http://www.idea.int/fr/publications/aqd/upload/inlay\\_SoD\\_Fr.pdf](http://www.idea.int/fr/publications/aqd/upload/inlay_SoD_Fr.pdf).

système soviétique<sup>248</sup> à un « régime d'idée et de pensée » qui n'eut pas le temps d'accoucher de droits applicables partout en Russie. « État de droit en gestation », c'est par une prise de conscience de son passé et de son système que la Russie mit fin au régime soviétique.

Il a également pu être souligné que la mémoire cristallisait en elle un important pouvoir de « décision du peuple » puisqu'elle est attachée à la conscience affective et visuelle du peuple. Elle peut donc être déterminante sur leur *entendement* et sur la façon dont les citoyens veulent faire évoluer la société. C'est pour cela que les *usages du passé* dans le discours politique est un moyen sûr d'atteindre les citoyens mais c'est aussi dans le rejet ou l'attachement qu'il devient difficile d'établir le compromis de la démocratie libérale sans basculer dans un schéma dichotomique blanc ou noir. Les archives constitueraient-elles pas, comme l'est le cadre d'analyse de l'OSAPG, un critère objectif de « degré de démocratie » ? D'abord il est certain que les enjeux nationaux et internationaux que représentent les archives d'un pays impliquent un encadrement d'État à un niveau législatif, culturel et budgétaire stricte. L'exemple des spoliations et saisies de guerre est particulièrement pertinent<sup>249</sup> pour comprendre que les archives, lorsqu'elles sont revendiquées par un État, entrent dans le domaine du droit international avec la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé du 14 mai 1954. Convaincue que les archives représentent un « patrimoine culturel de l'humanité tout entière », elle considère « que la conservation du patrimoine culturel présente une grande importance pour tous les peuples du monde et qu'il importe d'assurer à ce patrimoine une protection internationale »<sup>250</sup>. Il s'agira donc de faire la synthèse et l'analyse des cadres humains, géographiques, institutionnels, législatifs et financiers des archives fédérales en Russie et leurs évolutions depuis 1991. Ont-elles impacté sur la question de la démocratie et les droits de l'Homme en Russie ?

## I. L'organisation des Archives de la Fédération de Russie depuis 1991

Il faut d'abord ce concentrer sur l'organisation du système archivistique russe ; les institutions, l'implantation des services, les moyens humains et financiers mis en place en Russie. Il s'agit de faire une synthèse de l'organisation des Archives russes depuis 1991 en partant de la base professionnelle qui entoure les Archives de la Fédération c'est-à-dire les archivistes eux-même, leur formation et leur carrière.

---

248. On entend ici « système soviétique » par l'omnipotence de l'État parti.

249. Voir Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée, les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot & Rivages, 2007, 270 p.

250. Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé du 14 mai 1954, « Les Hautes parties contractantes », disponible sur [http://portal.unesco.org/fr/ev.php?URL\\_ID=13637&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php?URL_ID=13637&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).

## I.1. Être archiviste en Russie

Quel est le parcours « type » d'un archiviste en Russie, sa formation et sa carrière, de la plus haute sphère fédérale d'État à l'archiviste de service municipal ? Il existe différents profils<sup>251</sup> d'archivistes dans les facultés de Russie : un profil pour les archives d'État et municipales, pour les archives militaires et une option pour l'étude de l'archivage à l'étranger<sup>252</sup>.

### I.1.1. *La formation d'un archiviste fédéral à l'université d'État des Sciences humaines de Russie*

Il existe d'abord un profil d'archiviste d'État ou municipales dont la formation repose sur un apprentissage global des caractéristiques et de l'archivistique générale. L'étudiant doit connaître les fonds d'archives de la Fédération et développer des connaissances pratiques pour l'utilisation de l'informatique documentaire, pour la gestion des publications, des communications et pour l'organisation d'expositions. L'étudiant acquiert également des compétences pour la gestion des documents électroniques et les technologies d'archivage automatisées. Des stages dans les institutions d'Archives de Moscou sont organisés aux Archives centrales de l'État (GARF) pour le niveau fédéral, aux archives des ministères et aux archives de l'administration de la Ville de Moscou. Le site de la faculté précise que c'est souvent les institutions elles-même (d'État ou pas) qui sollicitent les stagiaires pour qu'ils se forment et travaillent chez eux.

Ensuite un profil pour les archives militaires est décrit. Les étudiants acquièrent une connaissance de l'histoire militaire de la Russie et de ses documents militaires de référence, la législation régissant leur accès et leur utilisation mais aussi celle pour les documents comprenant des données personnelles. Aussi l'étudiant doit acquérir une bonne connaissance des institutions d'Archives militaires et leurs localisations. Les étudiants sont également formés aux activités commémoratives pour la « perpétuation de la mémoire de la défense de la patrie » et la « popularisation de l'histoire militaire russe dans le cadre de l'éducation patriotique de Russie ». Aussi on attend des étudiants qu'ils soient formés pour la gestion du stockage et l'utilisation des documents d'archives militaires « ayant une grande importance publique et nationale » dans le cadre de la création d'un « centre d'information pour la préservation de la mémoire nationale » avec les archives fédérales de la Seconde Guerre mondiale<sup>253</sup>.

Enfin un dernier profil est dédié à l'archivage à l'étranger. Il s'agit d'un programme de développement des échanges archivistiques internationaux. C'est une option de la faculté de Moscou avec un tronc commun

251. Ceux-ci sont listés et expliqués sur le site de l'université d'État des Sciences humaines de Russie à la rubrique concernant la l'Institut d'Histoire et des archives sur <http://iai.rsuh.ru/section.html?id=183>.

252. Ces trois profils sont ceux de l'Université d'État des Sciences humaines de Russie et de l'Institut d'Histoire et des archives.

253. Notons que le site de la faculté n'utilise pas le vocable de « Grande Guerre patriotique » utilisé par toutes les institutions politiques fédérales.

« Archivage étranger / Histoire, Culture et Archives de France » sur « l'histoire de l'identification, la description et l'utilisation du patrimoine historique et documentaire de la Russie et de la France, avec un accent particulier sur les liens culturels traditionnels franco-russes ». L'étudiant acquiert une connaissance de l'histoire et de la culture de France, la gestion de ses archives, les sources de son histoire, les archives russes en France et l'histoire des relations franco-russes.

La formation en histoire des étudiants archivistes est organisée en cinq facultés à l'Institut d'Histoire et des Archives à l'Université d'État des Sciences humaines de Russie<sup>254</sup> : Administration des archives, faculté d'histoire, science politique et droit, faculté de *record management*, et faculté de technologie appliquée aux archives. L'Institut a été créé en 1930 pour former les futurs archivistes de l'État. Il est devenu aujourd'hui l'« École supérieure des archives » (membre du CIA) et est très ouverte à l'international. Une formation qui est également assurée à Saint-Pétersbourg à l'Université d'État où une chaire d'archéologie et d'archivistique est tenue à la Faculté d'histoire. Dans la présentation du professeur Horhordin<sup>255</sup>, il est expliqué qu'en Russie, la formation traditionnelle des archivistes depuis les années 1930 était marquée par une formation séparée entre l'apprentissage de l'histoire et celle de l'archivistique pure. Pour les archives de l'État, il existait des historiens et des archivistes agréés jusque dans les années 1960. Puis il exista des *documentologists* à partir de 1965 jusqu'en 2010 mêlant une formation en histoire et en archivistique. Aujourd'hui, le professeur explique que les étudiants ont avant tout une formation incluant la définition du document et des archives.

Une fois professionnel, l'archiviste russe ne peut que difficilement assurer sa formation continue et sa veille archivistique. En 2002, Galina Lisitsyna soulignait le besoin pour la Russie, « d'élever le niveau de professionnalisme des institutions d'archives »<sup>256</sup>. Le problème étant la concentration des deux grandes écoles d'archives à Moscou : le VNIIDAD (l'Institut russe de recherche scientifique de gestion des documents d'archives) et l'IAIRGGU évoquée précédemment (Université d'État des Sciences humaines de Russie). Cette absence de dispersion des « centres de formation » est particulièrement problématique dans le nord-ouest de la Russie (région de Saint-Pétersbourg et de Leningrad, six autres régions et deux républiques<sup>257</sup>) et est en partie résolu par le Centre de formation des archives de l'Université européenne de Saint-Pétersbourg. G. Lisitsyna note que ce centre a tenu cinq séminaires de formation pour cent-cinquante archivistes en deux ans et demi. Institution privée, les enseignants de ce Centre sont employés par les Archives d'État et les cours sont onéreux.

---

254. Site officiel : <http://www.rsuh.ru/>.

255. Pour cette présentation se reporter au site de l'Université d'État des Sciences humaines de Russie et de l'Institut d'Histoire et des archives : <http://iai.rsuh.ru/section.html?id=183>.

256. Galina Lisitsyna, « A Russian View of American Archival Studies », p. 187-190, « Archives and Archival issues of Russia » *Comma*, Revue du Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p., p. 188.

257. *Ibid.*

### I.1.2. *Être archiviste fonctionnaire fédéral*

Comment se déroule le recrutement des archivistes « d'État » ? Leurs conditions de passage dans la fonction publique sont encadrées par une législation très stricte et récente calquée sur les plans annuels « anti-corruption ». Une procédure de 2010<sup>258</sup> met en place un système de « soumission » et de surveillance de toute personne aspirant à des postes de la fonction publique fédérale par un droit de regard et de publication des revenus, impôts fonciers et obligations des fonctionnaires. Ainsi de 2009 à 2012, les informations sur les revenus annuels, impôts fonciers (avec la précision du mètre carré de leur résidence et de leur terrain), les obligations (valeur mobilière) mais aussi les véhicules, de tous les chefs ou vice-chef des départements de l'Agence ainsi que leurs époux ou épouses et enfants mineurs<sup>259</sup> sont disponibles sur le site de Rossarkhiv.

Outre ces obligations de transparence financière et de lutte contre la corruption, le futur archiviste exerçant la fonction fédérale, est soumis à des conditions de passage dans la fonction publique strictes et formalisées mais ne différant pas tellement des conditions françaises. On peut relever six critères principaux et communs à la Russie et à la France : la nationalité, les droits civiques, le service national, l'absence de condamnation, l'aptitude physique et les diplômes. Trois critères locaux viennent s'ajouter à la Fédération : si le citoyen est soumis à un secret d'État répertorié dans la loi fédérale, si le citoyen a un lien de parenté avec un fonctionnaire dans le même organisme et si le citoyen a déclaré de faux revenus à savoir des impôts fonciers et des obligations à l'État.

Les fonctionnaires fédéraux de l'Agence obéissent à des principes « d'éthique et de conduite officielle » desquels ils sont tenus de respecter par l'approbation d'un « Code d'éthique »<sup>260</sup>. La création de ce Code s'inscrivait dans le plan anti-corruption de 2010. Plus qu'un combat contre la contamination des « abus de pouvoir » des fonctionnaires fédéraux, il remet en question la culture et l'éthique professionnelle que semblait dénoncer Victoria Prozorova-Thomas en 2008. L'historienne accusait en effet les archivistes « d'usurper » certains fonds pour leurs propres recherches. Elle dénonçait aussi certains de refuser « d'assister le chercheur travaillant sur le sujet qui intéresse également le conservateur » mais de donner un accès « privilégié » aux « historiens officiels ». Ces abus s'incarnaient également par les procédures strictes pour l'obtention de la carte de lecteur et le refus de communiquer aux chercheurs « les documents qui ne correspondent pas au sujet indiqué lors de son inscription en salle de lecture »<sup>261</sup>. Ce Code remet à plat des principes essentiels de professionnalisme. Son but étant de « généraliser les normes éthiques et la mise en place de règles de conduite

258. Ordre de l'Agence fédérale des archives du 9 février 2010 sur « l'approbation de la soumission des citoyens qui aspirent à des postes de la fonction publique fédérale à l'Agence fédérale des archives, et sur les informations des fonctionnaires fédéraux de l'Agence fédérale des archives sur les revenus, les actifs et passifs propriétés » enregistré par le ministère russe de la Justice sur le 15 mars 2010.

259. Consultable sur <http://archives.ru/anticorruption/data-dohod.shtml>.

260. Approuvé par Rossarkhiv le 22 avril 2011.

261. Victoria Prozorova-Thomas, *op. cit.*, p. 62.

officielle des fonctionnaires pour un rendement décent de leurs activités professionnelles, contribuer au renforcement de leur autorité, assurer la confiance des citoyens dans les autorités publiques ainsi que des règles uniformes de conduite pour les fonctionnaires »<sup>262</sup>. Il est également noté que la connaissance et le respect de ce Code est « l'un des critère d'évaluation de leur conduite officielle »<sup>263</sup>. Les principes inscrits préviennent les abus que signalait V. Thomas-Prozorova. L'archiviste ne doit pas avoir de « préférence envers tous groupes, organisations professionnelles ou sociales et doit être indépendant de l'influence des individus, des professionnels ou des groupes sociaux et organisations »<sup>264</sup>, il doit également tâcher « à se conformer à l'impartialité, éliminer la possibilité d'influer sur les droits et décisions officielles des partis politiques et des associations publiques »<sup>265</sup>. Enfin une attention particulière est portée au respect de l'intégrité sociale, culturelle et professionnelle des individus puisque deux paragraphes veillent « à la reconnaissance, au respect et à la protection des droits et libertés de l'Homme et du citoyen » comme étant la base de la représentativité de l'État. Aussi, le fonctionnaire doit faire preuve de « tolérance et de respect pour les coutumes et les traditions des peuples de la Russie et des autres pays »<sup>266</sup>, il doit « prendre en compte les caractéristiques cultuelles des autres et des différents groupes ethniques, sociales et confessionnels afin de soutenir l'harmonie interethnique et interreligieux »<sup>267</sup>.

Qu'attend-t-on des fonctionnaires fédéraux de l'Agence ? Les archivistes doivent répondre à des « exigences de qualification »<sup>268</sup> organisées par une commande<sup>269</sup> de Rossarkhiv de 2012. Celle-ci est séparée en deux annexes délimitant les « connaissances professionnelles et les compétences nécessaires pour exercer les fonctions de fonctionnaire » et une autre distinguant les « connaissances et les compétences particulières dans le domaine des technologies de l'information et de la communication que devraient posséder les fonctionnaires de Rossarkhiv et pour ceux dont le travail implique l'utilisation d'un logiciel spécial ». Cette commande est particulièrement intéressante pour établir une hiérarchie des différents fonctionnaires composant l'Agence puisqu'en les classant sur les critères de connaissances et de compétences, Rossarkhiv a également fait une pyramide des différents profils hiérarchiques de ses fonctionnaires. Deux catégories de fonctionnaires peuvent être constituées. Une première catégorie dont la fonction principale repose sur la décision et la gestion du personnel : les « leaders » de poste de grand groupe, les « gestionnaires » des principaux postes, les « leaders » menant des missions de groupe et les « assistants conseillers » des principaux postes de groupe. Une deuxième catégorie « d'agents d'exécution » dont les connaissances reposent plus sur des règlements que sur une bonne

262. « Code d'éthique et de conduite officielle des fonctionnaires fédéraux de l'Agence fédérale des archives », Titre I, 6 approuvé par Rossarkhiv le 22 avril 2011.

263. *Ibid.*

264. *Ibid.*

265. *Ibid.*

266. *Ibid.*

267. *Ibid.*

268. Consultable sur [http://archives.ru/documents/prik38k\\_12.shtml#pril\\_1](http://archives.ru/documents/prik38k_12.shtml#pril_1).

269. Commande de Rossarkhiv du 3 juillet 2012 n°38 « Sur les exigences de qualification pour les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de fonctions professionnelles officielles des fonctionnaires de l'Agence fédérale des archives ».

connaissance de la législation ou des aspects juridiques liés aux archives : ce sont les « experts » des postes principaux, les « experts » des groupes supérieurs et les « experts fournisseurs » des missions de groupe et les « experts fournisseurs » des postes des « groupes les plus âgés et plus jeunes ».

Être archiviste de la fonction publique en Russie c'est avant tout être irréprochable et exemplaire tant professionnellement que personnellement. Depuis la nouvelle grande loi des archives en 2004, un point d'honneur semble avoir été mis pour l'amélioration de l'image des services publics russes. Les dix-huit lois, décrets et résolutions anti-corruption, très surveillés par la communauté internationale<sup>270</sup>, participent largement à ce résultat : la lutte contre la corruption est devenue une mission centrale de toutes les institutions fédérales de Russie<sup>271</sup>. Il existe même une rubrique de l'Agence appelée « Avis d'infraction de corruption » dans laquelle une personne physique ou morale peut dénoncer par mail un agent s'il a été témoin d'un comportement « corruptionnel »<sup>272</sup>. Le respect de cette législation est « garanti » par l'exercice d'une commission au sein même de l'Agence veillant à la « conformité de la conduite officielle des fonctionnaires de Rossarkhiv et au règlement des conflits d'intérêts »<sup>273</sup>.

## I.2. Statut, implantation et fonctionnement (1991-2012)

Il s'agit de rendre compte ici de l'organisation des Archives en Russie : ses institutions représentatives, son implantation, sa forte concentration moscovite, sa législation et son statut et son fonctionnement de 1991 à 2012. Si on considère que la politique d'accès aux archives d'un pays permet de calculer sa valeur démocratique, il faut décortiquer l'organisation du réseau archivistique russe et son histoire et la manière dont laquelle s'exerce la tutelle de l'État fédéral sur ses archives. Le réseau des archives d'État russe est très étendu et très morcelé. Il existe en effet quatorze institutions fédérales d'archives administrées par Rossarkhiv<sup>274</sup> dont huit « auto-administrées »<sup>275</sup> à savoir les Archives présidentielles, les Archives des ministères (Défense, Intérieur, Justice, Affaire étrangère) et les Archives centrales du cinéma, de la télévision et de la radio.

---

270. Particulièrement par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique).

271. La mention de « lutte anti-corruption » est recensée sur tous les sites institutionnels fédéraux comme faisant partie de leurs « activités ».

272. Consultable sur <http://archives.ru/feedback/anticorruption.shtml>.

273. Approuvé le 23 août 2010 par la commande n°46.

274. Voir « Liste des institutions fédérales des archives de la Russie sous la direction de Rossarkhiv avec leur adresse géographique et internet » en Annexe 2.

275. Voir « Listes des fonds d'archives non administrés par Rossarkhiv » en Annexe 3.

### I.2.1. *Un service fédéral*

Pour faire la différence entre ces deux « types » d'organisations, il faut d'abord définir sur le plan institutionnel la place que tient la Rossarkhiv en tant qu'Agence fédérale des Archives et la tutelle qu'exerce le ministère de la Culture sur celle-ci. La Rossarkhiv se définit comme étant un organisme fédéral du pouvoir exécutif chargé de fournir des services publics. Son statut est défini par un règlement approuvé par décret en juin 2004<sup>276</sup> plusieurs fois modifié entre 2008 et 2010. Ses fonctions sont décrites par un autre règlement approuvé par un ordre fédéral en 2005<sup>277</sup>. « Citoyenneté, patriotisme, et tolérance »<sup>278</sup> sont des termes mis en avant par le site<sup>279</sup> de l'Agence. Une volonté de transparence est ostensiblement exposée avec une rubrique consacrée sur le site mais aussi sur celui du ministère de la Culture. Rossarkhiv, apparaît comme un véritable service public mis à disposition du citoyen comme recours pour le protéger et « exécuter [ses] droits et libertés juridiques » en matière d'archives. Elle est également inscrite dans un portail des services publics de la Fédération<sup>280</sup>. L'organigramme et la structure de Rossarkhiv<sup>281</sup> montre que l'Agence est composée en deux départements principaux comme l'est le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) c'est-à-dire entre l'administration des archives d'État et la coordination et la gestion des services pour leur accès.

Les Archives non administrées par l'Agence sont les plus fermées mais aussi les plus autonomes<sup>282</sup>. Ces institutions ne disposent pas de site Internet et la non-communicabilité de leurs inventaires est souvent justifiée par le secret de la vie privée<sup>283</sup> ou du secret d'État. Ces institutions ne sont pas des « services d'archives » et ne disposent pas, sauf quelques cas particuliers, de salle de lecture. Les archives sont conservées directement dans les locaux où s'exerce leur autorité. A l'époque des « grandes revendications », au début des années 1990, les archives des ministères ont représenté un « point de tension » très fort pour obtenir leur déclassification lors de la création de la Commission Volkogonov parce qu'elles détiennent des documents particulièrement complets et précis comme les dossiers de « filtration et de vérification » et d'enquête conservés au Service Fédéral de Sécurité (FSB). Les documents de plus de quinze ans devaient être transférés aux Archives historiques et donc dans le domaine public<sup>284</sup> mais les ministères s'y opposèrent. Les archives de la Présidence ont transféré aux Archives d'État de l'histoire socio-politique (RGASPI) plus de trois milles dossiers déclassifiés<sup>285</sup> en 1991. Ainsi en 1993, lors de l'adoption des « Principes de la législation de la Fédération de Russie sur le Fonds

276. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie du 17 juin 2004 n°290.

277. Ordre fédéral du 9 mars 2005 n°17.

278. Voir l'avant-propos du site de Rossarkhiv sur <http://archives.ru/about.shtml>.

279. <http://archives.ru/>.

280. L'Agence fédérale des archives est recensée comme service public sur le Portail Commun des Services de l'État sur <http://epgu.gosuslugi.ru/pgu/stateStructure/10000001035.html>.

281. Voir « Organigramme et structure de Rossarkhiv » en Annexe 4.

282. Victoria Prozorova-Thomas appelle les Archives ministérielles « Service autonome d'archives ».

283. Voir 3.2.

284. Cette DUA était celle du règlement prévu pour les archives ministérielles du 1986.

285. Détaillés en Annexe 3 « Listes des fonds d'archives non administrés par Rossarkhiv ».

d'archives de la Fédération de Russie et sur les archives », il semble que les archives ministérielles soient classées parmi les « archives secrètes » c'est-à-dire comme un « service d'archives dont l'existence n'est pas connue du public »<sup>286</sup>.

Plus globalement le degré d'indépendance de Rossarkhiv et les types de relations, sur le plan législatif qu'elle partage avec le ministère de la Culture sont variés. Elle entretient en effet des liens de « commandes » ou d'« ordres » avec le gouvernement c'est-à-dire, généralement, des demandes d'approbation, d'abolition ou d'avis au ministère pour rendre légal des actes ou des propositions de réglementation. L'Agence contracte aussi de nombreux accords archivistiques de coopération avec l'extérieur : avec les associations, les entreprises, les universités mais aussi le Patriarcat de Moscou. Il existe aujourd'hui des pays « partenaires Rossarkhiv » depuis 1992. Aussi, l'Agence est composée d'un Département général pour la « protection des archives sensibles de l'État pour la protection du secret de l'État »<sup>287</sup> dont le rôle et un des devoirs sont une étroite collaboration avec le FSB.

La géographie de l'implantation des lieux de conservation de Russie montre que la nomenclature des Archives d'État russes se trouvent à Moscou. Il n'existe pas de « diaspora » des Archives parce que la volonté de centralisation qui régnait dans les années 1990 continue d'impacter sur leur organisation, ce que la politique bureaucratique de V. Poutine ne cesse d'appuyer<sup>288</sup>. On constate en effet qu'un peu plus de 70 % des institutions d'Archives fédérales sont concentrées à Moscou même, 14 % à Saint-Pétersbourg, une dans l'oblast de Moscou à Krasnogorsk, et une autre à l'extrême-orient de la Russie à Vladivostok. Pour les institutions d'Archives non administrées par Rossarkhiv plus de la moitié sont à Moscou, une est dans l'oblast de Moscou dans la ville de Domodedovo, une à Kirov et une autre à Leningrad.

### I.2.2. *Un service public ?*

Du point de vue de son statut, Rossarkhiv semble porter en elle le paradoxe visible de la parodie « démocratie libérale » dont les fondements ont été posés par V. Poutine. Clairement engagée dans un discours nationaliste, Rossarkhiv se présente sur sa page d'accueil comme étant un collaborateur du « renforcement du fédéralisme, [de] la formation de la société civile, [de] la mise en place de la règle de droit, [de] la prévention des conflits, [de] la formation démocratique de l'image [du] pays sur la scène internationale, [de] l'enseignement russe à la citoyenneté, le patriotisme, [et] la tolérance. »<sup>289</sup>. En commun avec toutes les institutions d'Archives

286. Principes de la législation de la Fédération de Russie sur le Fonds d'archives de la Fédération de Russie et sur les archives. Titre III. Article 7.

287. Voir Annexe 4.

288. Voir Annexe 2 et 3.

289. Voir site officiel de Rossarkhiv, « A propos de Rossarkhiv » sur <http://archives.ru/about.shtml>.

qu'elle administre, Rossarkhiv affiche une réelle volonté d'ouverture. Chaque site fédéral contient une rubrique « *open government* », « transparence du gouvernement » dans le cadre du décret présidentiel sur « les principales orientations de l'amélioration de la gouvernance »<sup>290</sup>. Celle-ci est consacrée à l'ouverture des informations sur l'activité des institutions sous la forme de « données ouvertes » au format CSV et à la création d'un « Conseil public en tant qu'organe consultatif permanent de supervision publique »<sup>291</sup>. Ce Conseil peut porter un « soutien organisationnel et technique »<sup>292</sup> à Rossarkhiv et l'assiste dans son « rôle de la protection et de coordination des intérêts des citoyens russes »<sup>293</sup>. En cette année 2014, le Conseil est composé de quatorze membres<sup>294</sup>. Son président est le directeur général d'un prestataire de service archivistique et trois membres sont issus du gouvernement (un secrétaire d'État du ministère de la Culture, un membre de la Chambre publique de la Fédération de Russie et un conseiller auprès de l'administration publique présidentielle). Leur sélection se fait parmi les membres de la Chambre publique d'État, de Rossarkhiv, des membres du Conseil d'experts auprès du gouvernement, des communautés d'experts affiliés à Rossarkhiv, des sociétés d'historiens, d'archivistes, d'associations, d'organismes publics « dont le but est de représenter l'intérêt public ou la protection des activités de Rossarkhiv »<sup>295</sup>.

Enfin la « transparence » et le « principe de bonne gouvernance » reposent sur une rubrique « Réception du public ». Cette partie sur l'accueil du public fait partie intégrante de la loi fédérale de 2006 sur « l'ordre d'examen des citoyens de la Fédération de Russie »<sup>296</sup> et doit garantir l'effectivité du « service public » qu'incarne l'Agence. Ceci est rendu visible par une commande du ministère de la Culture « sur l'approbation du règlement administratif de Rossarkhiv en tant que fournisseur de services publics ». Ce règlement de 2012 devait mettre en place « l'organisation de l'accueil des citoyens, assurer la prise en compte en temps opportun et complet les demandes orales et écrites des citoyens, la prise de décisions et l'orientation des réponses à la législation de la Fédération de Russie »<sup>297</sup>. La rencontre avec les citoyens, « réception individuelle » avec le chef de Rossarkhiv (Andrei Artizov) et ses deux adjoints (VP. Tarasov et OV. Naumov) se déroule une fois par mois. Tous les moyens de contact avec l'Agence ainsi que les dispositions pour faire appel contre l'Agence sont disponibles sur une page consacrée<sup>298</sup> et détaillés au cours de cette analyse. Cette volonté de transparence s'inscrit dans un programme à l'échelle de l'État et porte en elle une aspiration nationaliste et populaire affichée.

290. Décret présidentiel du 7 mai 2012 n°601 « Sur les principales orientations de l'amélioration de la gouvernance »

291. Arrêté n°31 du 7 avril 2014 « Du Conseil public auprès de l'Agence fédérale des archives », Annexe 1, « Règlement du Conseil public auprès de l'Agence fédérale des archives ».

292. *Ibid.*

293. *Ibid.*

294. Consultable sur <http://archives.ru/public-council/sostav-sovet.shtml>.

295. Arrêté n°31 du 7 avril 2014 « Du Conseil public auprès de l'Agence fédérale des archives », Annexe 1, « Règlement du Conseil public auprès de l'Agence fédérale des archives ».

296. Loi fédérale du 2 février 2006 n°59-FZ sur l'ordre d'examen des citoyens de la Fédération de Russie.

297. Commande du ministère de la Culture n°25 du 23 janvier 2012 « Sur « l'organisation de l'accueil des citoyens, assurer la prise en compte en temps opportun et complet les demandes orales et écrites des citoyens, la prise de décisions et l'orientation des réponses à la législation de la Fédération de Russie ».

298. Consultable sur <http://archives.ru/demands/reception.shtml>.

Depuis 2013, V. Poutine a décrété le 12 décembre comme « Jour de la Constitution » et comme étant le jour de réception de tous les citoyens de Russie en contact direct et verbal avec le Président de la Fédération ou avec des employés de son Bureau.

Le site détient des sources statistiques essentielles sur le calcul du nombre de requêtes totales des citoyens par années depuis 2010, en vertu de quatre actes législatifs. D'abord par son devoir depuis 2004<sup>299</sup>, d'assurer un « examen rapide et complet des demandes orales et écrites de consultation des archives des citoyens »<sup>300</sup>. Ensuite conformément à la loi sur « l'ordre d'examen des citoyens de la Fédération de Russie »<sup>301</sup>, puis par le règlement administratif de l'Agence fédérale des archives tenue de fournir les « informations pour les citoyens, les pouvoirs publics, les collectivités locales, les organisations et les associations sur la base des fonds d'archives de la Fédération de Russie et d'autres documents d'archives »<sup>302</sup>. Enfin, avec son statut de « service public » Rossarkhiv doit veiller à « l'exécution des requêtes de l'Organisation des citoyens russes, étrangers et apatrides envoyés à l'étranger associés à la mise en œuvre de leurs droits et libertés juridiques par la délivrance des documents d'archives »<sup>303</sup>. Rossarkhiv classe le nombre de requêtes par « type de demande »<sup>304</sup> et le nombre de plaintes déposées pour des refus de communication est indiqué dans chaque rapport annuel.

Pourtant cette démonstration de transparence est en contradiction avec la prégnance de « tabous nationaux » empêchant l'ouverture des archives d'État. Le « rien à cacher » s'ébranle lorsqu'on découvre la politique de commémoration que Rossarkhiv est « obligée » de suivre et que la Terreur reste un « non-lieu visuel » c'est-à-dire qu'on ne montre rien d'explicite de ce passé. Il est suggéré mais toujours dans son aspect glorieux et jamais dans les moments les plus terribles. Cela est analysé plus précisément dans la suite de cette démonstration mais la brochure publiée pour le 90<sup>ème</sup> anniversaire des Archives de la Fédération de Russie<sup>305</sup> est un exemple pertinent et ne montre aucun document faisant référence aux répressions de la Terreur mais expose plutôt l'image de Staline sur toutes les pages consacrées à la Seconde Guerre mondiale.

### I.3. Le budget matériel des archives en Russie : une augmentation progressive depuis 1991

On dispose d'une riche documentation disponible sur le site de Rossarkhiv pour trouver les évolutions du budget fédéral des Archives en Russie, signe d'une démocratisation de leur accès et d'une prise en compte

299. Conformément aux statuts de l'Agence fédérale des archives, approuvé par le Gouvernement de la Fédération de Russie le 17 juin 2004.

300. Décret gouvernemental du 17 juin 2004 n°290 sur le « Statut de l'Agence fédérale des archives », Titre II, 5.5.

301. Loi fédérale du 2 février 2006 n°59-FZ sur l'ordre d'examen des citoyens de la Fédération de Russie.

302. Arrêté du ministère de la Culture du 21 mai 2009 n°271.

303. Décret du ministère de la Culture du 28 décembre 2009 n°894.

304. Voir « Requêtes et plaintes des citoyens russes à Rossarkhiv par thème (2010-2013) » en Annexe 5.

305. Consultable sur [http://www.statearchive.ru/assets/files/GARF\\_90.pdf](http://www.statearchive.ru/assets/files/GARF_90.pdf).

attestée. Vladimir Kozlov affirme que « le budget total de Rosarkhiv a augmenté de 58 % en 2000 »<sup>306</sup>. Ce même pourcentage peut être fait pour la période 2009-2012 grâce aux informations budgétaires disponibles sur le site de l'Agence<sup>307</sup>. Depuis 2009, le budget fédéral pour les archives est émis par un rapport annuel sur ordre du ministère des Finances et réalisé par le Département de travail économique et financier et des marchés publics de la section pour l'organisation du fonctionnement des Archives fédérales de Rossarkhiv. Ces rapports financiers<sup>308</sup> précisent le montant global du crédit accordé par l'État fédéral en détaillant les parts consacrées par types de financement. On trouve d'abord les entretiens courants des institutions d'Archives fédérales, les transferts intergouvernementaux pour les projets d'investissement de la Fédération (bâtiments), les subventions budgétaires pour les organismes fédéraux d'archives, puis les « programmes fédéraux ciblés »<sup>309</sup>.

Ce rapport financier annuel précise également le pourcentage de l'exécution du budget fédéral. Il y a aussi une clarification des recettes obtenues par l'Agence grâce à la location de biens immobiliers, ou par des prestations de services et « d'autres activités génératrices de revenus ». Pour les années 2010, 2011 et 2012, Rossarkhiv précise les crédits réels obtenus pour les commandes de « biens, travaux et services » et les économies réalisées pour « la mise en œuvre d'autres activités [notamment pour] résoudre certains problèmes pour assurer la sécurité, la comptabilité, l'acquisition et l'utilisation des documents d'archives fédéraux ». Enfin, comme il a été développé précédemment, le rapport précise le salaire moyen d'un employé de l'institution fédérale ainsi que le taux de postes vacants. Galina Lisitsyna remarquait en 2002<sup>310</sup> que « les archivistes russes, par rapport aux archivistes américains, ont relativement moins de ressources pour faire face à leurs besoins professionnels, financiers et sociaux ». Qu'en est-il du rapport à la France qui a la même conception patrimoniale de ses archives ? Le budget de fonctionnement est en proportion beaucoup moins élevé en France qu'en Russie avec des différences de quelques millions d'euros<sup>311</sup> ce qui peut peut-être être expliqué par l'immensité du territoire russe. En moyenne, le budget de fonctionnement des Archives de Russie est quatre fois plus élevé que celui de la France. Cependant depuis ces cinq dernières années, l'augmentation est plus significative en France qu'en Russie avec une augmentation d'environ 32 % en Russie entre 2009 et 2012 contre 52 % en France entre 2007 et 2012<sup>312</sup>.

306. Vladimir Kozlov, « Introduction : Les archives russes comme témoin des changements politiques, économiques et sociaux au tournant du millénaire », « Archives and Archival issues of Russia » *Comma*, Revue du Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

307. <http://archives.ru/budget.shtml>

308. Consultable sur <http://archives.ru/budget/rosharhiv.shtml>.

309. Le programme fédéral « logement » 2011-2015 pour les fonctionnaires fédéraux et le programme fédéral « Culture de la Russie » 2012-2018.

310. Galina Lisitsyna, *op. cit.*, p. 187.

311. Voir le tableau « Les budgets de fonctionnement des archives en Russie et en France depuis 2007 » en Annexe 6.

312. Le pourcentage d'augmentation pour la France ne tient pas compte de l'année 2009 dont le budget de fonctionnement n'est pas renseigné sur le site du SIAF.

On note pour le budget des Archives fédérales, un fort souci de transparence financière. Le site de Rossarkhiv met en ligne l'ensemble des appels d'offre de l'Agence pour l'entretien matériel des Archives pour les années 2010-2011<sup>313</sup>. Les commandes passées pour l'usage du public sont également enregistrées par fonds<sup>314</sup> dans des tableaux depuis 2006 jusqu'en 2014<sup>315</sup>. Ces tableaux précisent le numéro de la commande, l'objet du marché, la nature de la commande, le nombre fixé, une estimation du prix du contrat initial (en millier de rouble), la date de publication de la commande sur le marché ainsi que la date prévue pour l'exécution du contrat. Pour l'année 2006 par exemple, pour chaque institution fédérale d'archives, particulièrement pour celles qui ont un devoir de diffusion plus important envers le ministère de la Culture, on remarque que le plus gros effort budgétaire repose d'abord sur la sécurité policière et matérielle des bâtiments, vient ensuite l'entretien courant des locaux, la part pour le programme fédéral ciblé « Culture de Russie 2006-2010 », la maintenance informatique, la communication, l'achat de protection chimique, l'achat de mobilier et l'achat de fourniture de bureau et informatique. Comme il a été vu précédemment, avec une claire volonté de montrer qu'il n'y a « rien à cacher », Rossarkhiv renvoie au site officiel de la Fédération « pour l'affichage des informations sur les passations de commandes »<sup>316</sup> répertoriant l'ensemble des clients fédéraux et gouvernementaux sur un portail des marchés ainsi que l'ensemble des fournisseurs de l'État. Le ministère de la Culture se place à la 25<sup>ème</sup> place des clients passant le plus de contrats (17 572) en 2013<sup>317</sup> et s'élevant à 20 786,6 millions de roubles (avant le département pour l'énergie et le carburant du ministère de la Ville de Moscou mais bien après les principaux ministères situés dans les premières places comme le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Défense, le Développement ou la Santé).

La plus forte augmentation du budget fédéral a lieu entre l'année 2011 et 2012 (+ 30,6 %) et est certainement liée au fait que 2012 a été décrétée par le président D. Medvedev « Année de l'Histoire russe ». Le 9 janvier 2012, D. Medvedev avait signé un décret présidentiel pour la formation d'un Comité organisationnel qui élabora par la suite un programme d'événements pour l'année<sup>318</sup>, il s'agissait de montrer à la Russie et au monde le rôle qu'avait tenu le pays dans le processus historique mondial mais aussi d'exhaler le souvenir de 1812 de la « Guerre patriotique »<sup>319</sup> pour son 200<sup>ème</sup> anniversaire. C'est aussi avec l'année 2012 que démarre le programme fédéral spécial « Culture de Russie 2012-2018 ». Un programme du même nom s'était achevé en

313. Pour l'année 2010 voir : <http://archives.ru/budget/statistican/2010.shtml>  
2011 voir : <http://archives.ru/budget/statistican/2011.shtml>

314. Pour voir la liste des fonds des archives fédérales voir Annexes 2 et 3.

315. <http://archives.ru/budget/plan.shtml>.

316. <http://www.zakupki.gov.ru/>.

317. <http://www.zakupki.gov.ru/epz/main/public/home.html>

318. Un communiqué de presse de la présidence indiquait le 9 janvier 2012, qu'il fallait « recommander aux organes du pouvoir exécutif des sujets de la Fédération de Russie de mettre en œuvre des manifestations et événements (...) dans le cadre de l'année de l'histoire russe ».

319. La Campagne de Russie de 1812 est appelée « Guerre patriotique de 1812 » en Russie tandis que la Seconde Guerre mondiale est appelée « Grande guerre patriotique ».

décembre 2011 et avait commencé en 2006. Deux tableaux, sur le site de la Rossarkhiv, un pour l'année 2010 et l'autre pour 2011 recensent les cent-sept appels d'offre lancés par l'Agence pour les « besoins de l'État ». Si on rentre dans le détail, on peut rendre compte de la répartition et de la concentration des besoins<sup>320</sup>. Ainsi on note que sur les cent-sept appels d'offre lancés au cours de ces deux années, 57 % sont dirigés pour financer les besoins pour la communication des documents d'archives au public (soit par les restaurations, les expositions, les publications, les achats de matériel de micro-filmage et de restauration) ou pour l'amélioration de la recherche en ligne et l'aide à la recherche (par la création de bases de données électroniques, la mise en ligne d'instruments de recherche, la création de catalogues). Viennent ensuite la rénovation ou la construction de bâtiments d'Archives, l'entretien courant des bâtiments, la recherche en archivistique et la formation des archivistes fédéraux puis la mise en place des commémorations et programmes fédéraux ciblés.

Les programmes fédéraux ciblés semblent être les véritables « inspirateurs » pour débloquer les moyens financiers et contribuer à la mise en place d'une véritable politique archivistique sur le long terme. En plus de la gestion courante, des efforts sont spécifiquement orientés pour la publication, la mise en ligne, la restauration et surtout la recherche et la formation qui est certainement un critère particulièrement pertinent puisqu'il engage le personnel fédéral et remet en question les pratiques du quotidien. L'exemple du programme fédéral ciblé « Culture de la Russie 2012-2018 » et les plans organisationnels et financiers des années 2012, 2013 et 2014<sup>321</sup> en sont représentatifs.

Si on fait un palmarès des concentrations budgétaires (en gardant la trame thématique choisie par Rossarkhiv) à partir de ces plans financiers, on note d'abord un ciblage plus pointu des besoins et objectifs en matière d'Archives fédérale. Avec un tri thématique de ses besoins (détaillés à la suite), il est intéressant de constater que c'est sur des résultats qui auront une plus grande visibilité pour le public, que l'effort budgétaire est le plus grand (grands travaux de construction et de rénovation, modernisation des portails d'archives, publications des archives par le biais du Web, équipements, restaurations de documents historiques anciens et exceptionnels ou rares).

#### Palmarès des concentrations budgétaires de Rossarkhiv

1. Construction ou restauration de bâtiments fédéraux d'archives
2. La mise en ligne des archives fédérales (numérisations), création de bases de données, modernisation des portails d'archives

320. Voir le tableau « Appels d'offre lancés par Rossarkhiv en 2010 et 2011 » en Annexe 7.

321. Disponible pour l'année 2014: <http://archives.ru/programs/fcp/plan-fcp-rosarchive/2014.shtml>

2013 : <http://archives.ru/programs/fcp/plan-fcp-rosarchive/2013.shtml>

2012 : <http://archives.ru/programs/fcp/plan-fcp-rosarchive/2012.shtml>

<b>Palmarès des concentrations budgétaires de Rossarkhiv</b>
3. Matériel informatique pour le travail des archives électroniques, logiciels, équipements d'imagerie numérique
4. Travaux pour la sécurité des Archives
5. Restaurations de documents d'archives anciens
6. Élargissement de l'accès aux Archives par la vulgarisation (expositions, projets Internet)
8. Pour la « rationalisation des fonds des organisations de la période soviétique »
9. « Promotion du développement et de la mise en œuvre de technologies de pointe dans la pratique archivistique »
10. Enrichissement des collections fédérales

Le « plan 2013-2018 » du ministère de la Culture, tutelle de Rossarkhiv, montrait comme objectif numéro un « l'amélioration de l'accessibilité des valeurs culturelles et des institutions » garantissant les « droits des citoyens au libre accès aux ressources des bibliothèques et d'informations, au patrimoine culturel national conservé dans les bibliothèques et les archives »<sup>322</sup>. L'amélioration des budgets de fonctionnement des Archives de la Fédération de Russie depuis 2009 va plutôt dans le sens de ce récent programme. Pourtant il n'y a pas de réelle continuité budgétaire car celui-ci varie beaucoup en fonction des programmes fédéraux ciblés dont la mise en place émane par ... décret présidentiel. Il est donc difficile de montrer s'il y a une véritable horizontalité ministère de la Culture – Rossarkhiv comme elle existe avec le ministère de la Culture français et le SIAF. Cette observation doit certainement être mise en relation avec la nature même du régime « hyper-présidentiel » de la Fédération qui laisse peu de place à l'autonomie du ministère de la Culture sur les questions touchant l'histoire de la Russie. Il suffit de se référer aux « principaux objectifs » de l'Agence pour comprendre qu'elle est avant tout un *gestionnaire* des Archives et qu'elle assure et exerce, tout comme le SIAF, un *contrôle* de la législation archivistique existante et du respect des « règles de stockage, d'acquisition, de comptabilité et de l'utilisation des documents d'archives »<sup>323</sup>. De plus l'orientation des publics vers les usages Web des Archives laisse penser qu'il y a une restriction « invisible » de l'accès aux documents qui peut peut-être empêcher le lecteur de se déplacer aux Archives alors que les archives historiques et leur valorisation continue à alimenter une mémoire d'État sans « froissement » et sans drame.

La forte concentration du budget dans l'outil de valorisation documentaire en ligne peut laisser supposer qu'il y a une orientation « poussée » des lecteurs et des chercheurs vers les sites d'Archives les

322. Ministère de la Culture de la Fédération de Russie, « Plan du ministère de la Culture de la Fédération de Russie sur les années 2013-2018, Site du ministère de la Culture de Russie » [En ligne], disponible sur : <http://mkrf.ru/otkrytoe-pravitelstvo/plan-devyatelnosti> (consulté le 18 février 2014).

323. Présentation de Rossarkhiv disponible sur <http://archives.ru/about.shtml>.

éloignant ainsi des salles de lecture. Ce système permettrait donc de chosifier davantage ce qui pourrait ou pas être mis en ligne. C'est aussi peut-être un moyen d'éviter ou censurer la « requête » ou la plainte du lecteur qui, sur les sites Internet, provoque moins d'émoi et moins d'éclat. Cela reste des suppositions car, il est certain que les archives fédérales en ligne ont permis un accès facilité et sont une forme de compromis face à la concentration moscovite des services d'archives. La suite de notre démonstration permettra probablement de répondre en partie à ces hypothèses.

## II. Archives d'État et démocratie russe : point de tension des revendications pour la mémoire et les droits de l'Homme

Dans un premier temps, il faut rappeler que la législation archivistique protectionniste de la Fédération est encadrée par une doctrine patrimoniale de ses biens écrits c'est-à-dire que les archives d'État constituent un héritage national à protéger et c'est ce qui explique une intervention excessive de l'État dans le domaine<sup>324</sup>. Excessive parce que cette « appropriation de la mémoire » par l'État peut limiter le processus de *transparence* dont doit faire preuve un État démocratique notamment en terme de communication des archives mais aussi sur leur « diffusion public aux citoyens ». Leur vulgarisation et leur popularisation au sein de la société russe se font, par voie de conséquence, par le filtre d'une doctrine protectionniste et nationaliste. Cette conception des archives entraîne des « crises de non communicabilité » qui sont pour V. Thomas-Prozorova, les conséquences d'une difficile adaptation de cette ancienne doctrine aux nouvelles exigences de l'émergence d'une société démocratique en Russie<sup>325</sup> et en particulier lorsqu'elles concernent les revendications mémorielles.

A la plus haute échelle, celle de l'État et de son histoire sur la scène internationale, le « refus de rendre des archives qui appartiennent au passé d'une autre nation », cette « mémoire spoliée » et ses conséquences qu'évoque Sophie Coeuré<sup>326</sup>, sont un exemple pertinent de contentieux archivistiques entre les États révélant un problème de droit des archives en Russie. L'exemple des archives de guerre, thème très travaillé par les archivistes et les historiens, est saisissant car il cristallise les obsessions du droit à la mémoire, cette « mémoire assassinée »<sup>327</sup> des citoyens d'un « passé qui ne passe pas ». Les revendications pour la mémoire sont donc

324. Dans son article « Accès aux archives soviétiques : difficultés du passé, contradictions du présent », V. Thomas-Prozorova soulignait que cette conception doctrinale était aisément identifiable par l'emploi de la notion de « Fonds d'archives de la Fédération de Russie » défini comme étant un « ensemble de documents présentant une valeur historique, scientifique, sociale, économique, politique ou culturelle et reflétant la vie matérielle et spirituelle des peuples de la Fédération » et comme étant une « partie intégrante du patrimoine culturel et historique des peuples de la Fédération de Russie ». Ces formules sont toutes utilisées sur les sites fédéraux d'archives.

325. Victoria Prozorova-Thomas, *op. cit.*, p. 33-63.

326. Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée : Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Introduction « Un crime mineur ... Pourquoi piller les archives ? », Payot, Paris, 2007, 270 p, p. 9-15.

327. *Ibid.*

toujours un problème actuel et les historiens et archivistes ne cessent de traiter la question<sup>328</sup>. Pourquoi les archives prennent-elles une place si importante dans les revendications pour les droits de l'Homme ? Parce que les archives nationales sont un « élément important de l'identité des nations, des groupes ethniques et des groupes sociaux en général ». A l'échelle professionnelle, elles révèlent et concentrent des « contentieux archivistiques internationaux »<sup>329</sup> qui doivent être soulignés et aussi des remises en question pour les archivistes russes qui sont, comme le souligne Galina Lisitsyna, confrontés régulièrement à des citoyens russes qui peuvent être catégorisés comme des victimes de la répression et ayants-droit par la loi. Généralement cette catégorisation ne peut être confirmée que par les archives ce qui met les professionnels dans une position délicate car les archives deviennent une source essentielle aux citoyens pour qu'ils puissent obtenir des droits et des avantages reconnus par la loi. Ainsi les archivistes ont la tâche importante de « fournir un droit humanitaire et social » pour les citoyens selon G. Lisitsyna.

## II.1. Cadre juridique et historique de la communicabilité des archives d'État russes

### II.1.1. *Enjeu mémoriel, archives d'État et mémoire publique*

La position du gouvernement russe et la mémoire du stalinisme dans l'espace public de la fin de la Guerre Froide à aujourd'hui est un phénomène particulièrement éclairant sur la manière dont les archives de l'époque soviétique cristallisent les débats sur la diffusion d'un passé historique mais aussi sur l'usage des archives dans l'espace politique. Par son usage soviétique primitif, à la fois « arme politique, symbole de distinction nationale, matériau de légendes »<sup>330</sup>, les archives sont partout. En toile de fond permanente, elles portent la révélation, la source, la preuve d'un événement. Mais pour les archives d'anciens États dit « totalitaires » comme l'URSS, un grave problème se pose quant à la fiabilité de la source parfois fabriquée et transformée en de la désinformation. Qui croire lorsqu'il y a méfiance à la source ? L'usage du plus fort, du plus officiel l'emporte t-il sur la place publique ? La presse indépendante russe est éclairante sur le sujet et la *Noyava Gazeta* consacra plusieurs articles sur la mémoire du stalinisme dont un en 2008<sup>331</sup>. Cet article interrogeait Alexander Danilov, historien et auteur d'un mémorandum<sup>332</sup> sur l'enseignement de l'histoire de la

328. *La mémoire spoliée* de Sophie Coeuré de 2007 a été réédité en 2013.

329. Gérard Ermisse, « France and Archival Claims », p. 159-166, « Archives and Archival issues of Russia » *Comma*, Revue de Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

330. Serhy Yelkelchyk, « The Archives of Stalin's Time : Political Use, Symbolic Value, and the Missing Resolutions », p. 83-90, « Archives and Archival issues of Russia » *Comma*, Revue de Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

331. Liudmila Rybina, « If I was Stalin », *Noyava Gazeta*, 24 septembre 2008, [En ligne], disponible sur <http://en.novayagazeta.ru/society/8070.html>, consulté le 10 mars 2014.

332. « О концепции курса «История России. 1900-1945 гг.», *Prosveshenie*, 2008, [En ligne], disponible sur [http://www.prosv.ru/umk/io/info.aspx?ob\\_no=15378](http://www.prosv.ru/umk/io/info.aspx?ob_no=15378), consulté le 10 mars 2014.

Russie de 1900 à 1945 sur un site spécialisé<sup>333</sup>. Le texte défendait l'enseignement des « motifs et la logique des mesures prises par les autorités » (y compris pendant les périodes de répressions). La « verticale du pouvoir » est référencée et les difficultés de la Russie, ses rébellions, sont expliquées par l'influence néfaste de « sentiments et de tendances de l'Ouest ». L'auteur se défend d'avoir « accès à des documents pertinents » dont seuls les « historiens » du FSB ont accès. Ces documents prouveraient que la Grande Terreur est la conséquence de « circonstances historiques concrètes ». La journaliste, Liudmila Rybina, lui demande pourquoi il est si difficile de comptabiliser les victimes des répressions. Sur le nombre de victimes de la Terreur, A. Danilov souligne que les historiens n'ont aucun moyen de publier des chiffres exacts mais parle quand même de plusieurs millions de victimes, et que si « quelques » personnes possédaient ces chiffres, ils devront être « prouvés ». A. Danilov n'évoque à aucun moment le travail de Memorial et souhaite clairement éviter un « antagonisme social » autour de l'histoire collective russe. « Promouvoir une attitude positive sur sa propre histoire » est essentiel selon lui.

### ***II.1.2. Éduquer les citoyens au patriotisme par un programme d'État***

Cette logique « d'amnésie passive » est aussi repérable à travers le programme d'État 2011-2015 pour « l'éducation patriotique des citoyens de la Fédération de Russie » et relayé par Rossarkhiv. Le potentiel des institutions de la « culture populaire » (théâtres, musées et bibliothèques) doit être mis à contribution. De même que la jeunesse doit se conformer à faire revivre les traditionnelles « œuvres militaires des jeux et du sport et d'autres activités visant à l'éducation militaire et patriotique »<sup>334</sup>. Parmi les buts de ce programme figurent le « renforcement de l'État et des structures publiques dans le développement de la conscience patriotique » mais aussi la « formation d'attitudes positives à l'égard du service militaire »<sup>335</sup> et particulièrement chez les jeunes. Ce programme aux *accents komsomoliens* devait être soutenu par Rossarkhiv. L'Agence est en effet sensée coordonner tous les services qu'elle administre en mettant à disposition ses archives<sup>336</sup>. Il précise qu'il vise « tous les âges et couches sociales des citoyens de la Fédération de Russie »<sup>337</sup> et représente un budget total, pour Rossarkhiv, de 7,6 millions de roubles pour la période 2006-2010 et 12 millions pour celui de 2011-2015.

333. <http://www.prosv.ru>

334. Programme national pour « l'éducation patriotique des citoyens de la Fédération de Russie pour la période 2011-2015 », Titre I, approuvé par résolution n°795 du gouvernement russe le 5 octobre 2010. Consultable sur [http://archives.ru/programs/patriot\\_2015.shtml](http://archives.ru/programs/patriot_2015.shtml).

335. Programme national pour « l'éducation patriotique des citoyens de la Fédération de Russie pour la période 2011-2015 », Titre II, approuvé par résolution n°795 du gouvernement russe le 5 octobre 2010. Consultable sur [http://archives.ru/programs/patriot\\_2015.shtml](http://archives.ru/programs/patriot_2015.shtml).

336. Pour les deux programmes (2006-2010 et 2011-2015), des tableaux en annexe du décret gouvernemental présentent le planning des mesures prises pour la mise en place et les thèmes qui seront abordés avec la précision de l'institution chargée de sa mise en œuvre. Il s'agit avant tout pour Rossarkhiv d'établir des bases documentaires exaltant la Russie héroïque, enrichir les fonds documentaires de la « Victoire 1941-1945 » sur Internet, créer des publications de collections sur l'histoire militaro-industrielle de l'URSS et de la Russie ... Consultable pour 2006-2010 sur [http://archives.ru/programs/patriotic\\_program.shtml](http://archives.ru/programs/patriotic_program.shtml) et pour 2011-2015 sur [http://archives.ru/programs/patriot\\_2015\\_p1.shtml](http://archives.ru/programs/patriot_2015_p1.shtml).

Le programme spécifique de Rossarhkv 2011-2015<sup>338</sup> est fondé sur deux actes. Un premier pour « l'amélioration de l'éducation patriotique des citoyens de la Fédération de Russie » par une concentration du matériel d'information pour l'éducation patriotique notamment préparant des programmes TV, radios et films avec les RAGAKFD et en collaboration avec Gosteleradiofond<sup>339</sup>. Un deuxième est consacré pour la valorisation des fonds relatant la vie sociale, culturelle et militaire de l'ère soviétique. Des tableaux de synthèse et d'estimation sont particulièrement intéressants pour rendre compte en pourcentage de la participation citoyenne et fédérale, prouvant également que ces programmes sont l'objet d'une grande surveillance. Ces tableaux<sup>340</sup> recensent et classent la coopération citoyenne et fédérale par année sur la période de planification 2010-2015 avec la « valeur réelle » pour l'année 2010. Le pourcentage « de personnes participant aux activités de l'éducation patriotique, par rapport au nombre total de citoyens » est par exemple à 35 % en 2010 et estimé à 50 % en 2015 tandis que la proportion du « nombre d'autorités fédérales ayant accompli les activités sur l'éducation patriotique » est à 98 % en 2010 et naturellement estimée à 100 % en 2015. Le nombre de « documents de recherche sur l'éducation patriotique et la mesure de leur mise en œuvre dans la pratique des autorités fédérales et des organisations exécutives » est à 7 pièces sur 80 en 2010 et estimé à 35 pièces sur 100 en 2015.

Les résultats *archivistiques* de ces programmes sont le développement croissant de l'outil Internet. Les mises en ligne de documents d'archives se font en effet par le biais de portails documentaires, d'expositions virtuelles ou bien après une exposition « physique » aux Archives fédérales de Moscou ou par la demande du gouvernement russe<sup>341</sup>. Ce fut le cas par exemple pour les documents du premier volume de l'affaire Katyn en 2010 dont une partie a été publiée par décision du président Medvedev. La Russie possède une ressource en ligne très riche mais surtout, depuis 2010, elle dispose d'un dispositif de recherche des fonds fédéraux très évolué : un catalogue central, un registre national des documents uniques des fonds mais aussi une base de données des documents déclassifiés qui semble s'être arrêtée à 2012. Aussi classé au rang des systèmes de recherche d'État, « Documents de l'ère soviétique »<sup>342</sup> doit à l'avenir intégrer dans une seule base de données les descriptions des ressources et des copies numérisées de documents d'archives de la période soviétique mais aussi les fonds d'archives fédérales, les moyens de recherche d'informations, les publications documentaires, les ouvrages de référence, et les projets virtuels. Faisant partie de l'histoire nationale, le site « Documents de l'ère

337. Présentation du « sous-programme d'État » « éducation patriotique patriotique des citoyens de la Fédération de Russie pour la période 2006-2010 », consultable sur [http://archives.ru/programs/patriotic\\_06-10.shtml](http://archives.ru/programs/patriotic_06-10.shtml).

338. « Programme de l'Agence fédérale des archives pour l'éducation patriotique des citoyens de la Fédération de Russie 2010-2015 » approuvé le 28 décembre 2010, consultable sur [http://archives.ru/programs/patriotic\\_11-15.shtml](http://archives.ru/programs/patriotic_11-15.shtml).

339. Voir Annexe 2 et 3 pour la liste institutions fédérales d'archives.

340. Annexe 3 du décret gouvernemental du 5 octobre 2010, n°795, pour le programme d'État « Éducation patriotique des citoyens de la Fédération de Russie pour la période 2011-2015 », consultable sur [http://archives.ru/programs/patriot\\_2015\\_p3.shtml](http://archives.ru/programs/patriot_2015_p3.shtml).

341. Voir le tableau « Les archives en ligne de Russie : du portail documentaire à l'instrument de recherche » en Annexe 8.

342. <http://sovdoc.rusarchives.ru/#main>.

soviétique », privilégie une mémoire nationale et officielle avec en page d'accueil des « images » triées : Lénine, Staline, la Victoire 1941-1945, le Komsomol, Y. Gagarine, Khrouchtchev, la statue de l'ouvrier et de la kolkhozienne mais aussi Brejnev.

Le documentaire<sup>343</sup> de Thomas Johnson et Marie Brunet-Debaines, *L'ombre de Staline* est particulièrement intéressant pour comprendre comment la mémoire du stalinisme a paradoxalement repris une place importante dans le cœur des Russes en 2013. Pour quelles raisons ? Est-elle la conséquence d'une politique « rétrograde » sur le passé soviétique ? En étudiant la rhétorique politique sur l'histoire de la Fédération d'un côté, en écoutant les citoyens russes de l'autre qui voient en Staline le souvenir de la « Grande Russie » un mythe rassurant<sup>344</sup>, on constate qu'évoquer les crimes de la Terreur c'est clairement aujourd'hui « faire obstacle à la consolidation nationale »<sup>345</sup>. Et la loi russe prévient toute tentative de « falsification de la mémoire au détriment de la Russie »<sup>346</sup> en instaurant des commissions de « surveillance » qui rédige des rapports à son chef V. Poutine. Le Président, quant à lui, ne sème pas le doute en déclarant à la télévision au début des années 2000 : « Comme le sujet de Staline et du stalinisme est encore débattu, [...] il faut éviter tout jugement simpliste. Personne n'a le droit de jeter la pierre à ceux qui ont permis de remporter la Grande Victoire ». Cependant, malgré les signes d'un « geste plus cosmétique »<sup>347</sup> que politique, sa présence à Katyn en Pologne en avril 2010 pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire du massacre de milliers d'officiers polonais par le NKVD marque une première dans la commémoration de ces événements.

## II.2. Les procédures « strictes » de communication des archives d'État et leurs origines

### II.2.1. *Le paradoxe législatif russe et ses conséquences sur les droits de l'Homme : anti-corruption et protection du secret d'État (1993-2004)*

Le régime juridique des archives d'État de Russie est le fruit « des changements politiques, économiques et sociaux au tournant du millénaire »<sup>348</sup>. Son socle législatif<sup>349</sup> de 1993 fixait le premier cadre

343. Thomas Johnson, Marie Brunet-Debaines (2013), *L'ombre de Staline* [documentaire], YLE, ARTE, Finlande, France, 90 minutes.

344. En 2013, 42% des Russes qualifient Staline de « personnalité publique qui a exercé la plus forte influence sur l'histoire mondiale ». Voir aussi l'article « Staline est en vie », 5 mars 2013, *RIA Novosti*, [En ligne], disponible sur <http://fr.ria.ru/politique/20130305/197707842.html>, consulté le 10 mars 2014.

345. Association internationale Memorial, « 1937, l'héritage de la Grande Terreur », 2013, [En ligne], disponible sur <http://associationdesamisdememorialenfrance.hautetfort.com/list/textes-fondateurs/1937-l-heritage-de-la-grande-terreur.html>

346. Règlement de la Commission du Président de la Fédération de Russie pour contrer les tentatives de falsifier l'histoire au détriment de la Russie - Approuvé par le décret présidentiel n° 549 du 15 mai 2009.

347. Arielle Thedrel, Marcin Zralek, « A Katyn, Vladimir Poutine bouscule le culte de Staline », 7 avril 2010, *Le Figaro*, [En ligne], disponible sur <http://www.lefigaro.fr/international/2010/04/07/01003-20100407ARTFIG00423—katyn-vladimir-poutine-bouscule-le-culte-de-staline-.php>.

348. Vladimir Kozlov, *op. cit.*, p. 28.

349. « Bases de la législation sur les fonds d'archives de la Fédération de Russie » du 7 et 23 juillet 1993

légal et limitait l'intervention de l'État dans le milieu des archives<sup>350</sup>. La nouvelle loi<sup>351</sup> des archives de 2004 donnait un coup d'arrêt à l'ouverture des archives en se basant sur les principes des lois sur le secret d'État et sur la loi de « l'activité opérationnelle et inquisitoire ». En faisant la synthèse des principales lois ayant un impact direct sur l'usage et le traitement des archives par les citoyens<sup>352</sup> (décrets, lois, règlements sur l'accès, la déclassification et les délais de communicabilité) et donc sur le droit de connaître son passé, on constate d'évidentes restrictions légales à l'accès aux archives depuis 1992. Il réside dans la législation russe une contradiction née avec le droit des archives. L'ensemble de lois « anti-corruption » (six lois fédérales, neuf décrets présidentiels et trois résolutions gouvernementales depuis 2002) devaient aider à la bonne application de la démocratie et des droits de l'Homme et étaient en accord avec les organisations supra-nationales telles que l'OCDE<sup>353</sup>. Elles devraient être la preuve irréfutable de la volonté d'un État à instaurer une *bonne gouvernance* et être le gage des efforts menés pour la *transparence démocratique*<sup>354</sup>. Mais le cadre législatif sur la protection du secret d'État<sup>355</sup> vient ébranler l'exemplarité des mesures anti-corruption. En 1992, la loi sur « l'activité opérationnelle et inquisitoire » mettait déjà un frein aux déclassifications d'archives. 1995, fut l'année de « grande rupture »<sup>356</sup> marquée par les décisions des services spéciaux et de certains départements, tels que les Affaires étrangères, de garder leurs archives de façon définitive et avec leur propre règlement d'accès. De plus l'accès aux archives ne dépendait plus du délai de trentenaire comme le prévoit le premier règlement pour l'accès des archives aux chercheurs élaboré par la direction collégiale du Roskomarkhiv sur « les critères d'accès aux documents d'archives et les règles de leur utilisation » le 29 mai 1992, mais de « l'utilité de l'ouverture ».

La question de l'ouverture des archives n'est pas sans lien avec la problématique des droits de l'Homme. Pour N. Petrova l'ouverture des archives impacte directement cette question mais aussi sur la politique contemporaine de Russie et l'image que le pays donne au-delà de ses frontières. Il note qu'« on a parfois l'impression que la dissimulation de l'histoire est le principal aspect de la politique nationale russe ».

---

350. L'ouverture des archives avait commencé dès 1991 avec la création du dépôt national du PCSU et KGB.

351. Loi fédérale N°FZ-125 du 22 juin 2004 sur l'archivistique et les archives à la Fédération de Russie.

352. Voir le tableau « Principales lois, décrets et règlements archivistiques de la Fédération de Russie depuis 1992 » en Annexe 9.

353. Organisation de Coopération et de Développement Économique.

354. Cf : II,1.

355. Décret présidentiel du 2 juin 2001 « Questions de la Commission interministérielle pour la protection des secrets d'État » modifié par le décret présidentiel du 26 février 2009 et entrée en vigueur le 26 février 2009.

356. Nikita Petrov, « Dix ans de réformes des archives en Russie », *Communisme*, 2002, n° 71-72, p. 12-32.

Tout aujourd’hui est en contradiction avec le décret<sup>357</sup> de 1992 sur les documents liés à la répression soviétique et la loi<sup>358</sup> de 1993 sur le secret d’État<sup>359</sup>. Pour les archives d’État d’histoire contemporaine il n’existe pas d’accès aux résolutions et aux matériaux du Secrétariat du Comité central du PCUS. Les Archives centrales du FSB ont assuré que l’ouverture est « planifiée » mais il n’y a pas d’application de la loi même sur des documents non « sensibles ». La fermeture totale des archives de l’ancien KGB aux chercheurs indépendants est justifiée par l’objectif de l’État de lutter contre « les ennemis de la patrie » et du « renforcement de la toute nouvelle idéologie russe ». La Russie est encore présentée aujourd’hui comme étant victime d’un « complot mondial » et le SVR (Service des renseignements extérieurs de la Russie) continue d’entretenir une campagne de désinformation avec l’étranger.

## II.2.2. *Les recours « formels » du citoyen russe à l’Agence fédérale des archives de Russie*

La non-application a eu une double conséquence sur les droits de l’Homme et sur la pratique archivistique en Russie. En 2002<sup>360</sup>, le futur chef de Rossarkhiv, Andrei Artizov, notait que le projet de loi pour 2004<sup>361</sup>, devait mettre « en conformité la législation avec les droits de propriété des citoyens » et assurer « la garantie du droit des citoyens à l’information et à la protection des données personnelles en conformité avec les autres lois nationales ». La loi devait tenir compte « des nouvelles réalités de l’économie de marché, du droit à la propriété privée et de l’accès à l’information » et prendre en compte « les rôles et responsabilités des autorités fédérales et régionales de la Fédération de Russie, ainsi que les conflits avec d’autres législations votées dans le cadre de la Constitution de la Fédération de Russie ». L’impact de la loi de 2004 en terme de communication sera développé plus en détail dans la suite de notre propos. Ici il faut s’attarder au recours du citoyen russe en cas de refus de communication d’archives car le « traitement des citoyens » est une rubrique particulière du site de Rossarkhiv. Celle-ci a été créée en 2009 et est gérée par le « Département général avec une partie du régime sensible ». Tout d’abord, sur sa page « Formulaires pour les demandes ou plaintes de l’Agence fédérale des archives »<sup>362</sup>, le citoyen est invité à lire la FAQ<sup>363</sup>. Les questions les plus fréquemment posées concernent la « Grande Guerre patriotique », la généalogie, les confirmations d’ancienneté<sup>364</sup> puis dans « Divers » on trouve les questions liées aux « informations sur les réprimés, dépossédés et personnes ayant servi dans les camps de

357. Décret d’Eltsine sur « la levée des scellées restrictifs d’accès des actes législatifs ou autres ayant entraîné des répressions de masse ou ayant attenté aux droits de l’homme » du 23 juin 1992.

358. « Bases de la législation sur les fonds d’archives de la Fédération de Russie » et sur le « secret d’État » de juillet 1993.

359. Les archives sur l’histoire politique et sociale et les « dossiers spéciaux » sur les répressions massives de 1937-1938 et les déportations d’après-guerre du Politburo de 1934-1952 sont fermées.

360. Andrei Artizov, « The Federal Law Project « On the Russian Federation Archives » and Archival Legislation », p.151-155, *Comma*, Revue de Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

361. Loi fédérale N°FZ-125 du 22 juin 2004 sur l’archivistique et les archives à la Fédération de Russie.

362. Consultable sur <http://archives.ru/feedback.shtml>.

363. « Foire Aux Questions », consultable sur <http://archives.ru/faq.shtml>.

travail » ou encore les informations sur les déportés. C'est à cet endroit précis que le citoyen russe lit pour la première fois sur le site de l'Agence le terme de *victime de la terreur politique en URSS* et est renvoyé, chose assez étonnante si on considère le statut fédéral de l'Agence, sur la base de données établie par Memorial<sup>365</sup> faisant état de 2,6 millions noms de victimes du stalinisme<sup>366</sup>.

Si une fois cette liste consultée, le citoyen ne trouve pas réponse à sa requête, l'Agence le dirige pour faire une demande au Centre d'information et d'analyse principal du ministère de l'Intérieur (TsA MVD)<sup>367</sup>, aux archives régionales où auraient eu lieu les répressions, ou bien aux Archives du FSB (TsA FSB)<sup>368</sup>. Si on fait un détour sur le site Internet du FSB, « l'exécution des demandes de documents d'archives » apparaît dans l'onglet « Services publics ». La réponse du FSB, même si elle se solde par un refus, ne doit pas dépasser trente jours à compter de la date de l'enregistrement de la demande auprès du ministère. Mais le site précise que ce délai peut être prolongé dans le cas de circonstances particulières et par les personnes morales ou physiques habilitées à exécuter ce prolongement. C'est ensuite par mail que le requérant est informé du suivi de sa requête. Après s'être informé de la FAQ, le citoyen requérant choisit parmi sept formulaires<sup>369</sup> le type de sa demande appelée « requêtes socio-juridiques ». Il est à noter que le formulaire concernant les « répressions et réhabilitation »<sup>370</sup> précise entre parenthèses qu'il comprend les « persécutions nazies » ce qui en dit long sur la manière dont les crimes staliniens sont envisagés c'est-à-dire dans le processus global de la montée des tensions mondiales.

Ces formulaires ont été constitués afin de mieux identifier les attentes des citoyens quant aux Archives fédérales et permettent d'élaborer des statistiques sur le « traitement des citoyens ». Il a été précisé en début de ce propos le rôle particulier de Rossarkhiv dans son devoir depuis 2004<sup>371</sup>, c'est-à-dire d'assurer un « examen rapide et complet des demandes orales et écrites de consultation des archives des citoyens »<sup>372</sup>. Depuis 2010, si on comprend tout ce que peut contenir la rubrique « Autres », les six thèmes de requêtes qui font l'objet d'un formulaire ont été synthétisés dans des rapports annuels. Une fois ces rapports fusionnés dans un tableau<sup>373</sup>, il peut être souligné que globalement le nombre total de requêtes entre 2010 et 2013 a diminué de 42 % et le

364. Les « confirmations d'ancienneté » ne sont pas clairement définies sur le site de l'Agence mais elles semblent servir aux citoyens qui doivent justifier le montant de leur salaire par le nombre d'années et l'expérience qu'il ont acquis au sein d'une entreprise ou d'une société.

365. Memorial étant considéré par le gouvernement russe « d'agent étranger » depuis la loi de 2012 qui oblige les ONG exerçant des activités politiques en Russie et bénéficiant d'un financement étranger à se faire enregistrer tel quel. Le bureau de Memorial à Saint-Pétersbourg, a été l'objet en novembre 2008 de plusieurs raids policiers lui confisquant 12 disques durs et des disques optiques contenant les archives des goulags.

366. Liste des « Victimes de la terreur politique en URSS », recherche par ordre alphabétique, publiée en 2007, consultable sur <http://lists.memo.ru/>.

367. Voir Annexe 3.

368. Voir Annexe 3.

369. Voir Annexe 5.

370. Voir « Formulaire de « requête socio-juridique » de Rossarkhiv pour les « répressions et réhabilitations (y compris les persécutions nazies) » en Annexe 10.

371. Conformément aux statuts de l'Agence fédérale des archives, approuvé par le Gouvernement de la Fédération de Russie le 17 juin 2004.

372. Décret gouvernemental du 17 juin 2004 n°290 sur le « Statut de l'Agence fédérale des archives », Titre II, 5.5.

373. Voir Annexe 5.

nombre de plaintes de presque 24 %. Si on compare les chiffres à l'échelle de la France<sup>374</sup> qui comptabilise chaque année le nombre de demandes de dérogations et de saisies de la CADA qui pourrait être assimilé aux nombre de plaintes chez Rossarkhiv, il y a une baisse de 40 % des saisies entre 2010 et 2012 et une baisse de 20 % des demandes de dérogations. Il y a donc sensiblement les mêmes données entre les deux pays. Mais dans les deux cas, on observe au début des années 2010 une diminution du processus d'appel et du recours à la plainte auprès d'une autorité compétente. Pour la France, cette diminution peut être expliquée par l'application de la loi relative aux archives de 2008<sup>375</sup> et abaissant les délais de communicabilité.

### II.2.3. *Les réponses de Rossarkhiv depuis 2009*

Quelles ont été les réponses de Rossarkhiv pour comprendre la diminution globale des requêtes et des plaintes ? Il est certain qu'il y a une meilleure orientation du public à travers les différents services d'archives fédéraux. Le site de Rossarkhiv est en phase avec ce que devrait être un service public seulement depuis 2009. La rubrique consacrée aux citoyens (« Traitement des citoyens ») est donc récente. Elle répertorie la liste des services publics fournis par l'Agence ainsi que la liste de tous les services fédéraux et régionaux d'archives, donne les formes de saisines de l'Agence et les procédures à suivre, estime le coût de chacune de ses activités mais aussi les coûts de rémunération de ses salariés, et fait état de ses règlements administratifs. Enfin, l'Agence est répertoriée sur le Portail Commun des Service d'État de la Fédération de Russie<sup>376</sup> ce qui permet d'en avoir une information précise par une description des missions du service en ligne<sup>377</sup>. Il y est fait cadre de ses trois responsabilités : maintien de la mise à jour du registre national de Russie, réponse aux requêtes des citoyens russes, étrangers et apatrides dans le cadre de leurs droits et libertés juridiques pour la communication de documents d'archives, sécurité de l'information des citoyens, des pouvoirs publics, des collectivités locales, des organisations et associations concernant les fonds d'archives de la Fédération de Russie.

Une autre réponse de l'Agence a été le développement de son *réseau virtuel de communication*<sup>378</sup>. Les archives en ligne ont permis un large élargissement de l'accès aux instruments de recherche. Cet effort est palpable dans le budget concentré pour l'amélioration de la recherche en ligne et l'aide à la recherche ainsi que la valorisation des archives qui représentent à eux deux 57 % des appels d'offres lancés en 2010 et 2011 par Rossarkhiv. Cet effort budgétaire a permis la multiplication des portails documentaires (huit portails fédéraux), des expositions virtuelles, des mises en ligne de documents « sensibles » notamment sur Katyn et la Famine des années 1930 mais aussi des systèmes de recherche avec cinq catalogues de bases de données thématiques,

374. Voir « Demande de dérogations et saisies de la CADA en France (2010-2012) » en Annexe 11.

375. Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008.

376. <http://epgu.gosuslugi.ru>.

377. Peut être comparé à [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) en France.

378. Voir Annexe 8.

douze instruments de recherche des fonds fédéraux, un guide des instruments de recherche et quatre systèmes de recherche des archives fédérales dont un sur les déclassifications.

Enfin la législation, bien qu'elle n'ait pas permis l'ouverture des fonds d'archives les plus sensibles et les plus attendus par les citoyens depuis 1993, a instauré un cadre archivistique toujours plus rationnel<sup>379</sup> et introduit le principe de droit des archives.

### **II.3. Une préoccupation européenne et mondiale : l'implication continue de la Russie dans le dialogue et la coopération archivistique internationale**

Quels rôles des archives dans les réformes de la Russie démocratique et l'émergence d'une société civile dans le pays ? Il existe une synergie entre le problème manifeste entourant la législation des archives d'État et les revendications pour la mémoire avec l'émergence d'une nouvelle conscience du passé et une volonté de fonder « une citoyenneté démocratique dans un État de droit »<sup>380</sup>. Le débat sur les archives active encore aujourd'hui le combat pour la démocratie car comme le souligne Alexander Chubariyan<sup>381</sup>, les archives ont un impact sur « pratiquement tous les aspects du développement de la société russe et de la vie de ses citoyens incluant aussi bien l'économie, la politique que les relations sociales ». C'est pour cela que la Russie, depuis la moitié des années 1990, garde une coopération active avec le Conseil International des Archives (CIA) et le Conseil de l'Europe<sup>382</sup>. C'est cette collaboration qui a permis entre autre le développement de nouveaux supports techniques, de nouveaux médias et de nouvelles technologies. La démocratisation et la facilitation de l'accès aux archives sont portées par un intérêt fort et commun à l'échelle du monde. Les catalogues et bases de données thématiques<sup>383</sup> comme ceux des archives du Komintern en sont la *preuve virtuelle* et *positive* ayant eu un réel impact sur la société. Les archives en ligne du Komintern<sup>384</sup> ont été subventionnées par le Conseil de l'Europe dès 1992. Et c'est en 1996 qu'un accord-cadre fut conclu entre Rossarkhiv et le CIA pour la fondation d'un Comité international pour la saisie électronique des archives du Komintern.

---

379. Voir Annexe 9.

380. Maria Ferretti, « Mémorial : combat pour l'histoire, combat pour la mémoire en Russie », *Le Débat*, 2009, n° 155, p. 131-140.

381. Alexander Chubariyan, « The Role of Archives in Russian Democratic Reforms », p. 39-40, *Comma*, Revue de Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

382. Les relations entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie sont développées en III-3.

383. Voir Annexe 8.

384. <http://www.comintern-online.com/>.

Y-a t-il eu une évidence à l'ouverture des archives pour construire une société démocratique ? La perception d'un citoyen et de la société sur la mémoire de son pays, l'évolution des mentalités, leur responsabilité, impactent-ils sur la constitution d'un État de droit ? Selon un sondage de 2007 de l'Institut Levada<sup>385</sup>, seulement 12 % des Russes considèrent le droit d'accès à l'information faisant partie des plus importants droits de l'Homme loin derrière le droit à la vie (68%) et le droit à la propriété privée (64%). Néanmoins ce droit est considéré comme plus important que la liberté d'association et de réunion (4%), le droit de se marier (9%) et l'interdiction de discrimination (10%). Et alors qu'un peu plus de 32 % des Russes considèrent les droits de l'Homme bafoués dans leur pays, il faut se demander quels sont les réels intérêts du gouvernement à appuyer la législation archivistique vers l'ouverture. Le gouvernement russe pourrait trouver la législation actuelle suffisante mais c'est plus la loi fédérale, en particulier celle concernant le secret d'État, qui empêche une réelle ouverture des archives. Il faut montrer que fermer les archives n'est pas simplement rendre le public ignorant de l'histoire de son pays, c'est aussi une *preuve*, une « manifestation caractéristique du pouvoir d'un mépris pour les droits de l'Homme et les libertés », c'est le « désir de limiter les libertés démocratiques »<sup>386</sup> et c'est donc clairement s'éloigner des critères d'intégration dans le dialogue européen et international. D'ailleurs il peut être rappelé que Memorial, en tant qu'association de défense de la mémoire et militante de l'ouverture des archives d'État, agit *pour* et *au nom* des droits de l'Homme.

### **III. La communicabilité des archives d'État, la transparence des archives en Russie face aux procédures administratives strictes de communication**

Comme il a été vu précédemment, la Russie a connu des « crises de non-communicabilité » et est encore aujourd'hui confrontée à un problème d'accès de ses archives. Le socle législatif et les nouvelles lois archivistiques depuis 1993, si elles posent un cadre légal et juridique aux archives, rentrent souvent en contradiction avec la loi fédérale et des procédures administratives très strictes. Faire le point sur la communication des archives en Russie<sup>387</sup>, montre que la Russie a oscillé entre des grandes phases libérales voire novatrices de sa politique archivistique au début des années 1990 à un « repli » progressif jusqu'au début des années 2000. Le constat des « trois blocages » de la déclassification et ses conséquences sur la communication des archives russes d'Anatoli Prokopenko<sup>388</sup> démontre d'abord l'instauration d'une théorie d'une

385. Sondages et statistiques de janvier 2007 disponibles dans une étude pour le Parlement européen (direction générale politiques externes de l'Union) réalisée par Marie Mendras, chercheuse au CNRS et publiée en février 2008 intitulée « Le citoyen en danger, droits de l'Homme et libertés dans la Russie poutinienne », disponible sur : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN\\_DV%282008%29385539\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2008/385539/EXPO-JOIN_DV%282008%29385539_FR.pdf) (consulté le 20 février 2014).

386. Alexander Chubariyan, *op. cit.*, p.39.

387. Voir le tableau sur les « Principales lois, décrets et règlements archivistiques de la Fédération de Russie depuis 1992 » en Annexe 9.

388. Victoria Prozorova-Thomas, *op. cit.*, p. 55.

« déclassification équilibrée » chez les membres de la commission, ensuite le projet de déclassifier des archives « muettes », et le transfert de fonds déclassés vers d'autres services d'archives en vue de leur reclassement ainsi que le droit de conservation illimité de certains ministres. Les déclarations et avis officiels de Vladimir Kozlov alors chef de Rossarkhiv en 2004 après l'abrogation de la loi de 1993 sont particulièrement éclairantes sur le malaise qui existe de la part des représentants des autorités fédérales d'archives. Celui-ci soutient que la politique de déclassification s'appuie sur *l'autorité* (du service producteur et du ministère des Forces armées) et sur le *dosage* (de l'information communiquée selon le profil de l'historien). Il faut donc détailler les obstacles et difficultés auxquels le chercheurs et le citoyens sont confrontés pour avoir accès aux documents d'archives à cause des pré-requis de la loi mise en place (règlements en salle de lecture, formulaires...). Mais aussi, au-delà du « cadre légal du travail », il y a un véritable problème de « culture professionnelle » chez les archivistes russes, attachés à la mémoire officielle et publique et poussant certains à refuser l'accès de certains documents par des arguments aléatoires. Ensuite, de ce constat, il faut établir un tour d'horizon de quelques nouvelles lois adoptées entre 2006 et 2012 ayant pour objectif d'améliorer la communication des archives mais aussi la relation des services d'archives avec les citoyens en créant des statuts particuliers aux victimes des répressions. Enfin, il faudra rendre compte que, la *prise de conscience archivistique* en Russie agissait et *agit* encore dans le présent. Elle est porteuse de grands espoirs dans les réformes démocratiques de la Fédération de Russie depuis son intégration dans le dialogue et la coopération internationale.

### III.1. Les archives d'État et la mémoire publique russe

#### III.1.1. *La mémoire publique russe : attentes et angoisses politiques sur les archives d'État, ses conséquences sur le professionnalisme des archivistes ?*

Un des indicateurs les plus pertinent pour faire une « photographie » de ce qu'est la mémoire publique russe depuis 2005 est de comptabiliser le nombre de visiteurs du portail documentaire « Victoire 1941-1945 »<sup>389</sup> et de les comparer aux chiffres du portail des « Archives d'État »<sup>390</sup>. On peut en effet se rendre compte que le portail dédié à la « Grande Guerre patriotique » obtient une croissance de fréquentation de 5,2 % de ses visites depuis 2005 contre un peu plus de 3 % pour pour le portail des Archives de l'État<sup>391</sup>. De même que si on analyse les thèmes et sujets historiques privilégiés dans les appels d'offre lancés entre 2010 et 2011<sup>392</sup>, sur les quinze projets menés seulement deux évoquent des points sensibles ou « honteux » de l'histoire russe : les famines soviétiques des années 1930 et l'armée Vlassovs<sup>393</sup>. Toutefois, quatre évoquent le patriotisme et le courage des

389. <http://victory.rusarchives.ru/>.

390. <http://www.rusarchives.ru/>.

391. Voir « Statistiques de fréquentation des portails documentaires « Victoire 1941-1945 » et des « Archives d'État » entre 2005 et 2013 et de Rossarkhiv entre 2009 et 2013 » en Annexe 12.

392. Voir « Thèmes et sujets historiques recensés dans les appels d'offre 2010/2011 lancés par Rossarkhiv et qui seront l'objet d'une publication ou d'une exposition » en Annexe 13.

393. Formation de militaires russes volontaires de la Wehrmacht.

Soviétiques lors de la Seconde Guerre mondiale et un est dédié au sujet particulier du nationalisme ukrainien entre 1939 et 1945<sup>394</sup>. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale imprègne la société russe encore plus aujourd'hui qu'hier. Elle est une mémoire extrêmement utile, salutaire et essentielle pour le rassemblement de toute la société. Le réalisateur et reporter Thomas Johnson qui couvrit la chute de l'URSS de 1982 à 1992 commence son documentaire *L'ombre de Staline*<sup>395</sup> en montrant qu'il est tout à fait banal et fréquent d'entendre des « *On a besoin d'un homme comme Staline pour gouverner, un homme qui sera tenir le pays* ». Ce documentaire de 2013, montre les célébrations de la Victoire de 1945 comme étant l'événement de la Russie le plus rassembleur<sup>396</sup>. Dimitri Yakouchkine, journaliste politique russe et ancien porte-parole de B. Eltsine, affirme en effet que « la fête de la Victoire reste le seul événement soutenu inconditionnellement par l'ensemble de la société [...] parce qu'elle sait avec certitude qu'elle était du côté du Bien et qu'elle a combattu le Mal ». Il a été vu précédemment à quel point, V. Poutine a fait de la « remise en ordre » et d'un « État fort » des chevaux de bataille pour lui assurer le soutien des Russes. Le journaliste ajoute justement que « l'héritage de Staline et son système de valeur sont redevenus utiles aujourd'hui [Ce n'est évidemment pas une répétition absolue de ce qui a eu lieu, *Dieu merci ...*] mais beaucoup des méthodes employées par le système de Staline s'avèrent aujourd'hui très utiles pour gouverner ». Les archives du stalinisme, preuves honteuses des crimes soviétiques et de tout un peuple, viendraient donc forcément « abîmer » l'image de grandeur et de puissance du soviétisme. D. Yakouchkine ajoute que « remettre en question Staline, c'est remettre en question toute cette partie de l'histoire du peuple russe ». Ralentir la communication des archives du stalinisme c'est aussi risquer de limiter l'impact que devrait avoir leur contenu sur les consciences, les droits de l'Homme, et l'essentiel devoir de mémoire de la société, tout en voyant disparaître les derniers survivants mais aussi les derniers témoins. Teodor Shanin, professeur de sociologie, pense qu'il est aujourd'hui déjà trop tard pour faire ce travail et parle « d'un rendez-vous manqué avec de l'histoire de l'Humanité ». T. Johnson a été reçu au Kremlin pour demander à V. Poutine quand les persécutions stalinienner seront reconnues comme crime d'État par la Fédération. Il est reçu par Sergueï Karaganov, chef du Conseil présidentiel des droits de l'Homme et de la Mémoire historique, lui admettant qu'il faut et qu'elles devraient être condamnées mais que la Russie a besoin de parcourir un « long chemin spirituel et culturel » qu'il n'est pas possible d'accomplir aujourd'hui.

394. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'Ukraine était divisée entre un nationalisme pro-ukrainien, anti-soviétique et anti-nazi (ONU-B) et un nationalisme pro-ukrainien anti-soviétique mais allié au III<sup>ème</sup> Reich (ONU-M).

395. Thomas Johnson, Marie Brunet-Debaines (2013), *L'ombre de Staline* [documentaire], YLE, ARTE, Finlande, France, 90 minutes, disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=vz-wYrV2pU0> (visionné le 20 février 2014).

396. Comme l'explique plusieurs spécialistes comme Arseni Roginski et Marie Mendras, V. Poutine n'est certainement pas un *fou de Staline* mais sa responsabilité dans la « Grande Victoire » fait de lui le seul personnage de l'histoire et de la mémoire russe sur lequel il peut s'appuyer pour gouverner et véhiculer une image forte et positive de la Russie à travers la société mais aussi à travers le monde. Il ne peut pas se servir de l'image de Lénine qui a été fortement écornée sous Eltsine, pas celle du « vieux » Brejnev, et encore moins celle de Gorbatchev responsable de la chute de l'URSS, la « plus grande catastrophe qu'est connue la Russie » selon lui.

### ***III.1.2. Cadre juridique et historique de la communicabilité des archives russes : la mission de transparence du gouvernement affichée***

De 1991 à 2010, la Russie a connu de grandes périodes de déclassification. D'abord sous Eltsine à partir de 1991 avec la création de la « Commission pour l'organisation du transfert des archives du PCUS et du KGB vers un dépôt national et pour leur utilisation », puis en 1992 avec « la levée des scellés restrictifs d'accès des actes législatifs ou autres ayant entraîné des répressions de masse ou ayant attenté aux droits de l'Homme ». Elles ont permis l'ouverture des archives d'État et des départements dans un délai de trois mois de tous « les documents normatifs ou autres relatifs aux répressions de masse, et aux violations des droits de l'Homme, quelle que soit leur date d'émission » et de tous les documents de la période soviétique de 1917 à 1991 qui auraient dû être déclassifiés<sup>397</sup>. Période intensément libérale, Eltsine pensait même transférer les fonds historiques des « services autonomes » à savoir les archives très fermées des ministères clés sous la tutelle de Rossarkhiv. Les lois du 7 et 21 juillet 1993 sur les « Bases de la législation sur les fonds d'archives de la Fédération de Russie » et la loi sur le « secret d'État » étaient sensées poser un « fondement solide pour la déclassification et l'ouverture prochaine de masses de documentations archivistiques »<sup>398</sup> mais ne furent pas réellement appliquées puisque dans le même temps s'est créé un « système bureaucratique d'ouverture des archives »<sup>399</sup>. Il exista deux commissions de déclassification entre 1992 à 1993<sup>400</sup> et entre 1994-1996<sup>401</sup>. L'effectivité du travail de ces commissions fut entravée par une série de lois importantes dont les principales sont celles sur le secret d'État<sup>402</sup> en 1993, sur la protection de l'information et des données de personnelles<sup>403</sup> et sur « l'activité opérationnelle et inquisitoire »<sup>404</sup> de 1995.

Le bilan des cinq années (1991-1996) d'ouverture des archives est mitigé car certes, cette phase a donné un premier élan à une nouvelle politique archivistique en Russie mais les acquis sont faibles parce que l'ouverture des fonds s'est déroulée selon les méthodes imposées par une Commission technique d'État en charge de la protection du secret de l'État, à qui on transféra en 2001<sup>405</sup>, les fonctions de déclassification. Cette commission n'a pas les moyens matériels et humains pour assurer le bon déroulement de la déclassification. De

---

397. Loi non appliquée car les archives traitant l'organisation de la répression et son déroulement ne sont pas accessibles aujourd'hui.

398. Nikita Petrov, « Dix ans de réformes des archives en Russie », *Communisme*, 2002, n° 71-72, p. 12-32.

399. Nikita Petrov souligne que le délai de 30 ans était respecté mais avec prolongation pour les documents exceptionnels. De tous les documents qui devaient être déclassifiés devaient passer par une procédure formelle de déclassification.

400. Commission Volgonov (1992-1993).

401. Commission Krassavchenko (22 septembre 1994-1996).

402. Loi de la Fédération de Russie n°5458-1 du 21 juillet 1993 sur le secret d'État.

403. Loi sur « l'information, l'informatisation et la protection de l'information » du 25 janvier 1995.

404. Loi du 5 juin 1995 pour la protection des réseaux de renseignements des services secrets de l'État.

405. Oukase présidentielle du 2 juin 2001, n°627 créant la « Commission interministérielle pour la protection du secret de l'État »

plus, son règlement<sup>406</sup> adopté quelques semaines plus tard y oppose plusieurs blocages. Il impose en effet que la saisie de la Commission ne peut se faire que par le biais du guide ou du mémoire. De plus l'étude des dossiers doit se faire page par page et le réseau des services secrets ne peut être révélé.

Qu'en est-il de la communicabilité des archives après la loi de 2004 ? et aujourd'hui ? La nouvelle grande loi des archives de 2004 limite encore un peu plus l'ouverture des fonds soviétiques<sup>407</sup>. Du point de vue du contexte les années 2000 sont une période de « floraison législative » appliquée aux archives. Depuis 2004, les lois, règlements et décrets sur la « transparence » se multiplient. Dans le domaine de la culture, l'ouverture des archives rentre dans le programme 2013/2018 du ministère de la Culture dont l'objectif numéro un est « l'amélioration de l'accessibilité des valeurs culturelles et des institutions »<sup>408</sup>. Aujourd'hui la « Base de données des fichiers et documents déclassifiés des archives du gouvernement fédéral »<sup>409</sup> a été créée par Rossarkhiv et est censée faire état des documents d'archives déclassifiés de huit institutions fédérales<sup>410</sup> (pas d'archives de ministères) depuis 1994. Elle doit « coordonner les travaux de déclassification » et « être un outil statistique » pour informer les citoyens.

### **III.2. Archives et droits de l'Homme face à la législation archivistique russe de 1998 à 2007**

Il s'agit ici de déterminer si les procédures de communication des archives d'État et leurs problèmes sont la conséquence d'un problème de « culture professionnelle » ou de « cadre légal de travail »<sup>411</sup>. D'abord d'un point de vu légal, il faut mettre en relief les contenus et les conséquences en terme de communicabilité de quatre principes législatifs adoptés entre 2006 et 2012 ayant pour objectif d'améliorer la communication des archives mais aussi la relation des services d'archives avec les citoyens en créant des statuts particuliers aux victimes des répressions.

406. « Règlement sur la procédure de déclassification des documents créés par le PCUS » approuvé par la Commission interministérielle pour le secret d'État, n°75 le 14 juillet 2001.

407. Voir le tableau sur les « Principales lois, décrets et règlements archivistiques de la Fédération de Russie depuis 1992 » en Annexe 9.

408. Ministère de la Culture de la Fédération de Russie, « Plan du ministère de la Culture de la Fédération de Russie sur les années 2013-2018, Site du ministère de la Culture de Russie » [En ligne], disponible sur : <http://mkrf.ru/otkrytoe-pravitelstvo/plan-devyatelnosti> (consulté le 18 février 2014).

409. <http://unsecret.rusarchives.ru>

410. Liste consultable sur <http://unsecret.rusarchives.ru/about>.

411. Victoria Prozorova-Thomas, *op. cit.*, p. 62.

Commençons par celle qui concerne directement le citoyen en tant que lecteur : le règlement des salles de lectures publiques. Le règlement initial de « conditions d'utilisation » de 1998<sup>412</sup> a été abrogé en 2013<sup>413</sup> pour devenir une « procédure d'utilisation ». Les droits et les devoirs du lecteur sont énumérés. La « procédure » réinscrit les grands principes du règlement de 1998 qui étaient une véritable avancée à l'époque en terme de « droit à l'accès aux archives ». Elle rappelle l'accès gratuit pour tout lecteur (sauf pour certains services payants), son droit de recours en cas de refus de communication d'un document d'archives, l'obligation de référencer exactement les documents dont le contenu pourrait être publié et l'égalité d'accès de tous les lecteurs. Les changements notables sont l'adaptation de la « procédure » à la loi fédérale et certaines précisions qui manquaient au texte précédent. Ainsi l'accès et la publication de documents comportant des informations sur la vie privée, personnelle et familiale du citoyen doivent être soumis à l'autorisation du citoyen concerné et s'il est décédé, la permission écrite de ses héritiers ou ayants-droit, sinon il doit attendre le délai réglementaire de soixante-quinze ans. La délivrance de documents originaux est autorisée sous condition de travaux scientifiques spéciaux : critique textuelle, codicologie, paléographie, étude des filigranes. Certains articles sont sensés clairement améliorer la relation public-archiviste garantissant la possibilité pour l'utilisateur de la salle de lecture de pouvoir recevoir les informations sur les restrictions existantes sur l'accès à certains documents (autrement dit sur les délais de communication) mais aussi sur la procédure à suivre pour avoir l'autorisation d'y accéder (article 1.3.8). Elle donne aussi le droit au lecteur d'être accompagné d'un assistant ou interprète. Comme dans tout autre service d'archives, l'utilisateur doit s'inscrire en précisant son sujet de recherche, le cadre chronologique et le but de celle-ci (la précision du but de la recherche n'était toutefois pas obligatoire dans le règlement de 1998). En 2008, V. Thomas-Prozorova constatait le problème de « culture professionnelle » par le comportement de certains archivistes refusant l'accès aux chercheurs ou historiens « non-officiels » ou n'ayant pas le « statut », en faisant payer, dans certains services, l'accès aux utilisateurs étrangers ou même en refusant l'accès à des citoyens russes « sous prétexte que les fonds conservés ne contenaient rien d'intéressant pour leurs sujets »<sup>414</sup>. Ces refus de communication justifiés au motif aléatoire des présidents de salle de lecture ont souvent été dénoncés par certains chercheurs et par Memorial mais N. Petrov souligna en 2005 qu'aucun archiviste n'a encore été condamné pour avoir refusé la communication de documents. Il existe une relation « élastique » entre le chercheur-historien et l'archiviste russe. Pour les archives de l'époque soviétique, le chercheur est bien souvent plus *confronté* à sa source, dont le risque est qu'elle soit « fabriquée ». Même remarque pour les instruments de recherche pouvant être « influençables »<sup>415</sup>. L'historien

412 « Conditions d'utilisateurs dans les salles de lecture des Archives d'État de la Fédération de Russie » approuvé par ordre n°51 par Rossarkhiv le 6 Juillet 1998.

413. « Procédure d'utilisation des documents d'archives dans les Archives d'État et archives municipales de la Fédération de Russie » approuvée par ordre n°635 par le ministère de la Culture le 3 juin 2013. Consultable sur <http://archives.ru/documents/order-use-archival-documents-russian-federation.shtml>.

414. Victoria Prozorova-Thomas, *op. cit.*, p. 57.

415. Vladimir Lapin, « Hesitation at the Door to an Archive's Catalog », p. 49-60, « Archives and Archival issues of Russia » *Comma*, Revue de Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

est alors face à un problème d'éthique<sup>416</sup> : celui de publier des sources d'une période de répression de masse dont des décennies après certaines victimes sont encore en vie. D'un point de vue plus matériel, les salles de lecture des services d'Archives fédérales de Russie ne sont généralement pas des plus spacieuses, ont un confort plus « drastique »<sup>417</sup> et ne répondent pas au même « schéma français » qui, en Archives départementales, offrent souvent un cadre étendu et très aéré de ses salles.

Il est certain qu'il y a une meilleure prise en compte du citoyen et de ses droits par la loi. Celle de 2006 intitulée « Règlement d'accès aux dossiers pénaux et administratifs clos concernant les personnes ayant subi des répressions et des contrôles de filtration »<sup>418</sup> est tout à fait pertinente. Elle définit clairement les dossiers concernés à savoir les « dossiers pénaux et administratifs des personnes qui ont été soumises à la répression politique et qui ont été réhabilitées conformément à la législation de la Fédération de Russie » (I.2). Il n'y a donc que les dossiers des personnes réhabilitées qui peuvent être communiqués. Sur l'accès à ces dossiers, le chapitre II de la loi définit précisément les personnes qui ont accès à ces dossiers c'est-à-dire les personnes réhabilitées elles-mêmes et leurs ayants-droit. Pour les personnes étrangères à la famille à savoir les chercheurs, la loi introduit la notion de « données personnelles » et, comme il a été vu précédemment, elle interdit la communication des dossiers avant soixante-quinze ans à compter de la date de naissance de la personne réhabilitée sans l'autorisation des ayants-droit. L'autre terme important pour l'accès à ces archives se situe dans le chapitre III de la loi au paragraphe 16 qui autorise la communication de « données non personnalisées » et des « principales informations biographiques » sans l'autorisation de la famille. La recherche des origines est cependant parfois limitée par des stratégies de « découragement » mises en place pour limiter la déclassification et le coût de la réhabilitation (versements de pensions) en créant un service payant<sup>419</sup> pour retrouver ses ancêtres et faire preuve de ses origines .

Si on suit un ordre chronologique, l'autre loi importante en matière d'accès et d'éclaircissement de la législation archivistique russe, est l'adoption en 2007 d'un « Code des archives »<sup>420</sup>. Elle s'avère être une étape cruciale de la rationalisation du cadre des archives en Russie. Il s'agit d'un « règlement pour la procédure de conservation, de collecte, de récolelement et d'utilisation des documents du fonds d'archives de la Fédération de Russie et d'autres documents d'archives conservés aux archives centrales et municipales, aux musées, bibliothèques ainsi qu'aux entités de l'Académie russe des sciences »<sup>421</sup>. Composé de six chapitres, ce règlement

416. Voir Boris V. Anan'ich, « L'historien et la source : problème de crédibilité et d'éthique », « Archives and Archival issues of Russia » *Comma*, Revue de Conseil international des Archives, 2002, vol. 3-4, 236 p.

417. Voir « Salles de lecture des services d'archives de la Fédération de Russie » en Annexe 14.

418. « Règlement d'accès aux dossiers pénaux et administratifs clos concernant les personnes ayant subi des répressions et des contrôles de filtration », approuvé par le ministère de la Culture et de la Communication de la Fédération de Russie, le ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie, le Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie le 25 juillet 2006, n°375/584/352. Consultable sur [http://www.rusarchives.ru/laws/access\\_repressions.shtml](http://www.rusarchives.ru/laws/access_repressions.shtml).

419. <http://www.gosarchive.org/>.

420. Victoria Prozorova-Thomas, *op. cit.*, p. 60.

421. « Règlement pour la procédure de conservation, de collecte, de récolelement et d'utilisation des documents du fonds d'archives de la Fédération de Russie et d'autres document d'archives conservés aux archives centrales et municipales, aux musées, bibliothèques

doit transmettre les « règles uniformes » pour « l'organisation du stockage, l'acquisition, la comptabilité et l'utilisation des fonds d'archives de la Fédération de Russie ». Au-delà des aspects techniques de conservation, le règlement fournit un classement des archives selon leur communicabilité et un délai maximum de trois mois pour les documents communicables de plein droit<sup>422</sup>.

Enfin, l'autre loi paraissant essentielle pour les relations des services d'archives et son public et qui a été développée précédemment<sup>423</sup>, est le règlement de 2012 sur « l'organisation de l'accueil des citoyens pour assurer la prise en compte des demandes orales et écrites, la prise de décisions et l'orientation des réponses en accord avec la législation de la Fédération de Russie »<sup>424</sup>. Elle semble être en effet la meilleure prise en compte du citoyen dans le milieu des archives depuis le début des années 2000 et être la grande avancée juridique en terme de législation. Il y a en effet aujourd'hui une très bonne identification de Rossarkhiv en tant que service public. Les statistiques de fréquentation de son site, depuis sa création en 2009, le montre de façon pertinente avec une multiplication par plus de 1700 fois depuis quatre ans du nombre de ses visites<sup>425</sup>. Le citoyen, devant se référer au chapitre 25 du « Code la procédure civile de la Fédération de Russie »<sup>426</sup>, est informé sur la façon dont il peut saisir la justice contre l'Agence qui dispose d'un délai de quinze jours à compter de l'enregistrement de la plainte pour la rejeter ou l'accepter. De manière plus générale, la création d'un forum professionnel<sup>427</sup> offrant une rubrique dédiée aux utilisateurs d'archives et permettant d'obtenir des réponses par des professionnels est un véritable signe d'ouverture créant un contact direct avec les « usagers ». C'est aussi un lieu d'échange incroyable sur l'actualité archivistique et sur les débats historiques actuels avec des publications régulières d'internautes sur la déclassification et leurs dernières avancées.

### III.3. Quels rôles des archives dans les réformes de la Russie démocratique ?

La communication des archives est une préoccupation européenne et mondiale. Il s'agit ici de montrer l'implication de la Russie dans le *consensus international*. La Russie n'a jamais rompu le dialogue et sa coopération archivistique avec le reste du monde. Malgré les difficultés à instaurer une politique archivistique de droit à l'intérieur de ses frontières, la Fédération de Russie est largement impliquée dans le dialogue

---

ainsi qu'aux entités de l'Académie russe des sciences. », approuvé par ordre n°19 du 18 janvier 2007 du ministère de la Culture.

422. Voir Annexe 9.

423. Voir 1.2.2.

424. « Règlement « Organisation de l'accueil des citoyens pour assurer la prise en compte des demandes orales et écrites, la prise de décisions et l'orientation des réponses en accord avec la législation de la Fédération de Russie », approuvé par arrêté n°25 du ministère de la Culture de la Fédération de Russie le 23 Janvier 2012.

425. Voir Annexe 12.

426. « Code de la procédure civile de la Fédération de Russie », chapitre 25 « Recours contre les décisions, les actions (ou inaction) des autorités de l'État, les fonctionnaires d'État et employés municipaux », n°138-FZ du 14 novembre 2002, modifié le 14 juin 2012. Ce Code définit les modalités de saisie de la justice en appel dans les procédures civiles si « l'action (ou l'inaction) des autorités de l'État .... » ont entraîné : la « violation des droits et libertés du citoyen », ou a fait obstacle « à la jouissance des droits et libertés ».

427. <http://forum.rusarchives.ru/>.

international et la recherche scientifique pour la gestion des archives et du patrimoine archivistique mondial. Rossarkhiv est en effet membre du Conseil International des Archives (ICA) et de sa branche régionale eusasienne (EURASICA<sup>428</sup>). La communauté internationale reconnaît dans les réformes de sa législation, à partir de la fin des années 1980, une « abolition des interdits injustifiés et la libéralisation de l'accès aux documents d'archives »<sup>429</sup>.

La politique générale d'ouverture de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle a encouragé l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe<sup>430</sup> le 25 janvier 1996. Cette adhésion est synonyme pour la Russie de l'obligation de respecter la Convention européenne des droits de l'Homme. Celle-ci engage les États à respecter le droit de recevoir et de communiquer des informations<sup>431</sup> dans son article 10. Les limites de cet article sont son adaptation aux différentes lois des États en terme d'accessibilité. La restriction doit être légitime et jugée nécessaire dans une société démocratique. Il a été vu précédemment qu'au départ l'adoption par les États d'une démocratie de « type occidental » était devenue une norme pour bénéficier d'un statut et des droits au sein de la communauté internationale. Mais cette « conversion forcée » n'en est en réalité pas une et J-B. Raviot souligne l'émergence d'une démocratie « protéiforme » dans ces États où l'autoritarisme se mêle aux « grands principes occidentaux ». L'éditorialiste Fareed Zakaria parle d'un concept de « démocratie illibérale »<sup>432</sup> et voit dans cette appropriation de la démocratie, la disparition de « l'essence libérale de la démocratie occidentale » au profit d'un agglomérat d'institutions parfois élues démocratiquement mais dirigées par une oligarchie aux pratiques souvent autoritaires et étrangères aux principes démocratiques.

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser comment les instances supranationales tentent de considérer l'accès aux archives publiques issues et détenues par les autorités publiques, comme étant un élément capital pour assurer la légitimité démocratique des institutions d'un État mais aussi pour assurer la « confiance »<sup>433</sup> des

428. Le fonctionnement d'EURASICA est régi par ses Statuts adoptés à la conférence inaugurale de la branche tenue à Moscou en 2000.

429. Rapport du Conseil de l'Europe, *Programme européen d'examen des politiques nationales de développement culturel, La politique culturelle de la Fédération de Russie*, Conseil de la coopération culturelle, Strasbourg, 1998, 405 p.

430. La Fédération de Russie est le 39<sup>ème</sup> État membre du Conseil de l'Europe.

431. « 1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations. 2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. ». Article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

432. Fareed Zakaria, *L'avenir de la liberté. La démocratie illibérale aux États-Unis et dans le monde*, Paris, Odile Jacob, 2003 (1re édition en américain, New York, 2003).

433. Laurent Veyssiére, « Le Conseil de l'Europe et la transparence administrative : le projet de convention sur l'accès aux documents publics », « Archives et coopération européenne : enjeux, projets et perspectives » et « Les données personnelles, entre fichiers nominatifs et jungle internet », Actes des journées d'études de l'Association des archivistes français du 28 mars 2008 et 17 mars 2009, *La Gazette des Archives*, Association des archivistes français, n°215, 2009-3, 192 p., p. 25.

citoyens envers elles. Depuis les années 1990<sup>434</sup>, le Conseil de l'Europe travaillait sur un projet de transparence administrative qui avait abouti en juin 2009 à l'adoption d'une procédure contraignante pour les États membres : une convention sur l'accès aux documents publics<sup>435</sup>. Laurent Veyssiére<sup>436</sup> écrivait en 2008 :

*La transparence des administrations est aujourd'hui considérée comme l'un des éléments-clé de la bonne gouvernance et l'un des aspects qui révèle le mieux l'existence ou non d'une société véritablement démocratique et pluraliste. Les institutions européennes n'ont de cesse de la réclamer, lui reconnaissant la vertu de permettre la participation éclairée des citoyens dans la question d'intérêt général. Le droit d'accès aux documents publics, aspect primordiale de cette transparence, est perçu comme essentiel pour l'épanouissement des personnes et pour l'exercice des droits de l'Homme fondamentaux.<sup>437</sup>*

Il faut donc analyser ici l'effectivité des préconisations et des décisions du Conseil en matière d'archives sur la politique russe. En novembre 1997, un colloque sur « La coopération entre historiens et archivistes dans l'étude du passé » est organisé à Moscou. C'est dans ce contexte que Charles Kecskeméti, alors secrétaire général du CIA, présente la « Recommandation pour le standard européen d'accès aux archives » qui selon Victoria Prozorova-Thomas, a engendré des « débats salutaires » au sein de la profession. Quelques années plus tard, la Recommandation R (2000) 13 avait pour but de donner une nouvelle conscience des archives à l'échelle de l'Europe. Cette Recommandation ou ce premier avertissement d'une instance supérieure et organisation intergouvernementale, n'a pas de valeur supranationale contraignante mais elle est une incitation à adopter un certain comportement « conforme » à une société démocratique et respectueuse des droits et libertés. Bien que qu'il n'est pas de réelle restriction de la part des instances européennes, la coopération scientifique et culturelle avec les instances spécialisées est totale est ancienne. Gérard Ermisse explique en effet que « quelle que soit la valeur des principes reconnus par les institutions spécialisées, le CIA et l'UNESCO en particulier, la résolution de ces conflits internationaux se termine toujours par des accords politiques internationaux archivistiques »<sup>438</sup>. La numérisation des archives du Komintern par accord en 1996 entre

434. En novembre 1991, le Conseil de l'Europe avait adopté une résolution invitant la Commission à réunir des experts (nommés sur proposition des États membres) pour mettre en place une meilleure coordination et coopération en matière de politique archivistique et en faire un rapport au Conseil.

435. Disponible en français sur <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/205.htm>.

436. Laurent Veyssiére est conservateur du patrimoine à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives au ministère de la Défense et expert gouvernemental auprès du Conseil de l'Europe, groupe d'experts DH-S-AC (Groupe de spécialistes sur l'accès aux informations officielles).

437. Laurent Veyssiére, *op. cit.*, p. 21.

438. Gérard Ermisse, *op. cit.*, p. 165.

Rossarkhiv et le CIA puis entre les RGASPI (Archives d'État pour l'histoire politique et sociale) et le CIA, est un exemple particulièrement pertinent.

### III.3.1. *De la Recommandation<sup>439</sup> en 2000 ....*

La Recommandation R (2000) 13 « sur une politique européenne en matière de communication des archives »<sup>440</sup> du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres a été adoptée le 13 juillet 2000, lors de la 717<sup>ème</sup> réunion des Délégués des Ministres. Elle a été créée dans le cadre du projet européen « Progrès vers la transparence » et proposée par le Rapporteur sur la Politique d'information (RAP-INF). D'abord, la Recommandation rappelle certaines définitions essentielles notamment celle « d'archives » telle qu'elle est dans le Code du patrimoine<sup>441</sup> en précisant que le présent texte ne concerne que les archives produites par les services publics c'est-à-dire les « archives publiques ». La communication d'archives est définie comme la « fonction dévolue » des services d'archives tandis que « l'accès aux archives » est précisé comme étant la « possibilité de consulter des archives conformément au droit national » de chaque pays. La Recommandation tient compte de plusieurs aspects essentiels : l'aspect mémoriel et le « fondement d'une citoyenneté démocratique dans un État de droit » (Maria Ferretti) c'est-à-dire qu'avoir « conscience de son passé » c'est assurer la construction d'un État « meilleur ». Ainsi la Recommandation considère qu'un « pays n'accède pleinement à la démocratie que lorsque chacun de ses habitants dispose de la possibilité de connaître de manière objective les éléments de son histoire ». Et bien que l'ouverture des archives pose problème dans certains pays européens, la Recommandation souhaite imposer « l'adoption d'une politique européenne en matière de communication d'archives fondée sur des principes communs conformes aux valeurs démocratiques ». La patrimonialisation des archives est mise en avant, incarnant la « pérennité de la mémoire de l'humanité », elles sont une « partie essentielle et irremplaçable du patrimoine culturel » et facteur de paix. Ainsi une « meilleure connaissance de l'histoire européenne récente pourrait contribuer à la prévention des conflits ». C'est ce caractère spécifiquement « patrimonial » donné aux archives qui limite peut-être la portée de la Recommandation aux archives historiques. C'est aussi certainement en cela que ce texte du Conseil de l'Europe n'est pas restrictif puisqu'il touche à l'histoire « personnelle » et sensible des pays en se focalisant presque uniquement, dans ses « considérations » premières, aux archives liées à l'histoire d'un État. La

439. Comme il a été vu précédemment, la Recommandation, en terme de droit des organisations internationales, se définit par son « absence de force obligatoire » mais une force politique et « morale » (cf : Michel Virally, *La valeur juridiques des recommandations des organisations internationales*, *Annuaire français de droit international*, volume 2, 1956. p. 66-96).

440. Consultable sur le site du Conseil de l'Europe sur <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=366099>.

441. « Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. » (Chapitre 1 L211-1).

Convention, en élargissant mais aussi en définissant d'avantage ce que sont les droits et limites de l'accès aux archives, est-elle réellement plus contraignante ?

### **III.3.2. ... à la Convention contraignante neuf ans plus tard pour les documents d'archives publics**

Comment situer les archives dans le droit ? Au niveau de la démocratie, des droits de l'Homme, des libertés fondamentales ? Quelle place des archives dans la construction d'une démocratie identitaire ? Le lien évident entre la démocratie et les archives prend source dans le concept de citoyenneté. En effet dans l'espace public, les archives d'un État, historiques ou non, concentrent en elles certaines libertés et les droits fondamentaux du citoyen : le droit d'accès aux documents. Pourquoi est-ce un droit fondamental ?

La Convention sur l'accès aux documents publics<sup>442</sup> de 2009 allait inscrire ce principe dans le droit international. La Fédération de Russie, comme la France, ne l'a pas encore signé<sup>443</sup>. Pourtant comme le note Laurent Veyssiére, ce droit, relativement récent selon lui, est devenu très important pour les citoyens des démocraties modernes. Il pourrait paraître étrange que la Russie, pays héritier de la *glasnost* et dans lequel l'ouverture des archives historiques et nationales a été au début des années 1990 une grande étape vers la démocratisation du régime, ne s'est pas plus engagée dans ce processus de transparence démocratique au tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle. Mais ce constat souligne tout ce qui a été démontré précédemment ; l'enjeu mémoriel que représentent les archives historiques en Russie notamment sur l'exercice du pouvoir empêche une réelle politique de transparence de ses archives.

Certes, c'est d'abord l'ouverture des archives historiques qui a constitué une revendication citoyenne pour la démocratie et les droits de l'Homme mais le tournant autoritaire et surtout nationaliste du régime poutinien a déplacé le principe de transparence démocratique à celui de transparence administrative qui est, lui, totalement intégré dans la Convention. Tandis que la Recommandation (R) 2000 insistait sur les « archives patrimoines », l'ouverture des archives historiques, bien qu'elle était intégrée dans le cadre du « Progrès vers la transparence » n'a pas de valeur contraignante. Celle-ci s'adressait aux « institutions publiques chargées de la conservation des archives » (I, a, ii), dont la « fonction dévolue » est de « mettre à la disposition des utilisateurs les fonds et collections qu'elles conservent » (I, b, i). La définition archivistique restait vague sur les « fonds et collections ». La Convention est quant à elle plus explicite, et définit d'abord les archives qui doivent être communiquées en caractérisant leurs producteurs : les « autorités publiques »<sup>444</sup>. Elle précise ainsi son application à toutes les « autorités publiques » (I, 1,2). Pour s'engager les États partis, doivent déposer une

442. Consultable sur <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/205.htm>.

443. Actuellement, seulement huit États membres ont signé la convention et six l'ont ratifié.

déclaration au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe lui assurant que la définition d'« autorités publiques » les invitent à contenir les organes législatifs (gouvernements et administrations au niveau national, régional et local) et les autorités judiciaires (ayant une fonction administrative selon le droit national) pour tout ce qui concerne leurs activités ainsi que les personnes morales et physiques s'ils « accomplissent des fonctions publiques [ayant une autorité administrative] ou fonctionnent grâce à des fonds publics selon le droit national » (I, 1, 2, i et ii). Ce principe de « transparence démocratique » est clairement affiché sur tous les sites institutionnels de la Fédération et l'accès aux documents publics est nettement facilités. Le site du Kremlin a par exemple une base de données répertoriant l'ensemble des lois constitutionnelles, les codes, les lois fédérales, décrets et ordonnances présidentielles<sup>445</sup>.

La Convention, si elle est contraignante pour les États partis, est néanmoins explicite sur leurs possibilités de limitation de l'accès aux documents si celles-ci sont « établies précisément dans la loi » d'une « société démocratique et proportionnelle ». C'est ainsi qu'on peut considérer qu'il est difficile de faire une interprétation juridique de la Convention. Car en effet elle détaille onze « cas » de légitimes refus de communication :

- « a la sécurité nationale, la défense et les relations extérieures ;
- b la sûreté publique ;
- c la prévention, la recherche et la poursuite des activités criminelles ;
- d les enquêtes disciplinaires ;
- e les missions de tutelle, l'inspection et le contrôle par l'administration ;
- f la vie privée et les autres intérêts privés légitimes ;
- g les intérêts commerciaux et d'autres intérêts économiques ;
- h la politique économique, monétaire et de change de l'État ;
- i l'égalité des parties à une instance juridictionnelle et le bon fonctionnement de la justice ;
- j l'environnement ; ou
- k les délibérations au sein de ou entre les autorités publiques concernant l'examen d'un dossier. »<sup>446</sup>

Même si la Russie n'a même pas encore signé la Convention, il est intéressant de souligner que si la carte de la « transparence » est particulièrement publiée au sein des institutions publiques, cette liste de « cas »

444. « On entend par « documents publics » toute information enregistrée sous quelque forme que ce soit, rédigée ou reçue et détenue par les autorités publiques » (I, 1, 2, b).

445. Voir <http://graph.document.kremlin.ru/>. Le ministère de la Culture dispose du même système à voir sur <http://pravo.roskultura.ru/>.

446. Article 3, Titre I de la Convention sur l'accès aux documents publics.

donne un argument légitime à la fermeture de certains fonds d'archives dont la revendication citoyenne ou scientifique pourrait être établie au nom de la Recommandation (R) 2000. Et c'est en effet au nom de la protection du « secret d'État » que la Fédération use parfois des refus de communication d'archives. Il est possible d'expliquer la non signature de la Convention en se penchant sur l'article 4. Il indique en effet que le requérant ne doit pas être obligé d'expliquer les raisons de sa demande d'accès à un document, de même qu'il est possible pour les États partis de rendre anonymes les formulaires de demande sauf si son traitement l'exige. Enfin l'article réitère que ces « formalités concernant les demandes [doivent] se limiter à ce qui est indispensable pour pouvoir traiter la demande ». Le formalisme des demandes et plaintes qui peut paraître excessif au niveau de l'Agence fédérale des archives ne va pas dans le sens de cette partie de la Convention<sup>447</sup>. C'est par toutes ces considérations qu'il est difficile de rendre un « état » mais surtout de juger le principe d'« accès aux documents publics » en Russie. État parti du Conseil de l'Europe, la Fédération de Russie reste énigmatique sur ses choix de *gouvernance*. L'accès aux documents en est représentatif car si les plaintes et les demandes de dérogation ont diminué depuis 2010<sup>448</sup>, il ne serait pas aisément déterminer les raisons précises et de savoir si ce résultat est la conséquence d'une « satisfaction globale » des citoyens envers les institutions d'archives ou s'il est la conséquence d'un « découragement généralisé » des requérants face au formalisme excessif des procédures de demande.

---

447. En France (qui n'a pas signé la Convention), la saisie de la CADA se fait par simple lettre dans laquelle il n'est pas obligé de justifier la saisine.

448. Voir Annexe 5.

## Conclusion

Les archives sont un outil fiable pour rendre compte des problèmes de démocratie et des droits de l'Homme en Russie mais non suffisant. Fiable, parce que, comme il a été montré en première partie de cette étude, les archives portent en elles le *vecteur* actif par leur contenu de la démocratie et des droits de l'Homme mais elles sont aussi leur agent passif parce qu'elles sont à elles-même un concept appelé « droit des archives ». Insuffisant, parce que leur organisation au sein de la Fédération s'est développée par contradictions et ne permet pas d'aboutir à une réponse tranchée qui permettrait de rendre compte effectivement d'un niveau de démocratie en Russie. Dans cette étude, on a pu faire la synthèse et l'analyse des cadres humains, géographiques, institutionnels, législatifs et financiers des archives fédérales de Russie et de leurs évolutions depuis 1991. Il a pu être souligné que la formation archivistique était limitée par la concentration des instituts d'enseignement à Moscou et Saint-Pétersbourg. Les archivistes d'État sont recrutés dans le cadre de procédures strictes des lois anti-corruption et doivent pour cela être irréprochables tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée. Leurs qualités et leurs qualifications sont nécessaires pour la bonne image et le bon fonctionnement de l'Agence fédérale des archives, Rossarkhiv, que nous avons pu définir comme étant un service fédéral et public portant l'intérêt général et l'intérêt de l'État au premier plan. L'Agence montre en effet l'exemple de la *bonne gouvernance* par la mise en place de plusieurs procédés de transparence et de dialogue avec les citoyens mis à mal par la prégnance de « tabous nationaux » sur le passé qui obligent cette institution à suivre la voie des programmes nationalistes d'État dans la valorisation de ses archives. Il existe une forte augmentation de la diffusion des archives par Internet ce qui a permis une démocratisation de l'accès à certaines collections où les principaux fonds sont concentrés à Moscou. Néanmoins il a pu être montré que cette valorisation ne portait quasiment que sur un programme politique et elle ne servait généralement qu'à l'exaltation du nationalisme russe. Cette étude a montré qu'il réside, de fait, un paradoxe entre un ralentissement légal des déclassifications et une politique de transparence des activités des institutions d'archives appuyé par le perfectionnement du service public Rossarkhiv. Si on doit noter une grande amélioration dans l'évolution des institutions d'archives russes, on peut certainement considérer la meilleure prise en compte des citoyens et de leurs droits par l'adoption d'une série de lois adoptées à partir du premier mandat poutinien.

## Conclusion générale

Depuis 1991, la Fédération est le fruit d'une maturation de ses institutions vers une démocratie moderne mais autoritaire qui ne ressemble à aucune autre en Europe : une « démocratie identitaire ». Son imperméabilité historique puis son ouverture contrainte à partir des années 1980 aux *idées et fondements de l'Occident* l'ont conduite à proclamer pour la première fois le principe de « liberté individuelle » avec Gorbatchev. Pourtant cette étude nous a mené à la conclusion que cette première étape libérale n'avait abouti qu'à une *forme* de démocratie et non à une concrète démocratisation de ses institutions. A partir de 1991, B. Eltsine arriva au pouvoir en détruisant les soubassements institutionnels de l'Union. Premier président de la jeune Fédération de Russie, Eltsine réussit à matérialiser un réel espace politique bâti non pas sur une identité soviétique, mais sur une identité démocratique. Grande période libérale, les années 1989-1992, furent marquées par une attitude d'ouverture envers le passé stalinien et par une politique de réhabilitation des victimes de la Terreur. Mais cette phase « hyper libérale » a conduit à l'introduction et à la valorisation d'une autre mémoire plus éclatante dans la société. Le souvenir de l'empire tsariste, de presque un siècle, devait en effet consacrer le régime eltsinien fondé sur un libéralisme économique exacerbé. A la fin des années 1990, Eltsine laissa derrière lui un régime profondément instable et corrompu, il mena V. Poutine, « anonyme politique » mais fidèle serviteur, à la présidence en 2000. V. Poutine mit fin au désordre eltsinien et avec lui, la Russie incarne aujourd'hui le *meilleur compromis* de tous les régimes qu'elle connaît durant son histoire. Parce qu'il se nourrit largement de l'héritage historique de la Russie par les symboles, la mémoire et le régime politique. Les différents usages du passé ont montré à quel point ils forgeaient une société démocratique et portaient en avant la question des droits de l'Homme. « Point de tension » très fort autant dans la société, qui a dû digérer le lourd passé du stalinisme, que dans l'espace politique, qui l'a évoqué de trois manières différentes : par la reconnaissance, l'oubli et le refoulement, ainsi que par la réinterprétation. Il a été vu que les archives constituaient des preuves, la trace de ce passé et, lorsqu'il y a dissimulation de la part de l'État, elles sont revendiquées au nom des droits de l'Homme et de la démocratie. De Gorbatchev à V. Poutine, tous ces changements de régimes, ces considérations politiques ont tous eu en toile de fond le passé et, par voie de conséquence, les archives qui en sont peut-être le matériau le plus « sensible ». Il a pu être démontré que leur gestion tant sur le plan législatif, matériel, humain et financier constituait un outil fiable mais certainement insuffisant pour établir un « degré de démocratie » (au sens large de la définition d'une démocratie c'est-à-dire également par ses principes) parce que leur gestion et leur place dépendent des décisions d'une politique nationaliste au sein d'un régime hyper-présidentiel. Son intégration à la politique de la communauté internationale, a conduit la Russie à se conformer à certains principes émanant de ces organisations notamment sur la *gouvernance* et la *transparence*. On a pu montrer que la « transparence » était un principe affiché au

niveau des institutions étatiques. Mais sur son passé il serait difficile faire un bilan complet de l'accès aux archives historiques qui sont encore largement contrôlées, pour les plus sensibles, dans les services fermés des ministères. La prégnance de « tabous nationaux » et à la fois son statut membre du Conseil de l'Europe, principale organisation de défense des droits de l'Homme du continent, font que la Fédération de Russie reste énigmatique sur ses choix de *gouvernance*. C'est certainement ce postulat qui font d'elle un régime hybride appelé de façon antinomique par les spécialistes « démocratie « dirigée », « illibérale » et « autoritaire ».

Il peut être soutenu que la place des archives dans ce système de « modernisation autoritaire » est celle d'abord d'un service fédéral promoteur du nationalisme poutinien et de soutien aux programmes fédéraux dans l'exaltation du patriotisme par l'usage de mémoires plurielles mais appuyées toutefois sur les grandes victoires soviétiques. Ensuite les Archives sont un service public de la Fédération représenté en la personne morale de Rossarkhiv (en tant qu'autorité publique) exerçant une activité pour le besoin de l'intérêt général par la prise en compte et le traitement des requêtes des citoyens selon la loi fédérale. Avec un budget qui augmente progressivement depuis les années 1990, leur valorisation et leur diffusion au grand public sont ce qui représentent aujourd'hui les plus grandes dépenses de l'État pour les archives. Majoritairement à l'occasion de programmes fédéraux ciblés pour le renforcement du « sentiment national », les concentrations budgétaires pour les archives sont avant tout consacrées à l'éducation du citoyen au patriotisme. Ensuite il a pu être montré que la place des archives d'un point de vu législatif et juridique repose sur un paradoxe entre une réelle volonté de transparence pour leur communication mais freinée par l'usage du motif de la protection du secret de l'État ou de la protection de la vie privée. De même que le formalisme trop strict des voies de recours pour l'accès aux archives empêche une réelle ouverture.

Dans un contexte mémoriel tendu, il est toutefois certain qu'il y a depuis les années 2000 une meilleure prise en compte du citoyen et de ses droits dans la législation mais aussi une rationalisation du cadre des archives qui a permis de mieux les identifier en tant que service public. Les efforts de transparence ont reposé principalement sur l'utilisation de l'outil Internet et les archives en ligne ont permis la démocratisation de l'accès aux instruments de recherche. Enfin, le dernier élément pour déterminer la place des archives dans la Russie d'aujourd'hui est son implication continue dans le dialogue et la coopération archivistique internationale. Elle montre en effet que la communication des archives, préoccupation européenne et mondiale, est un souci que la Russie a toujours gardé consciemment comme étant une « revendication naturelle » et source de légitimation d'un État démocratique. Les différents actes des instances supranationales comme la Recommandation de 2000 et la Convention de 2009, qui n'a pas été signée, n'ont pourtant pas trouvé un écho assez important en Russie pour impulser une réelle démocratisation de ses archives. Et bien que selon les statistiques officielles de l'Agence fédérale des archives, Rossarkhiv, les plaintes et les demandes de dérogations ont diminué progressivement depuis les années 2000, il est difficile d'établir si ce résultat est la conséquence d'une « satisfaction globale » des citoyens envers les institutions d'archives ou s'il est la conséquence d'un

« découragement généralisé » des requérants face aux procédures trop strictes des requêtes et des plaintes. De même que l'ouverture des archives de l'époque soviétique aux citoyens russes aujourd'hui est très difficile à évaluer lorsqu'on considère la persistance et même l'augmentation de restrictions pour l'accès aux archives dans la loi depuis les années 2000 mais aussi si on souligne le problème de « culture professionnelle » que soulignait V. Prozorova-Thomas en 2008 dans un article<sup>449</sup>. Il ne semble pas exister à ce jour une étude sérieuse sur la culture archivistique professionnelle dans la Russie d'aujourd'hui qui pourrait analyser, questionnaires, entretiens avec des archivistes, sondages et statistiques à l'appui, de quelle manière le problème de l'accès aux archives peut être majoré par un manque de professionnalisme ou marqué par les « tabous nationaux ».

---

449. Victoria Prozorova-Thomas, *op. cit.*, p. 62.

# Annexes

## I – MONUMENTS ET PLACES MOSCOVITES DU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE DE LA MÉMOIRE IMPÉRIALE ET SOVIÉTIQUE

### Légende :

#### ● : monuments/places liés à la période soviétique (1917-1991)

*Statue de Vladimir Maïakovski* (auteur futuriste soviétique - « poète de la Révolution » selon Staline)

*Statue du Maréchal G.K Joukov* (« Maréchal de la Victoire » de la « Grande guerre patriotique », placée devant le Musée d'Histoire nationale monument fut inauguré le 8 mai 1995 en l'honneur des 50 ans de la Victoire)

*Place du Manège* (Appelée place du *Cinquantenaire de la Révolution d'Octobre* de 1967 à 1990)

#### ● : monuments/places liés au souvenir de l'Empire de Nicolas II (1894-1917)

*Monument Pierre le Grand* (Premier empereur de Russie de 1682-1725) construit en 1997.

*Chapelle-monument dédiée aux héros de Plevna* de 1878 (reconstitué dans les années 1990, inaugurée et bénie par le patriarche Alexis II en 1998)

#### ★ : monuments/places honorant la mémoire des victimes du stalinisme

Pierre de Soloveski (Pierre des Goulags ramenée par Memorial et inaugurée en 1990 sur la place Loubianka)

Plaque Varlam Chalamov (auteur des *Récits de la Kolyma*) érigée en octobre 2013

#### ★ : monuments/places célébrant la victoire, le courage et le patriotisme du peuple russe

*Arc de Triomphe* célébrant la victoire 1812 lors de la Guerre patriotique sur la Place de la Victoire

*Monument de Minine et Pojarski* (XVI-XVII<sup>ème</sup> siècle) – ce n'est pas un monument sur l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle mais c'est le premier érigé en l'honneur des « héros du peuple » au XIX<sup>ème</sup> siècle.

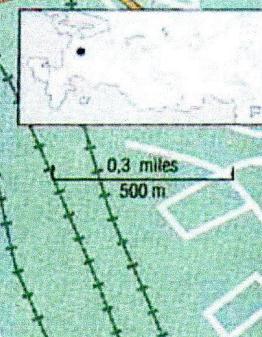
Inscription du métro Kurskaya (strophes de l'hymne soviétique : « Staline nous a élevés dans la foi en le peuple, il a inspiré notre travail et nos exploits »)

Mausolée de Lénine

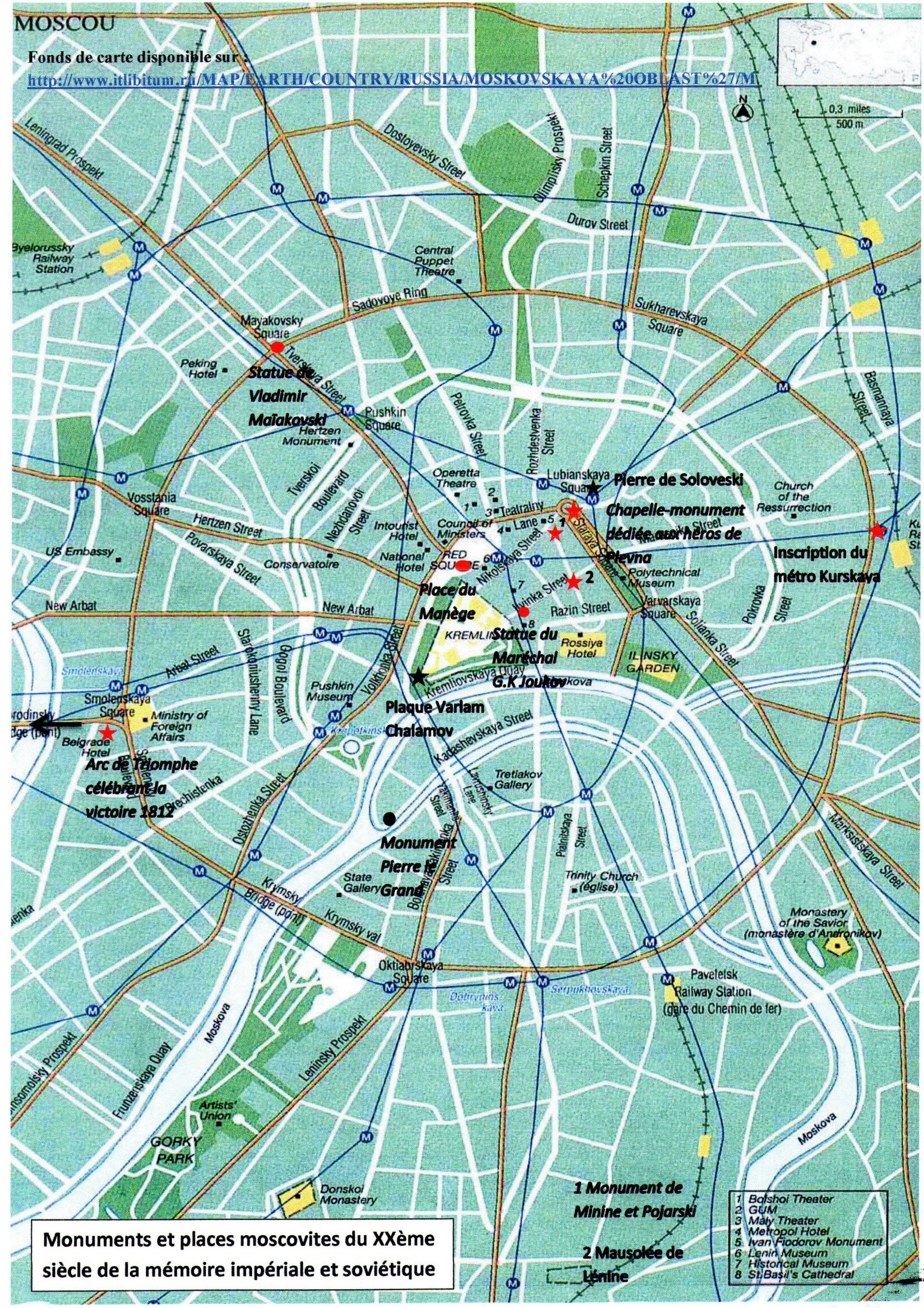
# MOSCOU

Fonds de carte disponible sur :

<http://www.itlibitum.ru/MAPEARTH/COUNTRY/RUSSIA/MOSKOVSKAYA%20OBLAST%27/M>



0.3 miles  
500 m



## II - LISTE DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES D'ARCHIVES DE LA RUSSIE SOUS LA DIRECTION DE ROSSARKHIV<sup>1</sup> AVEC LEUR ADRESSE GÉOGRAPHIQUE ET INTERNET

**En rouge** : services d'archives les moins accessibles<sup>2</sup>.

### Archives d'État de la Fédération de Russie (GARF)

*Les Archives d'État ont été créées en 1992 et remplace et contiennent les Archives centrales d'État de la Révolution d'Octobre, des organes suprêmes du pouvoir d'État et du gouvernement de l'URSS et les Archives centrales d'État de la RSFSR du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle.*

17 rue Bolchaya Pirogovskaya, 119435 Moscou  
26 rue Berezhkovskaya naberezhnaya, 121059 Moscou

### Archives publiques russes des premières lois/lois antiques (RGADA)

*RGADA conserve des archives du XI<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> du gouvernement supérieur, central et local de l'État et de l'empire russe qui existaient avant la réforme administrative de la fin du XVIII<sup>ème</sup> et début XIX<sup>ème</sup> siècle.*

17 rue Bolchaya Pirogovskaya, 119817 Moscou

### Archives historiques de l'État (RGIA)

*Les Archives historiques d'État sont les plus grandes d'Europe et conservent des documents de l'Antiquité à nos jours. Depuis 1993, elles conservent aussi les objets les plus précieux du patrimoine culturel de Russie. Elles conservent plus de 6,5 millions de documents sur l'empire russe, des fonds anciens provenant de fonds privés du personnel de l'État ou de personnalités publiques (elles disposent des documents des ministères pour la période entre 1703 et 1918).*

36 rue Zanevsky, 195112 Saint-Pétersbourg

### Archives militaires historiques d'État (RGVIA)

*Institution fédérale depuis 1995, RGVIA conservent 13 000 fonds (dont 76 des RGANTD) touchant les activités militaires des différentes institutions gouvernementales russes de la fin du XVIII<sup>ème</sup> jusqu'au mois de mars 1918.*

3 rue 2<sup>ème</sup> Bauman, 105005 Moscou

### Archives d'État de la marine (RGAVMF)

*RGAVMF contiennent les fonds des institutions administratives de la Marine de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle à 1940 avec les archives de la direction centrale de la flotte, des écoles navales et institutions de recherche, des ports militaires, chantiers navals, des expéditions hydrographiques et scientifiques, des statistiques et des archives personnelles de grands navigateurs.*

36 rue Millionnaya, 191186 Saint-Pétersbourg  
24 boulevard Serebriisty, 191186 Saint-Pétersbourg

### Archives d'État de l'économie (RGAE)

*Crées en 1961, les RGAE conservent la plus grande collection de sources écrites sur*

*l'histoire socio-économique de l'URSS de 1917 à 1990. Elles représentent 4,8 millions unités de stockage de 1917 à 2012 de fonds d'institutions économiques et financières de l'URSS, RSFRS et de Russie, des fonds personnels (1822-2006), documents scientifiques et techniques, un fonds photographique, archives du personnel des institutions.*

17 rue Bolchaya Pirogovskaya, 119435 Moscou

#### **Archives d'État de la littérature et de l'art russe (RGALI)**

*Fondées en 1941, les RGALI ont été constituées sur la base de la collection du Musée nationale de la littérature, institution fédérale depuis 1992 et incluses dans le Musée d'État des Beaux-Arts depuis 1997. Les RGALI sont composées d'archives du patrimoine culturel de Russie sur différents stades de développement de la littérature, l'art, la pensée sociale et les représentants de la culture intérieure et extérieure. Elles collectent les archives du gouvernement pour les institutions de la culture : théâtres, studios, écoles spécialisées, maison d'édition, organismes publics ; fonds personnel d'écrivains, critiques, artistes, compositeurs, acteurs de cinéma et de théâtre.*

3 rue Vyborg, bâtiment 2, 125212 Moscou

#### **Archives d'État militaires (RGVA) et Centre pour la préservation du patrimoine et des collections documentaires historiques (CSHDC)**

*RGALI sont le plus grand dépôt de documents militaires et historiques de l'ère soviétique et comprend quasiment tous les dossiers militaires de l'Armée Rouge (1918-1940), des troupes de la Tcheka-OGPU-NKVD-MVD de l'URSS (1918-1991), les dossiers du Mouvement blanc (1917-1922). Le CSHDC existe depuis 1999 et comprend des archives d'origine étrangère de plus de 20 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique (XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup>) ainsi qu'un ensemble de documents de l'Office central pour les prisonniers de guerre interné NKVD-MVD de l'URSS (1939-1960).*

29 rue de l'Amiral Makarov, 125212 Moscou

#### **Archives d'État de la documentation scientifique et technique (RGANTD)**

*Crées en 1974, les RGANTD conservaient initialement tous les documents liés à l'histoire des fusées et aux recherches russes en astronomie. Elles contiennent aujourd'hui les fonds des organisations spatiales, les archives personnelles de spécialistes en ingénierie de l'espace et des astronautes, et des documents techniques et scientifiques.*

82 rue Profsoyuznaya, 117393 Moscou

#### **Archives d'État des enregistrements sonores (RGAFD)**

*Fondées en 1967 et devenues institution fédérale en 1992, les RGAFD conservent 705, plus de 240 000 articles et 3,5 millions de dossiers de 1898 à nos jours. Des enregistrements d'enregistrements phonographiques de cire cylindre, des films, produit par des moyens mécaniques et photographiquement, disques phonographiques de métal et originaux, bandes magnétiques et papier, disques laser....*

3 rue 2<sup>ème</sup> Bauman, 105005 Moscou

#### **Archives d'État du film documentaire et de la photographie (RGAKFD)**

*Fondées en 1926 et devenues institution fédérale en 1992, les RGAKFD conservent des*

*archives de cinéma, des photographies documentaires sur la vie sociale, politique, culturelle et économique de la Russie, de l'Union soviétique et d'autres pays de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours. Elles conservent des archives vidéos de la famille impériale (1896-1916), propagande soviétique....*

1 rue Rechnaya, 143400, Oblast de Krasnogorsk, Moskovskaya

**Archives d'État de l'histoire socio-politique (RGASPI) et Centre de conservation des documents des organisations de la jeunesse – Archives du Komintern (TsKhDMO)**

*Anciennement institut Marx-Lénine. Fondées en 1920 pour regrouper les archives du Parti communiste et a fusionné deux autres centres en 1999 avec les archives du Komsomol (créées en 1965) et les archives du Komintern (créées en 1931). Elles conservent les archives post-1952 du PCUS et les archives personnelles de nombreux dirigeants communistes et soviétiques.*

15 rue Dmitrovka, 101999 Moscou

**Archives d'État d'histoire contemporaine (RGANI)**

*Crées en 1991, les RGANI conservent les archives du XX<sup>e</sup> Congrès du PCUS, de la période du dégel sous Khrouchtchev, de la crise des Caraïbes et du printemps de Prague en 1968, les archives des appareils de surveillance du PCUS et de la RSFSR de 1952 à août 1991, les archives personnels des chefs d'État du PCUS.*

12 rue Ilyinka, 103132 Moscou

**Archives historiques d'État de l'Extrême-Orient (RGIA DV)**

*Crées en 1943, les RGIADV sont composées de 4 000 fonds s'étalant chronologiquement du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1930 sur les institutions et organisations du Primorié, Khabarovsk, le Kamtchatka, l'Amour, Magadan et les régions de Sakhaline.*

10 rue Aleut, 690990 Vladivostok

1. Réalisée à partir d'une liste constituée par la Bibliothèque universitaire de l'Illinois à Urbana-Champaign disponible sur <http://www.library.illinois.edu/spx/webct/archives/russarchives/otheragencies2.html>.

2. Selon un bilan dressé par Victoria Thomas-Prozorova dans son article « Accès aux archives soviétiques : difficultés du passé, contradictions du présent », p. 52-53, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2009, 332 p.

### III - LISTES DES FONDS D'ARCHIVES NON ADMINISTRÉS PAR ROSSARKHIV

**En rouge** : les services d'archives les plus inaccessibles<sup>1</sup>

**En orange** : les services d'archives en voie d'ouverture de leurs archives<sup>2</sup>

#### Archives présidentielles de la Fédération de Russie (AP RF)

*Les AP RF ont transféré au Archives d'État de l'histoire socio-politique (RGASPI) 3 000 dossiers déclassifiés : Les procès-verbaux du Bureau politique du Comité central (1941-1990) et d'autre documents de ses réunions solennelles, des documents de travail de la XIX<sup>ème</sup> conférence du Parti, les documents des réunions officielles des instances suprêmes des Soviets pour la Russie et l'URSS et des documents de la Commission centrale électorale concernant les élections des députés.*

4 rue Nikol'skii, 103012 Moscou

#### Archives de politique étrangère de la Fédération de Russie (AVP RF)

11 rue Plotnikov, 119200 Moscou

#### Archives de politique étrangère de l'Empire russe (AV PRI)

15 rue Bol'shaya Serpukhovskaya, 113093 Moscou

#### Archives centrales du ministère de la Défense de la Fédération de Russie (TsAMO RF)

74 rue de Podol'sk, 142100 Oblast de Kirov

#### **Archives centrales de la Marine et du ministère de la Défense de la Fédération de Russie (TsVMA)**

2 avenue Krasnoarmeisky, 188300 Gatchina, Oblast de Leningrad

#### Archives centrales du Service central de sécurité (TsA FSB)

Place Loubianka, Moscou

#### Archives des Services de renseignement extérieur russe (Archives du SVR)

51/10 rue Ostozhenka, 119034, Moscou

#### Archives centrales du ministère de l'Intérieur (TsA MVD)

67 rue Novocheremushkinskaya, 117418 Moscou

5 rue Zoi i Aleksandra Kosmodem'ianskikh, 117418, Moscou

**Fonds d'État des films de la Fédération de Russie (FGBUK) (géré par [Gosfilmofond](#))**

*Fonds créé en 1948 et administré à partir de 1993 par le ministère de la Culture, le Gosfilmofond est un fonds national d'État pour la sauvegarde, la conservation et la diffusion du patrimoine cinématographique russe.*

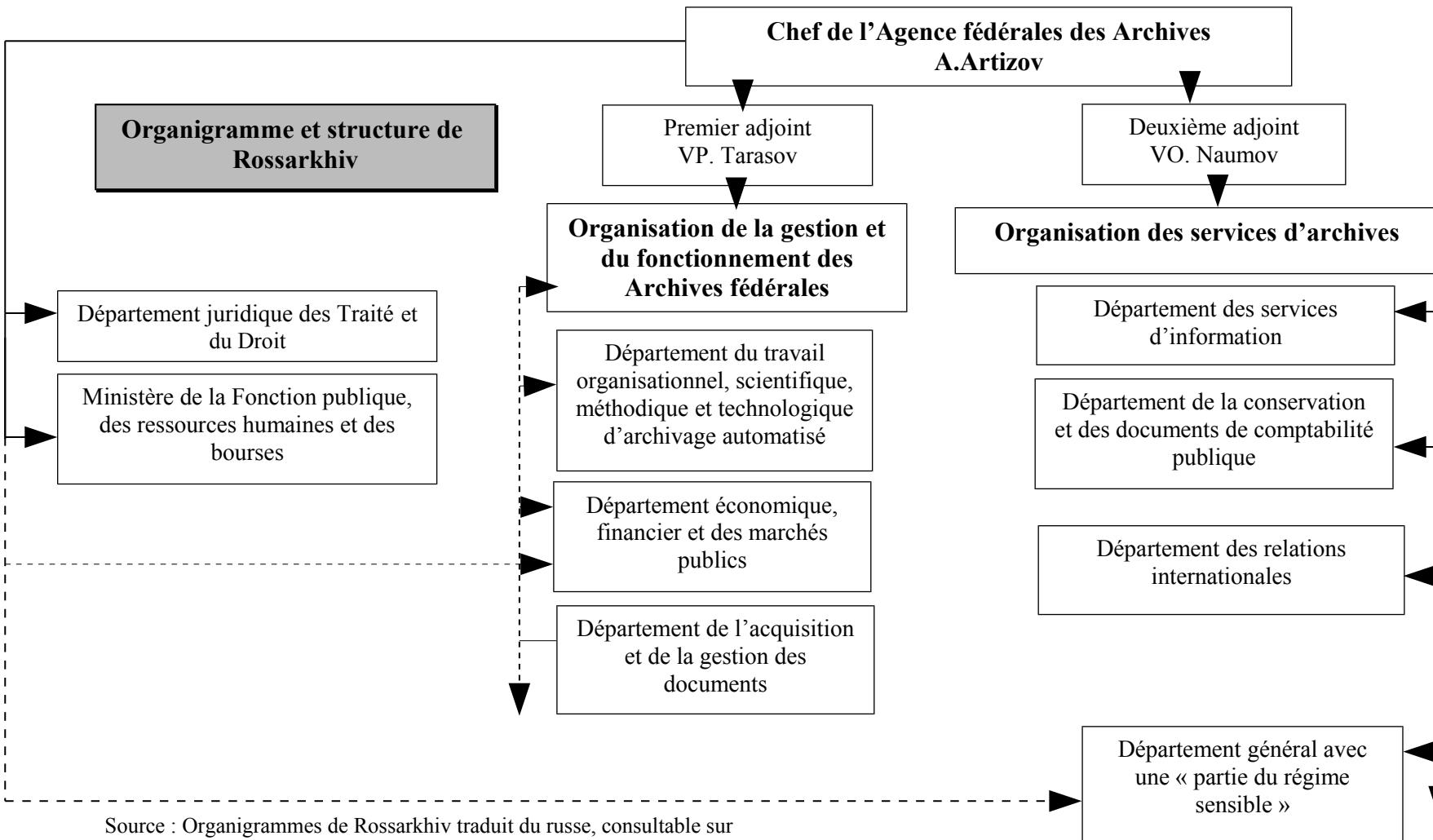
White Columns, Prospect Gosfilmofond, 142050, Oblast de Domodedovo

**Fonds national des programmes de télévision et de radio (GTRF) (géré par [Gosteleradiofond](#))**

*Le fonds GTRF a été constitué en 1974 et se compose des archives d'émissions, pistes sonores, et autres œuvres audiovisuelles (sauf pour les films) de personnes physiques et morales avant 1995. En décembre 2013, un décret présidentiel a liquidé le GTRF au compte du groupe média russe financé par le gouvernement VGTRK (Compagnie panrusse d'État de télévision et de radiodiffusion).*

1. Selon un bilan dressé par Victoria Thomas-Prozorova dans son article « Accès aux archives soviétiques : difficultés du passé, contradictions du présent », p. 52-53, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2009, 332 p.
2. Selon un bilan dressé par Victoria Thomas-Prozorova dans son article « Accès aux archives soviétiques : difficultés du passé, contradictions du présent », p. 52-53, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2009, 332 p.

#### IV – ORGANIGRAMME ET STRUCTURE DE ROSSARKHIV



Source : Organigrammes de Rossarkhiv traduit du russe, consultable sur <http://archives.ru/rosharhiv/structure.shtml>.

**V- REQUÊTES ET PLAINTES DES CITOYENS RUSSES À ROSSARKHIV PAR THÈME (2010-2013)**

Années	Montant d'un salaire	Confirmation de l'ancienneté	Participation à la «Grande Guerre patriotique» / «étant en captivité, dans les camps de concentration, les ghettos, et autres lieux de détention des citoyens»	Récompenses d'État, diplômes honorifiques et prix	Service dans l'armée soviétique, dans la marine, dans les troupes du NKVD-MVD de l'URSS	«A propos» de la répression et la réhabilitation des citoyens russes vivants à l'étranger, les citoyens étrangers et les apatrides	Autres	Total des requêtes	Total des plaintes
2010	1329	1366	442	492	792	1173		5594	34
2011	933	722	245	363	440	3914	686	7303	48
2012	1520	1192	87	362	1571	2278	392	7402	28
2013	953	1187	200	268	864	113	650	4235	26
Part globale dans le total des requêtes	<b>47,35%</b>	<b>44,67%</b>	<b>9,74%</b>	<b>14,85%</b>	<b>36,67%</b>	<b>74,78%</b>	<b>17,28%</b>	<b>24534</b>	<b>136</b>
Pourcentage de diminution ou d'augmentation depuis 2010	<b>-28,29%</b>	<b>-13,10%</b>	<b>-54,75%</b>	<b>-45,53%</b>	<b>+9,09%</b>	<b>-90,37%</b>	<b>-5,25%</b>	<b>-42,01%</b>	<b>-23,53%</b>

Source : Ce tableau a été réalisé avec les données annuelles de Rossarkhiv sur les requêtes et plaintes des citoyens russe selon sa propre thématique en matière d'archives pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013. Données disponibles sur <http://archives.ru/feedback/index.shtml#obr>.

## VI - LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DES ARCHIVES EN RUSSIE ET EN FRANCE DEPUIS 2007

Budget de fonctionnement (années)	Fédération de Russie (en million d'€)	France (en million d'€)	Multiplication du budget russe par rapport au budget français
2012	32,8	9,0	3,6
2011	25,1	5,9	4,25
2010	22,9	5,5	4,16
2009	24,9	non renseigné par le SIAF	4,9
2007	non renseigné par Rossarkhiv	5,9	

**Source :** Pour les données françaises, rapports annuels du SIAF (Service interministériel des Archives de France), 2012, 2011, 2010, 2007 disponible sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/chiffres-clefs-rapports-et-etudes/rapports-annuels/>. Pour les données russes, budget fédéral de l'Agence fédérale des Archives disponible (Rossarkhiv) sur <http://archives.ru/budget/rossarhiv.shtml>. Les données pour la Russie ont été converties du rouble à l'euro en arrondissant la valeur réelle du rouble par rapport à l'euro (49,20 rouble) à 1 EU = 50 RUB. Le budget fonctionnement en France correspond aux crédits financiers mis en place pour les restaurations d'archives, les publications, pour les actions relatives aux commémorations et pour la numérisation. En Russie, le « budget fédéral des archives » comprend l'entretien courant des institutions d'archives fédérales, la mise en œuvre des commémorations, la mise en place des « programmes fédéraux ciblés » et la construction de bâtiments d'archives dans certains États fédéraux. Pour faire l'équivalence avec la France, le crédit d'investissement pour les bâtiments en Russie a été soustrait du budget fédéral.

## VII - APPELS D'OFFRE LANCÉS PAR ROSSARKHIV EN 2010 ET 2011

Types d'appel d'offre	Nombre d'occurrences pour l'année 2010	Nombre d'occurrences pour l'année 2011	Total d'occurrences pour 2010-2011	Pourcentage global sur les deux années (%)
Pour l'entretien courant (véhicules, dispositifs de lectures, achats de fournitures informatiques, licences logicielles)	4	7	11	10,28 %
Pour la publication de copies de documents protégés par le secret de l'information	2	1	3	2,80 %
Pour l'amélioration de la recherche en ligne et l'aide à la recherche (création de bases de données électroniques, mise en ligne des documents et des instruments de recherche, création d'un catalogue unique des Archives historiques (RGIA))	8	10	18	16,82 %
Pour la communication, restauration, des expositions, la publication de documents d'archives au public (achat de matériel de micro-filmage, fourniture de restauration, (matériel de stockage des documents fragiles ou précieux)	32	11	43	40,19 %
Pour la recherche en archivistique et la formation des archivistes fédéraux	5	6	11	10,28 %
Pour la mise en œuvre des programmes fédéraux ciblés et pour les commémorations	5	3	8	7,48 %
Pour des bâtiments d'archives (rénovations, projets de bâtiment pour la centralisation des Archives d'État)	10	2	12	11,21 %
Pour la mise en place du programme fédéral pour la sécurité de l'information	0	1	1	0,93 %
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>41</b>	<b>107</b>	<b>100,00 %</b>
		<b>107</b>		

Source : Ce tableau a été réalisé avec les données disponibles sur le site de l'Agence fédérale des Archives de la Fédération de Russie :

- pour l'année 2010 : <http://archives.ru/budget/statistican/2010.shtml>
- pour l'année 2011 : <http://archives.ru/budget/statistican/2011.shtml>

## VIII - LES ARCHIVES EN LIGNE DE RUSSIE : DU PORTAIL DOCUMENTAIRE À L'INSTRUMENT DE RECHERCHE

Type de publication en ligne	Nom du projet	Description/note	Site Internet
Portails documentaires	«400 <sup>ème</sup> anniversaire de la Maison Romanov»	1377 images électroniques, 587 documents d'archives authentiques	<a href="http://romanovy.rusarchives.ru/">http://romanovy.rusarchives.ru/</a>
	«Documents d'archives russes sur la réinstallation des Circassiens dans l'Empire Ottoman (1860-1865)»	1132 images électroniques 217 de documents authentiques	<a href="http://kavkaz.rusarchives.ru/">http://kavkaz.rusarchives.ru/</a>
	«Archives-école»	Projet de portail documentaire ouvert sur l'histoire nationale destiné aux enseignants et élèves. Contient pour le moment 3 thèmes historiques : «Le mouvement décembriste», «La Révolution de 1917» et le «Projet atomique de l'URSS»	<a href="http://rusarchives.ru/school/index.shtml">http://rusarchives.ru/school/index.shtml</a>
	«Surmonter les Troubles (fin XVI <sup>ème</sup> –début XVII <sup>ème</sup> siècle) et le renforcement de l'État russe»	Permet l'accès à distance aux documents et aux recherches sur l'histoire troublée de la Russie sous le règne du premier représentant de la dynastie Romanov. Le portail recense 285 numérisations de documents d'archives, 40 objets de musée, 49 documents de recherche de la collection complète des lois de l'Empire russe, 2 film, plus de 100 illustrations et de	<a href="http://rusarchives.ru/smuta/index.shtml">http://rusarchives.ru/smuta/index.shtml</a>

		photographies.	
	Base documentaire «Victoire 1941-1945»	2575 photographies documentaires, 10 films, dispose de son propre catalogue de recherche	<a href="http://victory.rusarchives.ru/">http://victory.rusarchives.ru/</a>
	Base documentaire «Cher Gagarine» pour l'anniversaire du premier vol habité dans l'espace		<a href="http://rusarchives.ru/12april/index.shtml">http://rusarchives.ru/12april/index.shtml</a>
	Base documentaire sur l'armement de l'Armée rouge et de la Marine avant et pendant la Guerre 1941-1945		<a href="http://rusarchives.ru/victory65/index.htm">http://rusarchives.ru/victory65/index.htm</a>
	Portail national «Documents de l'ère soviétique»		<a href="http://www.rgantd-samara.ru/searchti/1/">http://www.rgantd-samara.ru/searchti/1/</a>
<b>Expositions virtuelles</b>	Exposition virtuelle «1150 <sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de l'État russe»	179 documents électroniques	<a href="http://rusarchives.ru/statehood/index.shtml">http://rusarchives.ru/statehood/index.shtml</a>
	Exposition virtuelle «Piotr Stolypine et ses réformes»		<a href="http://stolypin.rgia.su/">http://stolypin.rgia.su/</a>
	Exposition virtuelle «Je suis né en 1912...» sur 100 <sup>ème</sup> anniversaire de l'académicien Boris Chertok		<a href="http://rusarchives.ru/vystavka/chertok/">http://rusarchives.ru/vystavka/chertok/</a>
	Exposition virtuelle «J'ai marché sur la		<a href="http://rusarchives.ru/events/exhibitions/tvardovsk_y_exib.shtml">http://rusarchives.ru/events/exhibitions/tvardovsk_y_exib.shtml</a>

	piste chaude. J'étais là. J'ai vécu..» pour le 100 <sup>ème</sup> anniversaire du poète Alexandre Tvardovski (1910-1971)	
	Collection de documents «Traité de Bucarest (1812)»	<a href="http://www.rusarchives.ru/publication/buharestsky-mir/index.shtml">http://www.rusarchives.ru/publication/buharestsky-mir/index.shtml</a>
	Collection de documents «Chemin de Nuremberg»	25 documents électroniques <a href="http://rusarchives.ru/publication/nurnberg/">http://rusarchives.ru/publication/nurnberg/</a>
	Collection de documents «Famine en URSS 1929-1934»	45 documents électroniques, 21 photographies <a href="http://www.rusarchives.ru/publication/hunger-ussr/index.shtml">http://www.rusarchives.ru/publication/hunger-ussr/index.shtml</a>
<b>Mise en ligne de documents d'archives à l'occasion d'une exposition aux Archives fédérales de Moscou ou par demande du gouvernement</b>	Exposition «L'idéologie et la pratique du nationalisme ukrainien de l'OUN et de l'UPA entre 1936 et 1956»	200 documents électroniques <a href="http://www.rusarchives.ru/publication/hunger-ussr/index.shtml">http://www.rusarchives.ru/publication/hunger-ussr/index.shtml</a>
	Exposition virtuelle «Le Seigneur nous a envoyé à l'épreuve...» pour le 100 <sup>ème</sup> anniversaire de la Guerre 1914-1918	Catalogue d'exposition : <a href="http://rusarchives.ru/library/katalog-2014-pervaya-mirovaya-spb/index.html#62-63">http://rusarchives.ru/library/katalog-2014-pervaya-mirovaya-spb/index.html#62-63</a> <a href="http://rusarchives.ru/evants/exhibitions/2014-pervaya-mirovaya-spb_f.shtml">http://rusarchives.ru/evants/exhibitions/2014-pervaya-mirovaya-spb_f.shtml</a>
	Publication sur la «Question de Katyn»	7 documents électroniques <a href="http://rusarchives.ru/publication/katyn/spisok.shtml">http://rusarchives.ru/publication/katyn/spisok.shtml</a>

<b>Système de recherche et catalogue thématique</b>	<b>Nom</b>	<b>Notes</b>	<b>Liens Internet</b>
Fonds d'archives de la Fédération de Russie	Base de données des fichiers et documents déclassifiés des archives du gouvernement fédéral de 1994 à 2012		<a href="http://unsecret.rusarchives.ru/">http://unsecret.rusarchives.ru/</a>
	Catalogue central des stocks	Logiciel faisant état de toutes les collections d'archives stockées dans les archives de toutes les institutions d'archives fédérales : c'est Fonds d'archives de la Fédération de Russie	<a href="http://cfc.rusarchives.ru/CFC-search">http://cfc.rusarchives.ru/CFC-search</a>
	Registre national des documents uniques du Fonds d'archives de la Fédération de Russie		<a href="http://unikdoc.rusarchives.ru/GRSearch">http://unikdoc.rusarchives.ru/GRSearch</a>
	«Documents de l'époque soviétique»	Projet d'intégrer dans une seule base de données les descriptions des ressources et des copies numérisées de documents d'archives de la période soviétique, les fonds d'archives fédérales, les moyens de recherche d'informations, les publications documentaires, ouvrages de référence, et projets virtuels	<a href="http://sovdoc.rusarchives.ru/#main">http://sovdoc.rusarchives.ru/#main</a>
Guide des instruments de recherche	Base de données «Guide des archives	Pour la recherche des instruments de recherche des archives	<a href="http://guides.rusarchives.ru/search/basic/BasicSearch.html">http://guides.rusarchives.ru/search/basic/BasicSearch.html</a>

	russe» Version hypertextuelle des répertoires du portail «Archives russes»	fédérales et régionales	<a href="http://rusarchives.ru/guide/index_old.shtml#1">http://rusarchives.ru/guide/index_old.shtml#1</a>
Instruments de recherche par fonds fédéral (inventaire, registres des fonds, guide, état des fonds, catalogues)	GARF	/	<a href="http://www.statearchive.ru/383">http://www.statearchive.ru/383</a>
	RSHA	/	<a href="http://fgurgia.ru/search.do?objectType=10600&amp;searchType=INVENTORIES">http://fgurgia.ru/search.do?objectType=10600&amp;searchType=INVENTORIES</a>
	RGADA	/	<a href="http://rgada.info/poisk/index.php?fund_number=&amp;fund_name=&amp;list_number=&amp;list_name=&amp;Sk=30&amp;B1=+++%D0%9D%D0%80%D0%89%D1%82%D0%B8+++">http://rgada.info/poisk/index.php?fund_number=&amp;fund_name=&amp;list_number=&amp;list_name=&amp;Sk=30&amp;B1=+++%D0%9D%D0%80%D0%89%D1%82%D0%B8+++</a>
	RSMHA	/	<a href="http://xn--90ag.xn--80adcv1b.xn--plai/">http://xn--90ag.xn--80adcv1b.xn--plai/</a> <a href="http://rgavmf.ru/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=767:2013-03-13-07-04-06&amp;catid=41:2009-10-07-07-53-39&amp;Itemid=50">http://rgavmf.ru/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=767:2013-03-13-07-04-06&amp;catid=41:2009-10-07-07-53-39&amp;Itemid=50</a>
	RGAVMF	/	<a href="http://rgali.ru/search/list/70512963?lc=ru">http://rgali.ru/search/list/70512963?lc=ru</a>
	RGALI	/	<a href="http://opisi.rgae.ru:8099/scripts/uis/rgae.php?base=mysql:rgae&amp;list=">http://opisi.rgae.ru:8099/scripts/uis/rgae.php?base=mysql:rgae&amp;list=</a>
	RSAE	/	<a href="http://rgakfd.altsoft.spb.ru/start.do">http://rgakfd.altsoft.spb.ru/start.do</a> <a href="http://rgakfd.ru/catalog/films/">http://rgakfd.ru/catalog/films/</a>
	RGAKFD	/	<a href="http://rgaspi.org/funds/spisok_opisei">http://rgaspi.org/funds/spisok_opisei</a>
	RGASPI	/	<a href="http://xn--80afe9bwa.xn--plai/fondy-rgafd/spisok-fondov.shtml">http://xn--80afe9bwa.xn--plai/fondy-rgafd/spisok-fondov.shtml</a>
	RGAFD	/	<a href="http://www.rgantd.ru/putevoditeli/lichnye-fondy-i-kollektsii-rgantd.shtml">http://www.rgantd.ru/putevoditeli/lichnye-fondy-i-kollektsii-rgantd.shtml</a>
	RGANTD	/	<a href="http://www.rgantd.ru/putevoditeli/lichnye-fondy-i-kollektsii-rgantd.shtml">http://www.rgantd.ru/putevoditeli/lichnye-fondy-i-kollektsii-rgantd.shtml</a>
	RSHA ET	/	<a href="http://rgiadv.ru/fonds/polnyy-spisok-fondov-rgia/">http://rgiadv.ru/fonds/polnyy-spisok-fondov-rgia/</a>
Catalogues et bases de données thématiques	Documents sur l'histoire de la Guerre de 1812	Recherche texte/catalogue thématique	<a href="http://1812.rusarchives.ru/">http://1812.rusarchives.ru/</a>
	Archives du Komintern	Inscription obligatoire	<a href="http://www.comintern-online.com/index.htm">http://www.comintern-online.com/index.htm</a>

	Fonds d'archives électroniques de l'administration militaire soviétique en Allemagne 1945-1949	Inscription obligatoire	<a href="http://svag.garf.su/SVAG/Login.aspx?ReturnUrl=%2fsvag%2fdefault.aspx">http://svag.garf.su/SVAG/Login.aspx?ReturnUrl=%2fsvag%2fdefault.aspx</a>
	Victoire 1941-1945	Recherche par texte, auteur, thème, période.	<a href="http://victory.rusarchives.ru/">http://victory.rusarchives.ru/</a>
	Base de données «Intelligentsia réprimée»	Recherche par nom ou par domaine d'activité de la victime	<a href="http://www.rgantd-samara.ru/searchti/1/">http://www.rgantd-samara.ru/searchti/1/</a>

*Sources* : Ce tableau a été réalisé à partir données sur les « conceptions en ligne » et les « systèmes de recherche en ligne et catalogues thématiques » fournis et recensés par Rossarkhiv, consultable sur <http://archives.ru/search-systems-catalog.shtml> et <http://archives.ru/on-line-project.shtml>

## IX - PRINCIPALES LOIS, DÉCRETS ET RÈGLEMENTS ARCHIVISTIQUES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE DEPUIS 1992

Date	Loi/Règlement	Contenu
Avril 1992	Loi sur l'activité opérationnelle et inquisitoire	Limite l'accès aux documents d'archives et ralenti la déclassification.
19 juin 1992	Règlement provisoire d'accès aux documents d'archives	<p>Introduit un délai général de non-communicabilité de 50 ans. Les documents entre 30 et 50 ans devaient être soumis au contrôle de l'expertise du service versant avant une éventuelle déclassification.</p> <p>Introduit un délai de protection au nom de la vie privée à 75 ans.</p> <p>Autorise l'accès aux documents par dérogation pour les documents ayant 30 ans sur demande motivée.</p>
23 juin 1992	Décret « De la déclassification des lois et d'autres documents concernant les répressions de masse et la violation des droits de l'Homme »	Exige la déclassification dans un délai de trois mois de tous les documents concernant les répressions politiques quel que soit leur lieu de conservation et leur date.
	Commission Volkogonov	Chargée de la déclassification des fonds de plus de 15 ans dans les ministères aux archives historiques.
7 juillet 1993	Principes de la législation de la Fédération de Russie sur le Fonds d'archives de la Fédération de Russie et sur les archives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définit les limites de l'intervention régaliennes dans les domaines des archives</li> <li>- Précise et définit le vocabulaire des archives</li> <li>- Introduit le principe de libre accès pour tous aux instruments de recherche (sauf pour les fonds classifiés)</li> <li>- Interdit les classifications abusives</li> <li>- Introduit la notion de « Fonds d'archives de la Fédération de Russie »</li> <li>- Propose la tutelle publique des archives privées qui constituerait un intérêt public</li> <li>- Crée un droit de dépôt des archives privées aux services d'archives de l'Etat</li> <li>- Reconnaît aux associations privées le droit de contribuer au « développement et au perfectionnement de l'archivistique ».</li> <li>- Introduit un délai général de communicabilité de 30 ans (mais n'interdit pas sa prolongation si le service versant en fait la demande)</li> </ul>

25 août 1993	Règlement d'utilisation des dossiers comprenant des enquêtes dans le but de la recherche historique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet aux historiens de consulter les éléments administratifs du dossier et son réquisitoire mais avec l'autorisation de la victime ou de la famille. Le but étant de protéger « l'image de la victime » pour limiter l'accès aux aveux signés sous la torture mais permettre aux historiens d'établir des statistiques de la répression.</li> </ul>
21 juillet 1993	Loi de la Fédération de Russie n° 5458-1 sur le secret d'État.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crée une Commission interministérielle de la protection du secret d'État pouvant être saisie par les services producteurs des archives ou par le service d'archives ayant la délégation du pouvoir pour la déclassification.</li> <li>- Introduit un système de prolongation du délai de non-communicabilité par dérogation exceptionnelle qui s'est en fait généralisé au sein des ministères et a profondément ralenti le processus de déclassification.</li> <li>- Introduit une liste des informations couvertes par le secret d'État.</li> <li>- Élabore des critères de classification.</li> <li>- Interdit la classification secret d'État d'information concernant les « catastrophes naturelles et technologiques, la violation des droits de l'Homme, les priviléges et les compétences exceptionnelles, l'état de santé des dirigeants politiques ».</li> </ul>
22 septembre 1994	Commission Krassavtchenko	Chargée de la déclassification des documents du Parti communiste
25 janvier 1995	Loi sur l'information, l'informatisation et la protection de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduit le droit de rectification des informations collectées.</li> <li>- Autorise les ministères compétents à rédiger une liste des données personnelles nécessitant la protection au titre du secret de la vie privée.</li> <li>- Introduit le principe de libre accès à l'information au nom de la « transparence administrative ».</li> </ul>
20 février 1995	Règlement concernant l'ordre de déclassification des documents du gouvernement de l'URSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise le travail de la Commission du secret d'État avec les documents issus des instances suprêmes de Russie.</li> <li>- Rappelle que la demande de déclassification doit être motivée et le dossier devait être étudié page par page.</li> </ul>
5 juin 1995	Modification de la loi sur l'activité opérationnelle et inquisitoire.	Limite l'accès aux documents d'archives.

6 juillet 1998	Règlement des salles de lectures des archives publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation des fonds ouverts.</li> <li>- Précise l'accès gratuit aux archives pour tous les lecteurs (sauf services payants).</li> <li>- Introduit l'obligation de refus motivé de communication avec la précision du délai de non-communicabilité des documents.</li> <li>- Donne au lecteur le droit au recours.</li> <li>- Introduit l'obligation de référencer exactement les documents qui sont publiés.</li> <li>- Proclame l'égalité d'accès aux archives pour tout utilisateur.</li> </ul>
2 juin 2001	Décret présidentiel transférant les compétences de la Commission Krassavtchenko à la Commission interministérielle du secret d'État	Chargée de poursuivre la déclassification des archives du Parti.
22 juin 2004	Loi fédérale N°FZ-125 sur l'archivistique et les archives à la Fédération de Russie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annule les Principes de législation de 1993 et modifie le Règlement de 1994.</li> <li>- Introduit et définit la « conservation au titre de dépôt » pour les « autorités compétentes publique » par des conventions de dépôt signées entre elles et Rossarkhiv.</li> <li>- Limite le droit d'accès aux archives par le cadre légal des lois sur le secret d'État et de l'activité opérationnelle et inquisitoire.</li> <li>- Définition du délai de non-communicabilité des archives portant atteinte à la vie privée à 75 ans mais réductible selon l'avis des personnes concernées.</li> <li>- Définition des DUA réglées par rapport au Règlement du Fonds d'État.</li> </ul>
25 juillet 2006	Règlement d'accès aux dossiers pénaux et administratifs clos concernant les personnes ayant subi des répressions et des contrôles de filtration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des types de dossiers concernés.</li> <li>- Précision que seul les dossiers de personnes réhabilitées sont communicables.</li> <li>- Introduit la notion de « données personnelles » et donc de non-communicabilité aux personnes étrangères de la famille de la victime par le délai de 75 ans à compter de la date de naissance de la victime ou par autorisation de la famille et de ses ayants-droit.</li> <li>- Autorise la communication des données non personnalisées.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorise la communication des « principales informations biographiques » sans autorisation des ayants-droits.</li> </ul>
18 janvier 2007	<p>« Code des archives » - Règlement du ministre de la culture et concernant les procédures de conservation, de collecte, de récolelement et d'utilisation des documents du Fonds d'archives de la Fédération de Russie et d'autres documents d'archives, conservés aux archives centrales et municipales, aux musées et aux bibliothèques, ainsi qu'aux entités de l'Académie russe des sciences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expose le classement des archives selon leur communicabilité : « Librement communicables »</li> <li>« Communication avec restriction » (secret d'État/protection de la vie privée, conditions du dépôt et conservation matérielle) et « Communication en fonction des conditions d'accessibilité ».</li> <li>- Instaure un délai de 3 mois pour les archives communicables.</li> </ul>

**Source** : Victoria Thomas-Prozorova, Sonia Combe dir, *Archives et histoire dans les sociétés post-communiste*, « Accès aux archives soviétiques : difficultés du passé, contradictions du présent », p. 33-63, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2009, 332 p.

Nikita Petrov, « La décennie des réformes archivistiques en Russie », *Index*, n°14, 2001.

**Rouge** : lois/décrets

**Bleu** : règlements

**Jaune** : commissions de déclassification

## **X - FORMULAIRE DE « REQUÊTES SOCIOJURIDIQUES » DE ROSSARKHIV POUR LES « RÉPRESSIONS ET RÉHABILITATIONS (Y COMPRIS LES PERSÉCUTIONS NAZIES) »**

**Votre nom ou organisation\* :**

*Entrez votre nom et patronyme – ou le nom de l'organisation, si vous représentez une entité juridique.*

**Adresse postale complète, numéro de téléphone\* :**

**Votre adresse e-mail\* :**

**Une copie me sera délivrée :**

Oui

Non

*Sélectionnez « Oui » pour accéder par e-mail à une copie de vos données saisies.*

**Le temps de séjour en détention\* :**

**Règlement de ce qui était dans le lieu de détention :**

**Situation géographique du lieu de détention\* :**

**Composition de la famille (pour les mineurs) :**

**Texte de la demande\* :**

**Traitements antérieurs :**

*Indiquez l'endroit où vous avez déjà été traité sur cette question.*

**Envoyer**

**Source :** Exemple de formulaire Rossarkhiv pour une « requête sociojuridiques » concernant les « répressions et réhabilitations (y compris les persécutions nazies) » créé par l'Agence le 5 janvier 2010. Traduit du russe. Consultable sur <http://archives.ru/feedback/reprisals.shtml>.

## XI - DEMANDES DE DÉROGATIONS ET SAISIES DE LA CADA EN FRANCE (2010-2012)

Années	Nombre de demandes de dérogations	Nombre d'articles sollicités	Pourcentage d'accords	Nombre de saisies de la CADA
2012	1 905	25 673	84%	25
2011	1 838	24 674	93,7%	32
2010	1 518	29 353	93%	35
Pourcentage de diminution ou d'augmentation depuis 2010	-20.3%	+14.3%	= 90%	-40%

**Source :** Ce tableau a été réalisé avec les données annuelles du SIAF sur les politiques des publics 2010, 2011 et 2012. Données disponibles sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/chiffres-clefs-rapports-et-etudes/rapports-annuels/>.

**XII - STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DES PORTAILS DOCUMENTAIRES « VICTOIRE 1941-1945 » ET DES « ARCHIVES D'ÉTAT »  
ENTRE 2005 ET 2013 ET DE ROSSARKHIV ENTRE 2009 ET 2013**

	<b>Pour «Victoire 1941-1945»</b>		<b>Pour «Archives d'État»</b>		<b>Pour Rossarkhiv</b>	
	Nombre de visiteurs uniques	Nombre de visites	Nombre de visiteurs uniques	Nombre de visites	Nombre de visiteurs uniques	Nombre de visites
<b>2005</b>	70113	91262	339446	482629	/	/
<b>2006</b>	332019	150291	461481	681722	/	/
<b>2007</b>	342369	235884	605323	935815	/	/
<b>2008</b>	407399	247626	752972	1481471	/	/
<b>2009</b>	126090	163631	1116031	1651533	1034	1485
<b>2010</b>	174664	543839	1909656	2761474	303056	401086
<b>2011</b>	170246	445983	1220281	1757086	415269	594024
<b>2012</b>	116169	441089	1135208	1628137	419949	622106
<b>2013</b>	342623	562630	1258738	2069004	558650	1015511
<b>Total</b>	2 081 692	2 882 235	8 799 136	13 448 871	1697958	2634212
<b>Pourcentage d'augmentation</b>	+3,9%	+5,2%	+2,7%	+3,3%	+53,9%	+67,3%

Source : Données de fréquentation statistique établies par Rossarkhiv, disponible sur <http://archives.ru/statistican.shtml>.



**XIII - THÈMES ET SUJETS HISTORIQUES RECENSÉS DANS LES APPELS D'OFFRE  
2010/2011 LANCÉS PAR ROSSARKHIV ET QUI SERONT L'OBJET D'UNE PUBLICATION  
OU D'UNE EXPOSITION**

Monarchie et Empire Romanov (XVI <sup>ème</sup> -XVIII <sup>ème</sup> siècle)	
Temps des Troubles (XVI <sup>ème</sup> -XVII <sup>ème</sup> siècle)	Projet électronique « Surmonter les troubles (1584-1613): le renforcement de l'État russe »
Empire Holstein Gottorp Romanov (XIX <sup>ème</sup> -XX <sup>ème</sup> siècle)	
Empire économique	Mise en ligne d'une collection sur « l'Histoire des relations économiques avec la région de l'Extrême-Orient et d'Asie-Pacifique russe au milieu du XIX <sup>ème</sup> siècle »
Guerre Patriotique de 1812	Base de données « Documents sur l'histoire de la guerre de 1812 » Préparation à la publication pour le bicentenaire de la Guerre de 1812
Première Guerre mondiale	Mise en ligne d'une collection sur « l'Histoire des relations économiques avec la région de l'Extrême-Orient et d'Asie-Pacifique russe au milieu du XIX <sup>ème</sup> siècle » Exposition « L'expérience de la captivité durant la Première Guerre mondiale »
Révolution 1917	Création d'une base de données sur le recensement agricole et foncier de 1917 dans la région de Penza
Empire soviétique (XX <sup>ème</sup> siècle)	
Staline et les années 1930	<b>Publication d'une collection de documents « Famine en URSS »</b>
Grande Guerre patriotique de 1941-1945	Création d'un site internet « Victoire 1941-1945 »
	<b>Publication d'une collection de documents « La perfidie russe : l'armée de libération russe » [Armée Vlassov]</b>
	Exposition « La société soviétique et la guerre de 1941-1945 »
	Création d'un site internet pour le 65ème anniversaire de la Victoire de la Grande guerre patriotique de 1941-1945
	Projet électronique « L'homme à la guerre »
	Publication de documents « Le nationalisme ukrainiens - les années 1939-1945 »
	Restauration de vidéos du « Souvenirs de la Grande Guerre patriotique »

Tableau réalisé à partir des appels d'offre 2010-2011 de Rossarkhiv disponible sur :

<http://archives.ru/budget/statistican/2011.shtml> (pour l'année 2011)

<http://archives.ru/budget/statistican/2010.shtml> (pour l'année 2010)



#### XIV - SALLES DE LECTURE DANS LES SERVICES D'ARCHIVES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE



## Table des annexes

I – MONUMENTS ET PLACES MOSCOVITES DU XXÈME SIÈCLE DE LA MÉMOIRE IMPÉRIALE ET SOVIÉTIQUE .....	99
II - LISTE DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES D'ARCHIVES DE LA RUSSIE SOUS LA DIRECTION DE ROSSARKHIV1 AVEC LEUR ADRESSE GÉOGRAPHIQUE ET INTERNET.....	101
III - LISTES DES FONDS D'ARCHIVES NON ADMINISTRÉS PAR ROSSARKHIV.....	104
IV – ORGANIGRAMME ET STRUCTURE DE ROSSARKHIV.....	106
V- REQUÊTES ET PLAINTES DES CITOYENS RUSSES À ROSSARKHIV PAR THÈME (2010-2013).....	107
VI - LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DES ARCHIVES EN RUSSIE ET EN FRANCE DEPUIS 2007.....	108
VII - APPELS D'OFFRE LANCÉS PAR ROSSARKHIV EN 2010 ET 2011.....	109
VIII - LES ARCHIVES EN LIGNE DE RUSSIE : DU PORTAIL DOCUMENTAIRE À L'INSTRUMENT DE RECHERCHE.....	110
IX - PRINCIPALES LOIS, DÉCRETS ET RÈGLEMENTS ARCHIVISTIQUES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE DEPUIS 1992.....	116
X - FORMULAIRE DE « REQUÊTES SOCIOJURIDIQUES » DE ROSSARKHIV POUR LES « RÉPRESSIONS ET RÉHABILITATIONS (Y COMPRIS LES PERSÉCUTIONS NAZIES) ».....	120
XI - DEMANDES DE DÉROGATIONS ET SAISIES DE LA CADA EN FRANCE (2010-2012).....	122
XII - STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DES PORTAILS DOCUMENTAIRES « VICTOIRE 1941-1945 » ET DES « ARCHIVES D'ÉTAT » ENTRE 2005 ET 2013 ET DE ROSSARKHIV ENTRE 2009 ET 2013.....	123
XIII - THÈMES ET SUJETS HISTORIQUES RECENSÉS DANS LES APPELS D'OFFRE 2010/2011 LANCÉS PAR ROSSARKHIV ET QUI SERONT L'OBJET D'UNE PUBLICATION OU D'UNE EXPOSITION.....	124
XIV -SALLES DE LECTURE DANS LES SERVICES D'ARCHIVES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE.....	125

## Table des illustrations

Salle de lecture des Archives d'État de la Fédération de Russie (GARF).....	125
Salle de lecture des Archives d'État de l'économie (RGAE).....	125
Salle de lecture des Archives d'État de la littérature et de l'art russe (RGALI).....	125

## Table des matières

INTRODUCTION.....	7
Penser la démocratie : vers un consensus universel de définition de la démocratie.....	8
Penser les droits de l'Homme en Russie.....	9
DE LA « CRISE DÉMOCRATIQUE » ELTSINIENNE (1991) AU RÉTABLISSEMENT DE « L'ORDRE » POUTINIEN (2000) : LE COMPROMIS DE LA « DÉMOCRATIE DIRIGÉE ET SOUVERAINE ».....	11
I.      De Gorbatchev à Eltsine (1985-1993) : les acquis de la démocratie libérale.....	11
I.1.      Glasnost et perestroika, le « césarisme de transition » de M. Gorbatchev (1985-1989).....	12
I.2.      Le court-termisme de la « démocratie radicale » et libérale de B. Eltsine (1990-1993).....	14
II.      L'atomisation de la démocratie russe au tournant du deuxième millénaire (1993-1999).....	18
II.1.      La « démocratie illibérale » (1993-1999) et le principe de gouvernance démocratique.....	18

II.2.	Le tournant de 1996, la fin d'un « régime démocratique », pas d'un système.....	23
III.	V. Poutine et le « régime de la démocratie dirigée » (2000-2012).....	27
III.1.	La dépolitisation de l'espace politique et la théorique démocratie.....	27
III.2.	Récrire l'histoire.....	33
III.2.1.	Poutine, Staline et le nationalisme.....	33
III.2.2.	La réécriture de l'histoire et ses effets visibles dans la société.....	36
III.2.3.	La mémoire du stalinisme aujourd'hui en Russie.....	38
	CONCLUSION.....	41
	BIBLIOGRAPHIE.....	45
	ÉTAT DES SOURCES.....	50
	<b>LA PLACE DES ARCHIVES DANS L'ÉTAT FÉDÉRAL RUSSE : « L'INDICATEUR LE PLUS FIABLE DU DEGRÉ DE DÉMOCRATIE D'UN ÉTAT » ?.....</b>	<b>55</b>
I.	<b>L'organisation des Archives de la Fédération de Russie depuis 1991.....</b>	<b>56</b>
I.1.	Être archiviste en Russie.....	57
I.1.1.	La formation d'un archiviste fédéral à l'université d'État des Sciences humaines de Russie.....	57
I.1.2.	Être archiviste fonctionnaire fédéral.....	59
I.2.	Statut, implantation et fonctionnement (1991-2012).....	61
I.2.1.	Un service fédéral.....	62
I.2.2.	Un service public ?.....	63
I.3.	Le budget matériel des archives en Russie : une augmentation progressive depuis 1991.....	65
II.	<b>Archives d'État et démocratie russe : point de tension des revendications pour la mémoire et les droits de l'Homme</b>	<b>70</b>
II.1.	Cadre juridique et historique de la communicabilité des archives d'État russes.....	71
II.1.1.	Enjeu mémoriel, archives d'État et mémoire publique.....	71
II.1.2.	Éduquer les citoyens au patriotisme par un programme d'État.....	72
II.2.	Les procédures « strictes » de communication des archives d'État et leurs origines.....	74
II.2.1.	Le paradoxe législatif russe et ses conséquences sur les droits de l'Homme : anti-corruption et protection du secret d'État (1993-2004).....	74
II.2.2.	Les recours « formels » du citoyen russe à l'Agence fédérale des archives de Russie.....	76
II.2.3.	Les réponses de Rossarkhiv depuis 2009.....	78
II.3.	Une préoccupation européenne et mondiale : l'implication continue de la Russie dans le dialogue et la coopération archivistique internationale.....	79
III.	<b>La communicabilité des archives d'État, la transparence des archives en Russie face aux procédures administratives strictes de communication.....</b>	<b>80</b>
III.1.	Les archives d'État et la mémoire publique russe.....	81
III.1.1.	La mémoire publique russe : attentes et angoisses politiques sur les archives d'État, ses conséquences sur le professionnalisme des archivistes ?.....	81
III.1.2.	Cadre juridique et historique de la communicabilité des archives russes : la mission de transparence du gouvernement affichée	83
III.2.	Archives et droits de l'Homme face à la législation archivistique russe de 1998 à 2007.....	84
III.3.	Quels rôles des archives dans les réformes de la Russie démocratique ?.....	87
III.3.1.	De la Recommandation en 2000 .....	90
III.3.2.	... à la Convention contraignante neuf ans plus tard pour les documents d'archives publics.....	91
	CONCLUSION.....	94
	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	95
	ANNEXES.....	98
	TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	126

## RÉSUMÉ

Comment comprendre la place des archives dans la Russie d'aujourd'hui ? Ce mémoire rappelle d'abord que la Fédération de Russie est le résultat d'une maturation de son régime politique vers une « démocratie identitaire » logiquement liée à son histoire et à ses archives. En analysant la législation et en construisant des données statistiques à partir des ressources disponibles sur le site de l'Agence fédérale des archives, ce mémoire a tenté de démontrer que la prise en compte actuelle des archives russes est construite sur un paradoxe associé à la « protéiformité » de son régime mêlant autoritarisme et démocratie libérale. Depuis l'arrivée de V. Poutine au pouvoir en 2000, il y a une meilleure prise en compte des citoyens et une démocratisation de l'accès aux archives fédérales grâce à des efforts de rationalisation de leur fonctionnement et une institutionnalisation effective. Cette meilleure prise en compte est néanmoins limitée à servir une politique nationaliste. La révision du stalinisme et le détournement de l'usage des archives de l'époque soviétique, « tabous nationaux », par les « programmes fédéraux ciblés » sont l'exemple « type » de valorisation unique du patriotisme russe cristallisant certaines revendications pour les droits de l'Homme en Russie.

**Mots-clés :** **démocratie, droits de l'Homme, archives, Fédération de Russie, Russie soviétique, statistique, institutions, législation, nationalisme, stalinisme, citoyen, patriotisme, Rossarkhiv.**

## ABSTRACT

How understand archive's place in modern Russia ? First, this report echoes Russian Federation is regime's maturation result toward a « democracy with issues of identity » which is logically connected to her past and her archives. By analyzing the legislation and building statistics with the resources from the Federal Archival Agency's Web site, this report tries to prove actually archive's consideration is building on a paradox linked to her « multiform » regime combining authoritarianism and liberal democracy. Since the beginning of the mandate of V. Putin in 2000, there is a greater citizen's consideration and an access democratization of federal archives thanks to an effective rationalization and institutionalization efforts. Nevertheless, this better consideration is restricted to serve a nationalist politic. The Stalinism reviewing and the misappropriation of soviet archive's uses, « nationals taboos », by « targeted federal programs » are « typical » example of russian patriotism only valuation crystallizing some Human Rights claims in Russia.

**Keywords :** **democracy, Human Rights, archives, Russian Federation, Soviet Russia, statistic, institutions, legislation, nationalism, Stalinism, citizen, patriotism, Rossarkhiv.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Mademoiselle Fanny Bourgin  
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le 10/06/2014

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



